

**FORET DU DOMAINE
 DE
 CHANTILLY**

6344 ha 28 a

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2006 - 2020

Série unique de production ligneuse tout en assurant l'accueil du public et la protection générale des milieux et des paysages sur 6260,63 ha

Surface hors cadre : 83,65 ha

traitement : Futaie régulière et irrégulière de chêne, hêtre et pin.

**Exemplaire destiné à la mise à disposition
 du public, limité à la partie technique de
 l'aménagement conformément aux dispositions
 de l'article D212-6 du code forestier**

Altitude	Supérieure	135 m
	moyenne	60 m
	inférieure	32 m

Répartition des principales essences en début d'aménagement forestier	
Essences	% en surface couverte
Chêne	48 %
Hêtre	9 %
Feuillus précieux	1 %
Feuillus divers	26 %
Pin Sylvestre	12 %
Résineux divers	4 %
	100%

- Sommaire -

0.	Renseignements généraux	4
0.1.	Désignation et situation de la forêt.....	4
0.2.	Surface de la forêt.....	5
0.3.	Procès-verbaux de délimitation ou de bornage	6
0.4.	Parcellaire	6
1.	Analyse du milieu naturel	7
1.1.	Facteurs écologiques.....	7
1.2.	Habitats naturels – Sites d'intérêt écologique particulier	10
1.3.	ZNIEFF et ZICO.....	12
1.4.	Zone classée en Natura 2000.....	13
1.5.	Flore	16
1.6.	Description des peuplements forestiers.....	18
1.7.	Faune sauvage	20
1.8.	Risques	23
2.	Analyse des besoins économiques et sociaux	24
2.1.	Production ligneuse.....	24
2.2.	Autres productions. Servitudes, concessions	25
2.3.	Activités cynégétiques.....	25
2.4.	Activités piscicoles	26
2.5.	Activités pastorales	26
2.6.	Accueil du public	26
2.7.	Paysages	27
2.8.	Richesses culturelles	30
2.9.	Sujétions diverses	31
2.10.	Statuts et règlements se superposant au régime forestier	32
3.	Gestion passée	33
3.1.	Traitements sylvicoles.....	33
3.2.	Traitements des autres éléments du milieu naturel	36
3.3.	Etats des limites et équipements	37
4.	Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix	39
4.1.	Exposé concis des problèmes posés et des solutions retenues	39
4.2.	Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries	39
4.3.	Décisions fondamentales (relatives à la série unique).....	41
5.	Programme d'actions	58
5.1.	Dispositions concernant le foncier	58
5.2.	Programme d'actions relatif à la série unique.....	58
5.3.	Dispositions concernant l'état général de la forêt	86
6.	Notice d'évaluation des incidences du programme d'aménagement forestier sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces des sites Natura 2000	87
6.1.	Rappel du descriptif des zones (Cf. 1.4).....	87
6.2.	Rappel des principales décisions de l'aménagement forestier.....	90
6.3.	Evaluation des incidences des actions prévues par l'aménagement sur la conservation des espèces ou des habitats.	91
7.	Annexes	96

PREAMBULE

1 - Présentation de l'aménagement

La gestion d'une forêt à long terme ne peut se concevoir sans un guide.

Ce guide prévu par la loi forestière française depuis 1827 pour les forêts relevant du régime forestier, s'appelle un aménagement (articles L.133.1 et L.143.1 du Code Forestier).

Le document d'aménagement fait le point sur l'état actuel de la forêt et formalise les choix de gestion qui ont été faits avec le propriétaire en fonction du contexte, des éléments naturels (peuplements forestiers, sols, écologie, paysage etc.) et de la nécessité d'une gestion patrimoniale.

L'aménagement forestier est donc l'occasion à un moment donné de faire le point de l'existant, d'examiner le passé de la forêt pour mieux comprendre son état actuel, et de rechercher la ou les meilleures solutions permettant de satisfaire le propriétaire et préparer l'avenir de la forêt.

Une fois le cap donné, il sera alors appliqué pendant toute sa durée de validité pour se rapprocher des objectifs précisés.

2 – Etude du PNR Oise Pays de France

Compte tenu des forts enjeux patrimoniaux de la forêt du Domaine de Chantilly, le Parc naturel régional Oise - Pays de France et la DIREN Picardie, appuyé par la DRAF Picardie, ont apporté leur concours afin d'approfondir la prise en compte des enjeux patrimoniaux au document d'aménagement 2006-2020 par le biais d'une étude dont un certain nombre d'éléments sont repris ici.

Les mesures retenues ne conduisant pas à des surcoûts pour le propriétaire seront mises en œuvre. D'autres le seront dans la mesure où les surcoûts sont pris en charge. Les différents éléments seront repris dans le cadre d'une convention cadre.

0. Renseignements généraux

0.1. Désignation et situation de la forêt

0.1.1. Nom et propriétaire de la forêt :

La forêt du Domaine de Chantilly est propriété de l'INSTITUT DE FRANCE depuis le 25 octobre 1886, date de la donation faite par le Duc d'Aumale, de l'ensemble de son domaine à l'Institut. La forêt relève du régime forestier par décret en date du 19 mars 1898.

0.1.2. Situation de la forêt (voir plan de situation en annexe 9)

La forêt du Domaine de Chantilly est située en limite des régions Ile de France et Picardie, à une quarantaine de kilomètres de Paris.

Elle est située sur les territoires suivants :

Département :	Oise	Val d'Oise
Arrondissement :	Senlis	Montmorency
Canton :	Chantilly Nanteuil le Haudouin	Luzarches Viarmes
Territoire communal :	Apremont, Chantilly, Coye-la-Forêt, Lamorlaye, Saint-Maximilien, Courteuil, La Chapelle en Serval, Orry-la-Ville, Pontarmé, Vineuil-Saint- Firmin, Avilly-Saint-Léonard, Senlis, Thiers sur Thève, Fontaine-Chaalis	Asnières sur Oise, Chaumontel, Luzarches

Cet aménagement se réfère aux Orientations Locales d'Aménagement (ORLAM)¹ pour la région du Soissonnais-Valois – Edition 1991

Organisation administrative de la gestion :

L'ensemble du domaine relevant du régime forestier est géré par l'Office National des Forêts

- Niveau de direction : Direction Territoriale Ile de France - Nord Ouest à Paris
- Niveau de gestion : Agence Régionale Picardie à Compiègne
- Niveau de terrain : Unité Territoriale des Trois Forêts à Chantilly

¹ Les ORLAM sont des textes de portée régionale indiquant des orientations de gestion. Elles rassemblent tous les éléments d'analyse communs aux forêts de la région forestière considérée, les critères de décision également communs (essences objectif, âges d'exploitabilité en fonction des stations, des objectifs...) et des recommandations techniques.

0.2. Surface de la forêt

Surface à la date du dernier aménagement forestier : 6324ha 28a 13ca

0.2.1. Répartition des surfaces par commune de situation :

Au cours de l'application du précédent aménagement un certain nombre d'opérations de soumission et distraction, dont le détail figure en annexe 1, ont été effectuées. La surface relevant du régime forestier s'en trouve augmentée de 20 ha 00 a 06 ca

Les surfaces données ci-après correspondent à des surfaces forestières incluant la voirie privée mais excluant les maisons forestières et leur terrain attenant.

Département	Commune	Contenance
Oise	Apremont	3 40 ha 7 7 a 00 ca
	Chantilly	10 71 ha 1 3 a 00 ca
	Coye la Forêt	4 08 ha 5 9 a 70 ca
	Lamorlaye	1 34 ha 2 8 a 00 ca
	Saint Maximin	1 72 ha 7 8 a 95 ca
	Courteuil	39 ha 3 9 a 00 ca
	La Chapelle en Serval	2 08 ha 9 5 a 00 ca
	Orry la Ville	6 92 ha 4 5 a 35 ca
	Pontarmé	10 13 ha 0 0 a 05 ca
	Vineuil Saint Firmin	2 49 ha 9 2 a 00 ca
	Avilly Saint Léonard	7 33 ha 7 5 a 00 ca
	Senlis	1 21 ha 6 7 a 40 ca
	Thiers sur Thève	1 94 ha 9 3 a 00 ca
	Fontaine Chaalis	7 ha 5 2 a 00 ca
	Total Oise	53 89 ha 1 5 a 45 ca
Val d'Oise	Asnières sur Oise	3 56 ha 8 2 a 18 ca
	Chaumontel	1 19 ha 1 7 a 00 ca
	Luzarches	4 79 ha 1 3 a 56 ca
Total Val d'Oise	9 55 ha 1 2 a 74 ca	
	Total général	63 44 ha 2 8 a 19 ca

A noter qu'une même parcelle cadastrale peut inclure du terrain soumis et du terrain non soumis au régime forestier; ce qui ne nous a pas permis de faire apparaître les surfaces cadastrales en regard des surfaces forestières.

0.2.2. Récapitulatif des surfaces

Surface totale de la forêt (hors maisons forestières et terrains de service) : 6344,28 ha			
Surface à aménager : 6260,63ha			Surface hors cadre 83,65 ha
Surface boisée : 6198,46 ha		Surface non boisée : 62,17 ha	
Surface boisée hors sylviculture : 16,13 ha	Surface boisée en sylviculture : 6181,35ha	Surface à (re)boiser : 45,65 ha	Surface non boisable hors sylviculture : 17,50ha
Surface réduite = surface en sylviculture Soit : 6227,00 ha			

La surface hors cadre est constituée de :

- l'emprise du golf de Chantilly pour 47,41ha
- la bordure Est de l'Allée du Piloty pour 6,15 ha

à ces surfaces déjà classées en hors cadre dans le précédent aménagement, viennent s'ajouter les abords de l'hippodrome de Chantilly pour une surface totale de 30,09 ha, cette partie de forêt ayant fait l'objet d'une demande de distraction du régime forestier en date du 30 mai 2005.

La surface boisée hors sylviculture est constituée des sites d'intérêt écologique particulier sans production (voir 4.2 et l'étude pour l'intégration des enjeux patrimoniaux et écologiques à la gestion de la forêt du Domaine de Chantilly – PNR Oise Pays de France)

La surface non boisable hors sylviculture est constituée, pour l'essentiel, de prairies et cultures à gibier et d'aires d'accueil du public.

La surface à reboiser est constituée, outre quelques trouées de chablis disséminées, des parcelles du groupe de régénération de l'aménagement précédent qui ont fait l'objet d'une coupe rase en fin d'aménagement.

0.3. Procès-verbaux de délimitation ou de bornage

Les différents procès verbaux de délimitation et de bornage sont détenus au siège de l'Administration du Domaine de Chantilly.

0.4. Parcelle

Cf carte du parcellaire en annexe 10

La forêt est divisée en 559 parcelles de 11,30 ha de surface moyenne. Il reste globalement inchangé à l'exception de quelques modifications :

- Les remises cynégétiques de « la Loge du Cerf » attenant au Bois du Lieutenant, classées en hors cadre dans les aménagements précédents sont réintégrées dans la surface à aménager pour une surface totale de 4,32 ha, et rajoutées à la parcelle 31
- Des opérations de distraction et de soumission ont sensiblement modifié les surfaces d'un certain nombre de parcelles. Leur détail figure en annexe 1.

1. Analyse du milieu naturel

1.1. Facteurs écologiques

1.1.1. Topographie et hydrographie

La forêt de Chantilly occupe un plateau, à l'altitude moyenne de 60 mètres, entaillé par deux vallées orientées est-ouest, d'une altitude voisine de 35 mètres, où coule la Nonette au nord, la Thève et son affluent l'Isieux, au sud. Les deux rivières principales découpent le massif en trois parties inégales :

- Au nord de la Nonette, les bois de Saint-Maximin, de la Coharde, de la Basse Pommeraie, du Lieutenant et de la Vidamée, forment deux petits massifs, plus ou moins soudés, répartis sur un glacis, à faible pente, exposé au sud, qui culmine aux buttes sableuses de la Haute Pommeraie et d'Aumont (toutes deux sur propriétés privées).

- Au centre, le vaste massif des forêts de Chantilly et de Pontarmé occupe un plateau à très faible pente vers le nord. Le relief se relève doucement vers l'est et culmine à la Butte aux Gens d'Armes, qui atteint 102 mètres.

- En amont de Coye, les Etangs de Comelle, d'origine artificielle, alignent leurs plans d'eau entre les bords escarpés de la Vallée de la Thève, qui, s'élargissant, devient marécageuse vers l'ouest.

Plus au sud, le plateau est assez chahuté, et les altitudes varient de 60 à 135 mètres, point culminant de la forêt de Chantilly, au Carrefour de la Mare Landry.

Enfin vers l'ouest le bois de Bonnet forme un promontoire, à l'altitude moyenne de 60 mètres, s'abaissant régulièrement vers l'ouest pour atteindre 32 m, niveau le plus faible de la forêt (dans la parcelle 451).

1.1.2. Climat

La station météorologique de référence la plus proche est celle de Creil, située à 4 kilomètres au nord de la forêt.

Le climat du Valois est de type tempéré océanique dont le trait essentiel est la modération. Un début d'influence continentale se fait sentir.

PRÉCIPITATIONS

Pour la période 1955-1982, la moyenne des précipitations annuelles est de 694 mm dont 346,5 mm pour la période Avril/Septembre. Pour les années 1976, 1989 et 1990 les lames d'eau annuelles ont été respectivement de 414, 616 et 581 mm, celles de la période Avril/Septembre de 159, 302 et 226 mm.

Les chutes de neige sont de faible intensité et peu fréquentes (une vingtaine de jours par an). L'enneigement demeure en moyenne une quinzaine de jours.

Les brouillards sont fréquents dans la région. Toutefois, la donnée de la Station de Creil -120 jours par an- est supérieure à ce qui existe en forêt de Chantilly, plus éloignée de l'Oise que la station météorologique.

TEMPÉRATURES

La température moyenne annuelle est de 10,1°C. Pour les années 1976, 1989 et 1990 ces moyennes ont été respectivement de 11°C - 11,3°C et 11,5°C.

Le nombre de jours de gelées par an varie de 60 à 87; les gelées sont relativement fréquentes au printemps.

Des pluies verglaçantes se sont produites en février 1982 ; elles ont occasionné près de 10.000 m³ de chablis.

INDICE DE DE MARTONNE

L'indice d'aridité de De Martonne est donné par la formule

$$I = P / (T + 10)$$

Avec : P = précipitation en mm, et T = température moyenne annuelle

$$\text{Soit } 694 \text{ mm} / (10,1+10) = 35$$

Ce nombre indique des conditions climatiques favorables pour la culture du chêne et du hêtre (quoique plus limites pour cette dernière essence).

VENTS

Les vents d'ouest, d'influence océanique, sont les plus fréquents. La tempête de Février 84 et celle de Novembre de la même année, ont touché la forêt. Les tornades de Janvier/Février 1990 ont été encore plus marquées. Ces différentes tempêtes ont occasionné un peu plus de 25 000 m³ de chablis.

La tempête du 26 décembre 1999 qui restera dans les mémoires, a relativement épargné les forêts de l'Oise : en forêt de Chantilly, elle a occasionné des dégâts diffus pour un volume de chablis d'environ 4500 m³.

1.1.3. Géologie,

La forêt du Domaine de Chantilly appartient, pour l'essentiel au Parisien septentrional, tertiaire et crétaqué, à l'exception de la partie située au nord de la Nonette qui, elle, se trouve dans le Valois occidental, tertiaire.

La quasi totalité de la forêt repose sur un plateau de calcaire grossier (Lutétien) que des dépôts sablonneux et sablo-limoneux recouvrent presque partout sur une épaisseur très variable. A l'extrémité sud-ouest de la forêt, au niveau de l'anticlinal du Pays de Bray, le calcaire lutétien cède progressivement la place à des terrains plus anciens : sables de Cuise et argile plastique (Sparnacien), sables de Bracheux (Thanétien). Sur le flanc sud de la vallée de la Thève (Bois de Bonnet) la craie du Sénonien affleure, recouverte par des sables à silex et le poudingue de Coye (Thanétien). L'argile plastique du Sparnacien est largement représentée autour des côtes d'Orléans (ultime affleurement du lutétien dans ce secteur), où elle crée des dépressions humides (c'est dans ce secteur que sont situées les seules sources de la forêt).

A l'est du massif (Forêt de Pontarmé) le calcaire du lutétien disparaît sous la puissante assise des "sables et grès de Beauchamp" du Bartonien inférieur (Poteau des Vignettes, Butte aux Gens d'Armes).

La partie centrale de la forêt est caractérisée par les importantes variations d'épaisseur du manteau sablo-limoneux recouvrant le calcaire lutétien. Ces matériaux (dont l'origine est mal connue), ont été remaniés par le ruissellement, mais également par le vent comme l'atteste la présence de véritables dunes stabilisées par la végétation.

1.1.4. Pédologie,

L'ensemble de la forêt présente donc une assez grande homogénéité géologique. Il en résulte que c'est essentiellement l'épaisseur du matériau non carbonaté qui conditionne la nature et les potentialités sylvicoles des sols. Les seules exceptions à cette règle se rencontrent sur les sols développés sur des formations géologiques particulières (sables de Beauchamp, argiles du Sparnacien) ou les stations liées à des accidents topographiques marqués (pente forte, fond de vallon).

1.1.5. Synthèse des facteurs écologiques (stations)¹

Huit types de station ont pu être décrits en forêt de Chantilly, sur la base de la typologie proposée par les Orientations Locales d'Aménagement (ORLAM) pour la région PICARDIE. Ces stations sont détaillées dans le tableau ci-après. Elles appellent les réserves et remarques suivantes :

- les variations d'épaisseur du manteau sablo-limoneux présentent souvent des amplitudes importantes sur de faibles surfaces. Il en résulte que la cartographie des stations ne présente que des situations moyennes sur des zones dont les contours sont mal définis ; ceci d'autant plus que les sondages qui ont permis leur cartographie ont été faits suivant des transects relativement espacés.

- les potentialités attribuées à chaque type de station diffèrent sensiblement de celles préconisées par les ORLAM : les dépérissements récemment observés sur le chêne pédonculé et sur le hêtre dans la région, imposent la prudence vis-à-vis de ces deux essences. On préférera donc le chêne sessile au chêne pédonculé. Le hêtre, compte tenu de sa bonne dynamique, peut constituer une alternative intéressante au chêne sur les sols peu profonds impropres à un enracinement satisfaisant de cette essence, à condition de limiter son âge d'exploitabilité à 100 ans (cf 4.3.2 Essences objectif et critères d'exploitabilité)

N° ORLAM	NOMS	SURFACE (ha)	CARACTERISTIQUES PARTICULIÈRES	POTENTIALITES
3	stations sur calcaire superficiel	192,29	profondeur inférieure à 40cm ; très faible réserve en eau souvent aggravée par la pente	Hêtre (Erable)
4a	stations sur calcaire assez superficiel	910,84	profondeur de 40 à 50 cm ; faible réserve en eau	Chêne sessile et Hêtre (Erable)
4b	stations à sable sur calcaire	3923,96	profondeur de 50 à 90 cm ; faible réserve en eau	Chêne sessile (Hêtre, Merisier)
9	stations sur sable assez riche	336,67	profondeur supérieure à 90 cm, réserve en eau moyenne, légère hydromorphie en profondeur	Chêne sessile (Chêne pédonculé, Merisier)
10	stations sur sable pauvre	319,91		Chêne sessile (Chêne rouge) Pin sylvestre Pin Laricio
11	Stations sur sable très pauvre	210,26		Pin sylvestre (Chêne rouge, Châtaignier)
8	Stations sur sol hydromorphe	162,44	sol peu perméable hydromorphie dès la surface ou à faible profondeur	Chêne sessile (Frêne, Merisier)
14	Stations alluviales assez bien drainées	65,80	sols frais à mouilleux enrichis par colluvionnement - drainage naturel souvent insuffisant	Chêne pédonculé, (Frêne, Merisier)

Le niveau de fertilité sur l'ensemble de la forêt est moyen.

¹ Une station est une étendue de terrain de surface variable, homogène dans ses conditions de topographie, de climat, de sol et de végétation.

1.2. Habitats naturels – Sites d'intérêt écologique particulier

1.2.1. Sites naturels remarquables

En l'état actuel des connaissances, l'étude pour l'intégration des enjeux patrimoniaux et écologiques à la gestion forestière du Domaine de Chantilly (PNR OPF, DIREN 2005) a mis en évidence la présence de **16 sites naturels remarquables**. Il s'agit pour l'essentiel de groupements pionniers et ouverts correspondant aux premiers stades des séries dynamiques forestières sur les sols les plus « typés » (sols acides pauvres, sols calcaires peu évolués et sols hydromorphes tourbeux).

Ces 16 sites concentrent l'essentiel des enjeux faunistiques floristiques et phytoécologiques. Ils présentent tous au moins un niveau d'intérêt assez fort, avec 7 sites de niveau très fort, 4 sites de niveau fort et 5 sites de niveau assez fort. Ils représentent environ 20% de la surface totale (1252ha) répartis comme suit :

Dénomination et situation	Surface (ha)	Niveau d'intérêt	observations
Site 1 : la Butte aux Gens d'Armes	142 ha	Très fort	
Site 2 : la lisière Sud de la forêt de Pontarmé	86 ha	fort	
Site 3 : les Etangs de Comelle	72 ha	Très fort	Non soumis
Site 4 : la pelouse calcicole de Comelle et ses abords	70 ha	fort	
Site 5 : les coteaux de Comelle et de la Troublerie	113 ha	Très fort	
Site 6 : le marais de la Troublerie	18 ha	Très fort	
Site 7 : le carrefour du Crochet de Coye	158 ha	Très fort	
Site 8 : les parcelles 500 et 540 de la forêt de Coye	22 ha	Très fort	
Site 9 : la mare des quatorze arpents	43 ha	Assez fort	
Site 10 : le Pain de sucre et la mare de la route de la Ménagerie	38 ha	Assez fort	
Site 11 : la pelouse calcicole de la Borne blanche et ses abords	71 ha	Très fort	
Site 12 : les boisements des Côtes d'Orléans	39 ha	Assez fort	
Site 13 : les milieux humides des parcelles 549 à 552 de la forêt de Coye	47 ha	Assez fort	
Site 14 : la lisière Nord-Ouest de la forêt de Coye	36 ha	Assez fort	
Site 15 : le carrefour du poteau d'Orpy	109 ha	fort	
Site 16 : le secteur des trois poteaux	216 ha	fort	

Cf Préconisation de gestion et carte de gestion des sites d'intérêt écologique en annexe 18

1.2.2. Habitats naturels

Les 16 sites décrits ci-dessus comprennent :

- **7 habitats forestiers d'intérêt communautaire identifiés sur la forêt du Domaine de Chantilly au sens de la Directive Habitats , à savoir selon codifications Natura 2000 et CORINE biotopes :**
 - 9160 – CB 41-24 : Chênaie-charmaie neutro-calcicole à acidocline, localement humide.
 - 9150 – CB 41-16 : Hêtraie calcicole
 - 91E0 – CB 44-3 : Aulnaies-frênaies médio-européennes
 - 6210 – CB 34-33 : Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
 - 7230 – CB 54-2 : Bas-marais alcalins
 - 4030 – CB 31-2 : Landes sèches
 - 4010 – CB 31-11 : Landes tourbeuses
- **9 habitats déterminants de ZNIEFF¹ (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) en Ile de France (roselières, chênaie acidiphile, ourlets forestiers thermophiles)**

1.2.3. Habitats remarquables à favoriser

Si les enjeux écologiques de la forêt de Chantilly sont avérés au niveau des 16 sites cités précédemment, il existe également des potentialités en périphérie. En particulier, quatre grandes catégories d'habitats remarquables sont susceptibles d'être favorisés là où les conditions stationnelles (sols, exposition...) sont particulièrement typés et peu communes :

- Les pelouses, landes et chênaies sessiliflores sur sols sableux de la forêt de Pontarmé ;
- Les pelouses, ourlets et boisements clairs semés des coteaux calcaires de Coye et de Comelles ;
- Les mares forestières sur sols argileux de la forêt de Coye ;
- Les boisements âgés (îlots de sénescence).

1.2.4. Corridors biologiques

Par ailleurs, la forêt du Domaine de Chantilly est un des maillons du continuum forestier nord parisien qui s'étend des forêts franciliennes aux forêts ardennaises. Au sein de ce continuum, elle assure notamment la liaison entre les massifs forestiers picards et franciliens.

Sur le terrain, la continuité écologique est assurée par les corridors suivants :

- Vers le massif d'Halatte : corridor dit « d'Ailly Saint Léonard / Courteuil » ;
- Vers Eymenonville : ouvrages de franchissement de l'autoroute A1 ;
- En interne : entre le viaduc de Comelles et la gare de la Borne blanche pour le franchissement de la ligne RER ;
- Vers Carnelle au niveau des secteurs de Hérivaut, du bois Bonnet et de la « queue de la Chapelle » ;
- Vers le bois de la grande Mare : secteur dit « Queue de la Chapelle ».

Voir la carte « problématique du déplacement des grands mammifères en regard des choix d'aménagement » en annexe 19

¹ ZNIEFF = zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique Les ZNIEFF correspondent à un inventaire scientifique. Elles identifient les zones de haut intérêt environnemental.

1.3. ZNIEFF et ZICO²

Voir la carte des sites d'étude et espaces naturels en annexe 18

Les zonages d'inventaire et/ou réglementaire sur lesquels est basée l'analyse précédente sont :

- **Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)**, (DIREN Ile de France, 2004 ; DIREN Picardie, version provisoire – 2004), avec :
 - La ZNIEFF de type II n° 0087 « Massif forestier de Chantilly/Ermenonville »
 - La ZNIEFF de type I n° 0087 0001 « Forêt de Chantilly/Ermenonville »
 - La ZNIEFF de type II n° 95352021 « Vallée de la Thève et de l'Ysieux »
 - La ZNIEFF de type I n° 95352001 « Forêt de Coye – Les Hautes Coutumes »

- **La Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux sauvages (ZICO) PE09** « Forêts picardes : Massif des Trois Forêts et Bois du Roi » qui intègre l'ensemble du massif forestier du Domaine de Chantilly.
La ZICO PE09 abrite 6 espèces nicheuses d'intérêt communautaire au sens de la Directive Oiseaux, dont le Pic mar, le Pic noir, l'Engoulevent d'Europe, la Bondrée apivore, et le Martin pêcheur.

- **Le Site d'Intérêt Communautaire (SIC)³ FR2200380** dénommé « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville ».
Le SIC FR2200380 correspond, pour le massif de Chantilly, au secteur de « la Butte aux gens d'armes » : habitats d'intérêt communautaire « landes sèches européennes ».

- **Les sites d'intérêt écologiques identifiés dans la charte du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France** avec :
 - La butte aux Gens d'Armes (habitats d'intérêt : pelouses silicicoles, landes sèches, chênaie sessiliflore et pinède de Pin sylvestre) ;
 - La lisière sud de la forêt de Bonarme (habitats d'intérêt : chênaie acidiphile, chênaie charmaie, bois marécageux et ourlets forestiers) ;
 - L'étang amont de Comelle (habitats d'intérêt : roselières, mégaphorbiaie et herbiers aquatiques) ;
 - La pelouse calcicole de Comelle ;
 - Le marais et les coteaux de la Troublerie (habitats d'intérêt : bois marécageux, roselières, mégaphorbiaies, ourlets et boisements calcicoles) ;
 - Le carrefour du Crochet de Coye (habitats d'intérêt : boisements et ourlets calcicoles, aulnaie frénale et zones humides ouvertes) ;
 - Les parcelles 500 et 540 de la forêt de Coye (habitats d'intérêt : bois marécageux, roselières et bas-marais alcalins) ;
 - La mare des Quatorze arpents (habitat d'intérêt : eaux dormantes mésotrophes).

Ces sites correspondent aux secteurs où se situent les espèces et les habitats les plus remarquables du territoire du Parc naturel régional Oise - Pays de France.

La Charte du Parc indique que « pour chaque site, le Parc propose aux propriétaires une réflexion sur la gestion du patrimoine naturel du site, pouvant conduire à une adaptation des modalités de gestion déjà existantes ou à l'élaboration d'un contrat de gestion écologique. »

² ZICO = zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux Les ZICO correspondent à un inventaire scientifique. Elles constituent une source d'informations relatives au statut des espèces patrimoniales, des habitats qu'elles occupent et des mesures de conservation qui y sont appliquées. Elles constitue la référence pour toute nouvelle désignation des Zones de Protection Spéciales

³ Le SIC identifie les sites qui pourront être désigné en Zone spéciale de Conservation (ZSC) pour la constitution du réseau Natura 2000 au titre de la Directive Habitats.

1.4. Zone classée en Natura 2000

La forêt de Chantilly est partiellement classée en :

- Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Oiseaux (1979) par arrêté ministériel du 6 avril 2006 – Surface = 4125,22 ha
- Zone Spéciale de Conservation au titre de la directive Habitats (1992) (proposition transmise à l'Europe, arrêté de désignation non pris à la date d'élaboration du présent aménagement) – Surface = 143,33 ha.

Cf. carte et préconisations de gestion des sites d'intérêt écologique particulier en annexe 18.

1.4.1. Zone de Protection Spéciale

Superficie totale : 13 615 ha

Le vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et bois du Roi présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et péristreux qui constitue un site particulièrement favorable à la faune forestière. La zone de protection spéciale a été proposée notamment en raison d'une importante population d'Engoulevent d'Europe inféodée aux landes et peuplements forestiers clairs, sur affleurements sableux. Les autres espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site et donnant une forte valeur patrimoniale sont :

- Alouette lulu (*Lullula arborea*) Reproduction.
- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) Etape migratoire.
- Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) Reproduction.
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) Reproduction.
- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) Reproduction. Hivernage.
- Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) Etape migratoire.
- Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) Reproduction.
- Grue cendrée (*Grus grus*) Etape migratoire.
- Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) Reproduction.
- Pic mar (*Dendrocopos medius*) Reproduction.
- Pic noir (*Dryocopus martius*) Reproduction.
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) Reproduction.

En forêt de Chantilly, objet du présent aménagement, sous réserve des inventaires et évaluations qui seront menées lors de l'élaboration du document d'objectifs, l'enjeu de conservation concerne essentiellement les habitats des espèces suivantes : Pic mar, Pic noir et Bondrée apivore. Ces espèces nichent dans les peuplements de la forêt et présentent des populations significatives.

1.4.2. Zone Spéciale de Conservation

Superficie totale : 2396 ha

Les intérêts spécifiques sont de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie (nombreuses espèces en limite d'aire croisées atlantique/continentale/méridionale ou d'aire très fragmentée comme *Carex reichenbachii*, *Potamogeton alpinus*), la rareté (nombreux taxons menacés et en voie de disparition).

Ces intérêts sont surtout :

*floristiques : 20 espèces protégées, plus de 60 espèces menacées avec un exceptionnel cortège sabulicole ;

*entomologique : nombreux insectes menacés dont *Lycaena dispar*, inscrit aux annexes II et IV

*mammalogique : notamment population de petits carnivores, chauves-souris (Petit rhinolophe)...

Enfin, on notera la présence de paysages originaux : chaos gréseux à bouleaux, lambeaux d'anciens systèmes pastoraux extensifs avec landes à Junipérais, sables mobiles et dunes continentales, buttes témoins,...

Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien et sont structurées par deux affleurements majeurs, l'un calcaire lié au Lutétien et parfois saupoudré de dépôts sableux éoliens (Forêt de Chantilly), l'autre acide correspondant aux sables auversiens (une curiosité de ces sables auversiens est leur remaniement au Quaternaire qui a induit une très originale morphologie de dunes intérieures à des mouvements d'origine éolien. Les similitudes avec les systèmes dunaires littoraux ne s'arrêtent pas là, puisqu'on observe un fond floristique commun au sein duquel *Carex arenaria* a longtemps intrigué les naturalistes. Ces systèmes dunaires intérieurs sont aujourd'hui fixés par des enrésinements massifs, mais il est possible de retrouver les conditions dynamiques de mobilité des arènes dans le parc d'attraction de la Mer de Sable ou en miniature dans quelques zones érodées.

L'ensemble structural lutétien/auversien est agrémenté de belles séquences caténales sur les buttes témoins, par divers gradients d'hydromorphie dirigés vers les cours de l'Aunette, de la Nonette et de la Thève, par deux aquifères perchés (réservoir des sables de Fontainebleau retenu par les argiles et marnes stampiennes, réservoir des sables auversiens retenu par l'argile de Villeneuve-sur-Verberie) qui entretiennent des niveaux de sources et de suintements acides (avec aulnaies à sphaignes et Osmonde), enfin par la mosaïque extra- et intraforestière d'étangs, landes, pelouses acidophiles, rochers gréseux et sables, prairies humides à fraîches, etc...

L'ensemble des séquences habitats/géomorphologie est représentatif et exemplaire du Valois et du Pays de France et cumule de très nombreux intérêts biocoenotiques et spécifiques, qui ont justifié la proposition de désignation en Zone Spéciale de Conservation.

A l'échelle du site, les principaux types d'habitats présents sont (en pourcentage) :

Landes sèches européennes	5 %
Hêtraies du Asperulo-Fagetum	5 %
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	3 %
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)	2 %
Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis	1 %
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	1 %
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea	1 %
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	1 %
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	1 %
Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	1 %
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	1 %
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	1 %
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	1 %
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	1 %
Tourbières basses alcalines	1 %
Hêtraies calcicoles médio-européennes à Cephalanthero-Fagion	1 %
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	1 %
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	1 %
Pelouses calcaires de sables xériques*	1 %

Les espèces d'intérêt communautaire présentes sont:

- Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale)
- Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)

Les parties proposées en forêt de Chantilly sont :

- le marais de la Troublerie – parcelle 559 d'une superficie de 12,13 ha
- les parcelles sableuses situées à l'est de l'Autoroute A1.

Le marais de la Troublerie a été proposé en 2005 pour répondre à une demande complémentaire d'extension afin de contribuer à la préservation de l'Agrion Mercure.

Les parcelles sableuses situées à l'ouest de l'Autoroute A1 constituent un secteur très favorable pour l'expression des habitats landicoles et pelouses sèches.

Ces deux sites sont proposés en sites d'intérêt écologique afin de rendre compatible avec cet aménagement les actions qui sont susceptibles d'être menées dans le cadre de conventions Institut/PNR ou de contrats Natura 2000.

1.5. Flore

1.5.1. Relevé des espèces végétales remarquables

Du fait de la diversité des habitats en présence, la forêt du Domaine de Chantilly présente une flore riche avec :

- **92 espèces végétales remarquables** (assez rares à exceptionnelles en Picardie) mises en évidence, pour l'essentiel liées aux habitats naturels originaux et ouverts cités précédemment, dont :
 - 6 espèces exceptionnelles en Picardie (Laîche jaunâtre, Pulmonaire à longues feuilles, Véronique printanière...);
 - 12 espèces protégées en Ile de France et/ou en Picardie (Bruyère cendrée, Bruyère à quatre angles, Géranium sanguin, Fougère des marais...);
 - 14 espèces très rares en Picardie (Crassule mousse-fleurie, Doronic à feuilles de plantain, Choin noirâtre, Millepertuis des montagnes...).
- **26 espèces de bryophytes remarquables** actuellement recensées sur le massif forestier de Chantilly ont été observées au sein de trois principaux types de milieux :
 - les berges humides des étangs de Comelles et des fossés présents au niveau des zones d'affleurements argileux de la forêt de Coye (site n° 3);
 - les végétation de landes et de bas-marais de la forêt de Coye (sites d'intérêt écologique n° 7 et 8);
 - les chaos rocheux situés aux abords du lieu dit « Pain de Sucre » (site n° 10).

D'autres milieux, actuellement peu étudiés sur le massif de Chantilly, présentent aussi de fortes potentialités. Il s'agit notamment des landes sèches du secteur de la Butte aux Gens d'Armes.

- **une espèce rare et 4 espèces peu communes de champignons**, avec de fortes potentialités mycologiques, notamment au sein des peuplements les plus âgés, dans les secteurs riches en bois morts ou au niveau de milieux herbacés tels que les pelouses calcicoles, les landes ou les bas-marais alcalins.
- **de fortes potentialités pour les lichens** au niveau des landes sèches et des pelouses silicicoles présentes dans le secteur de la Butte aux Gens d'Armes ou au sein de peuplements âgés clairsemés et de clairières ponctuées de vieux arbres principalement de Chênes.

1.5.2. Plantes « invasives »

Ponctuellement, ont été repérées des stations de **plantes « invasives »** (espèces colonisatrices, souvent introduites, et susceptibles de concurrencer gravement la flore locale) Il s'agit principalement de :

- *Buddleja davidii* (Arbre aux papillons)
- *Prunus serotina* (Cerisier tardif)
- *Reynoutria japonica* (Renouée du Japon)
- *Robinia pseudoacacia* (Robinier faux-acacia)

Voir en annexe 16 les secteurs de présence connus de ces espèces et leur impact possible sur les milieux et le patrimoine naturel

A noter que parmi ces espèces, seul le Cerisier tardif semble présenter aujourd'hui une menace d'envahissement en forêt du Domaine de Chantilly, tout en étant susceptible d'être contenu. Actuellement réparti aux abords du Souillard Saint Nicolas (Parcelles 173, 174, 175, 188, 189, 190, 191, 192, 214 et 227) et ponctuellement dans les parcelles 34, 43, 390 et 495, il est susceptible de poser un problème majeur d'envahissement des boisements naturels (chênaie acidophiles) et des landes (cf. forêt de Compiègne).

1.5.3. Répartition des essences forestières

Le chêne représente l'essence prépondérante de 78 % des peuplements. (voir en 1.5 la description des peuplements forestiers) Il ne représente cependant que 48 % du couvert total de ces peuplements, s'agissant majoritairement d'anciens taillis sous futaie pauvres en réserves où l'essentiel du couvert est occupé par le taillis de tilleul.

Au cours des différents inventaires, la différence entre chêne pédonculé et chêne sessile n'a pas pu être faite de façon suffisamment fiable. Cependant, l'observation courante montre que le chêne pédonculé est largement majoritaire. Le chêne sessile est cependant présent dans des proportions non négligeables dans certains cantons, notamment au sud de Coye la Forêt.

Le hêtre, est souvent présent dans la réserve des anciens taillis sous futaie aux côtés du chêne, mais il représente surtout une part importante des jeunes peuplements et jeunes futaies.

Les feuillus divers sont majoritairement représentés par le tilleul, essentiellement sous forme de taillis. Le bouleau est également très présent à l'état disséminé dans les anciens taillis sous futaie. Le charme est réparti par bouquets sur les sols les plus riches.

Parmi **les feuillus précieux** on note principalement la présence du merisier et de l'alisier torminal, notamment dans La Forêt de Coye. Le frêne est bien représenté dans les bas de pente et fonds de vallon frais (pourtour des étangs de Comelle, Canton de la Verrerie)

Répartition des essences en fonction du couvert de l'étage dominant :

Essence	% de la surface
CHENE	48 %
HETRE	8,7 %
FEUILLUS PRECIEUX	0,8 %
AUTRES FEUILLUS	26 %
PIN SYLVESTRE	12 %
AUTRES RESINEUX	3,8 %
Vides boisables	0,7 %
	100 %

1.5.4. Peuplements et arbres biologiquement remarquables

Il n'existe pas de peuplements ni d'arbres biologiquement remarquables à proprement parler, en forêt du Domaine de Chantilly. Cependant, il a pu être recensé 5 arbres « remarquables » du fait de leurs dimensions ou de leur allure particulière. Il s'agit de :

- le chêne de la Basse Pommeraie, parcelle 34 (chêne sessile de 30m de haut, diamètre 169cm à 1,30m de haut),
- le chêne du Coup de foudre, parcelle 161 (chêne sessile de 35m de haut, diamètre 159cm à 1,30m de haut),
- le chêne des Grès, parcelle 205 (chêne sessile de 23m de haut, diamètre 146cm à 1,30m de haut) pour lequel il a été effectué une coupe de branche morte.

- le chêne Sylvie, parcelle 468 (chêne sessile de 30m de haut, diamètre 129cm à 1,30m de haut) pour lequel il a été prévu de procéder à la suppression de charpentières en suspension et à la mise en place d'une lisse basse en bois en cercle à 5m du pied de l'arbre afin d'éviter le piétinement,
- le chêne et le hêtre entrelacés, parcelle 491/492 (15 et 25m de haut, diamètre 70 et 90cm). Le hêtre étant dépérissant, son évolution est à suivre.

A signaler également le bouquet de pins sylvestres situé au sommet de la Butte aux Gens d'Armes, arbres tortueux qui participent à l'ambiance paysagère du lieu.

1.5.5. Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

Depuis près de 15 ans, le chêne pédonculé connaît un assez fort taux de dépérissement lié à des conditions de station sur sols pauvres et filtrants et au vieillissement, aggravés par des périodes de sécheresse successives. Ce phénomène a accentué l'appauvrissement des anciens taillis sous futaie au cours des 10 dernières années.

Ces dépérissements ont également affecté le hêtre, principalement dans les années 1990 à 1995. Ils sont actuellement moins marqués sur cette essence, notamment sur les stations les plus favorables.

Voir en 1.1.5 et 4.3.2 les choix faits en matière d'essences objectif et critères d'exploitabilité en fonction des stations

1.6. Description des peuplements forestiers

L'ensemble de la forêt a fait l'objet d'un inventaire typologique des peuplements forestiers au cours de l'hiver 2004/2005. Le modèle de fiche et le protocole figurent en annexe.

Outre les types de peuplement définis ci-après, cet inventaire a pu mettre en évidence le vieillissement et l'appauvrissement de la forêt liés à un effort de régénération insuffisant jusqu'en 1976 et au fort taux de dépérissement du chêne pédonculé. Actuellement on constate que :

- les anciens taillis sous futaie ont une densité de réserves faible, inférieure en moyenne à 35 pieds/ha
- 11 % des peuplements sont très pauvres à ruinés
- 19 % des peuplements ont une durée de survie inférieure à 30 ans
- les jeunes peuplements de moins de 30 ans ne représentent que 16 % de la surface boisée.

Les récoltes envisageables à court et moyen termes, vont donc connaître une baisse assez nette avant que les jeunes peuplements soient en mesure d'assurer la relève, et l'effort de régénération à maintenir dans les années à venir devra être suffisamment soutenu pour améliorer progressivement l'équilibre de la forêt (voir 4.3.3 : détermination de l'effort de régénération)

1.6.1. Etat récapitulatif des types de peuplement

Dans le tableau suivant qui constitue l'état récapitulatif des types de peuplement rencontrés dans la forêt,

- le « **mélange taillis-futaie** » désigne les anciens taillis sous futaie dont la réserve s'est plus ou moins régularisée, constituant une futaie régulière très claire sur un sous-étage constitué de taillis.
- La « **futaie régulière** » désigne essentiellement des peuplements issus de semis ou plants, mais également des anciens taillis sous futaie ayant évolué vers la futaie par disparition du taillis.
- L'**essence prépondérante** est l'essence la plus représentée dans la futaie ou dans la réserve des anciens taillis sous futaie.

- **Les jeunes peuplements** sont les peuplements en phase d'éducation.
- **Les catégories de diamètre** sont celles de l'essence prépondérante et correspondent à:

Très gros bois	$\varnothing > 67,5$ cm
Gros bois	$47,5 \text{ cm} < \varnothing \leq 67,5$ cm
Bois moyens	$27,5 \text{ cm} < \varnothing \leq 47,5$ cm
Petits bois	$\varnothing \leq 27,5$ cm

A noter qu'il n'a pas été défini de classe d'âge compte tenu de la forte proportion d'anciens taillis sous futaie au sein desquels la fourchette des âges est mal définie et souvent importante.

Structure	Essence prépond.	Catégorie de diamètre	Surface (ha)	% surface
Mélange taillis-futaie	Chêne	Petits bois	47,93	0,77%
		Bois moyens	1224,81	21,28%
		Gros bois	2218,37	35,59%
		Très gros bois	310,26	4,98%
	Hêtre	Petits bois	6,53	0,10%
		Gros bois	25,12	0,40%
		Très gros bois	53,31	0,86%
	Autres feuillus	Petits bois	16,91	0,27%
Bois moyens		5,00	0,08%	
Futaie régulière	Chêne	Petits bois	132,67	2,13%
		Bois moyens	147,66	2,37%
		Gros bois	106,73	1,71%
	Hêtre	Petits bois	247,74	3,98%
		Bois moyens	21,95	0,35%
		Gros bois	12,43	0,20%
	Autres feuillus	Petits bois	19,57	0,31%
		Bois moyens	4,91	0,08%
	Pin sylvestre	Petits bois	87,49	1,41%
		Bois moyens	177,08	2,84%
		Gros bois	95,08	1,53%
	Autres résineux	Petits bois	55,02	0,88%
		Bois moyens	144,12	2,31%
Gros bois		5,12	0,08%	
Jeunes peuplements	Chêne		562,86	9,04%
	Hêtre		189,57	3,04%
	Autres feuillus		2,00	0,03%
	Pin sylvestre		24,10	0,39%
Taillis	Tilleul	Petits bois	139,01	2,23%
Vides reboisables			45,65	0,73%
TOTAL			6227,00	100,00%

1.6.2. Répartition des divers types de peuplement :

Voir le tableau de répartition des peuplements par unités de gestion en annexe 3, ainsi que la carte des peuplements en annexe 13.

1.6.3. Synthèse globale : répartition synthétique des grands types de peuplement sur la forêt

	Mélange taillis-futaie	Futaie régulière	Jeunes peuplements	Taillis	Vides reboisables	Total
Surface (ha)	4006,24	1257,57	778,53	139,01	45,65	6227,00
% surface	64,34%	20,20%	12,50%	2,23%	0,73%	100,00%

1.7. Faune sauvage

1.7.1. Relevé des espèces animales remarquables

La forêt du Domaine de Chantilly présente un intérêt faunistique fort avec :

- **16 espèces remarquables de mammifères** avec pour enjeux principaux
 - o Le cerf élaphe qui est une espèce déterminante de ZNIEFF en Picardie et une espèce indicatrice de la bonne fonctionnalité du continuum forestier dont il conviendra toutefois de réguler les populations (cf 1.6.2. et 2.3.);
 - o Les chiroptères dont l'ensemble des espèces sont protégées au niveau national, et dont les individus présents utilisent le site comme gîte et territoire de chasse (Grand Murin, Vespertilion à moustaches, de Daubenton et de Natterer...);
 - o La martre ;

- **33 espèces remarquables d'oiseaux nicheurs** dont 2 très rares (Autour des palombes et Sarcelle d'hiver) et 5 rares (Pic cendré, Engoulevent d'Europe...). L'intérêt ornithologique est lié aux boisements (rapaces...) notamment les plus âgés abritants des sujets arborés sénescents (pics...) ainsi qu'aux espaces aquatiques des étangs de Commelles (Râle d'eau, Grèbes, Phragmites des joncs...).

- **33 espèces remarquables de lépidoptères**, principalement liées aux zones humides du marais de la Troublerie (Bicolore, Cabère permutée, Echiquier...), aux coteaux calcaires de Commelles (Hespérie de la Passe-Rose...), aux prairies forestières et aux lisières (Tabac d'Espagne...);

- **104 espèces peu fréquentes à remarquables de coléoptères** liées aux vieilles chênaies, et en particulier celles abritant des arbres sénescents, des souches, etc..., et les zones humides à marécageuses, avec le marais de la Troublerie ;

- **7 espèces remarquables d'odonates** liées aux zones humides de marais de la Troublerie, avec notamment l'Agrion de Mercure protégée au niveau national et européen (Annexe II de la Directive habitats), ainsi que le Cordulégastre annelé protégé au niveau régional.

1.7.2. Situation des ongulés par rapport aux capacités d'accueil de la forêt

Le cerf est l'animal symbole du massif de Chantilly. L'expérience ainsi que les études réalisées pour ce massif, notamment par la Direction Départementale de l'Agriculture de l'Oise (méthode Ueckermann) ont montré que la pauvreté des stations limite fortement la capacité d'accueil de la forêt de Chantilly vis à vis de la faune sauvage, et plus particulièrement de l'espèce cerf. Dans les régénérations, les semis et plants sont fortement abrutis, ce qui nécessite la mise en place d'engrillagements onéreux.

Le suivi des populations de Cerfs par des comptages aux phares (indice nocturne) et par le relevé des taux d'abrutissement (indice de pression floristique) permet de justifier des demandes de plans de chasse susceptibles de maintenir le cheptel à un niveau supportable par la forêt. Cependant, ces opérations sont difficiles à mettre en œuvre du fait de leur coût élevé.

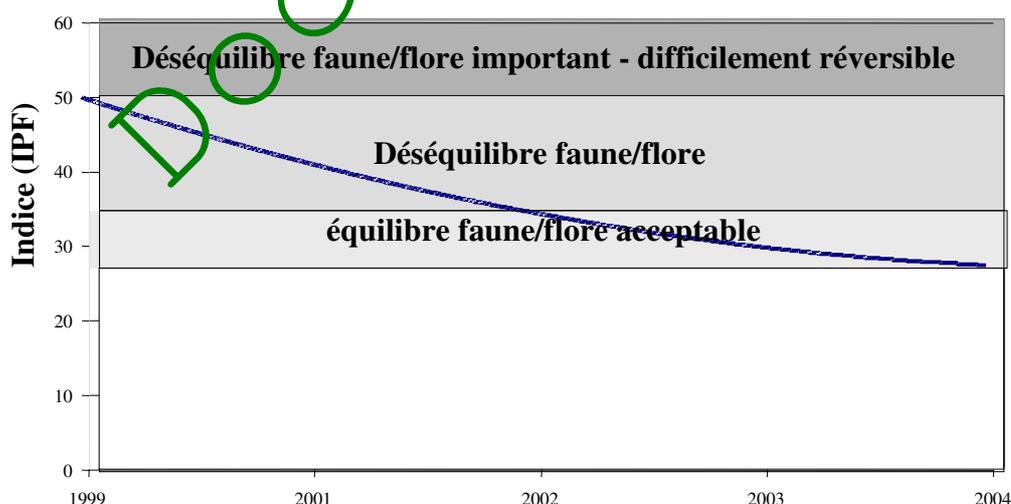
Ainsi, entre 1988 et 1996, les plans de chasse n'ont pas été ajustés à l'évolution du cheptel qui a connu un pic de population très marqué en 1999, nécessitant une augmentation importante des prélèvements.

Le tableau suivant donne les attributions et réalisations du plan de chasse Espèce Cerf (toutes catégories confondues) en forêt de Chantilly sur les dix dernières années ainsi que les indices d'abondance nocturne relevés sur la même période :

	1993/ 1994	1994/ 1995	1995/ 1996	1996/ 1997	1997/ 1998	1998/ 1999	1999/ 2000	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003
Indice abondance nocturne					189		308		188	181
Attributions	52	49	54	70	118	149	152	100	89	79
Réalisations	45	43	50	69	118	133	118	43	64	55

Depuis 1999, l'évolution de l'*indice de pression floristique (IPF)* indique une baisse assez nette de la pression du gibier, revenue à un seuil plus supportable par la forêt :

Evolution de l'indice de pression floristique



Le chevreuil est présent sur la totalité du massif. Les potentialités varient fortement en fonction de la richesse de la station, du traitement et de l'importance des lisières. On assiste actuellement à un développement rapide du nombre de ces animaux.

Pour des raisons historiques, tenant au rôle joué par la Vénérerie du cerf dans le développement du Domaine de Chantilly, la population de cerfs doit être privilégiée et il conviendrait de maintenir la densité du chevreuil au niveau de 5 têtes aux 100 ha.

Le sanglier : Depuis quelques années les populations de sanglier sont en assez nette augmentation en forêt de Chantilly, notamment sur les cantons situés au nord (Bois du Lieutenant, de la Coharde, de la Basse Pommeray) comme sur l'ensemble du département de l'Oise. Il est fortement souhaitable de ne pas laisser s'accroître, voire de réduire, la population actuelle

Conclusion :

On retire de ces données que la densité du cheptel cervidé correspondant à l'équilibre sylvocynégétique est actuellement supportable, à condition d'engrillager une proportion importante des plantations.

La vigilance s'impose pour ne pas laisser s'accroître les populations de cervidés sous peine de compromettre la régénération des peuplements forestiers. Le maintien d'une forêt vivante nécessite l'équilibre forêt-gibier qui permet de ne pas avoir recours de façon systématique à la protection par engrillagement. D'où l'intérêt de suivre conjointement l'évolution des populations avec quelques indicateurs, et les dégâts sur zones non engrillagées en veillant à ce qu'ils restent supportables.

La politique menée en matière de plan de chasse doit l'être au niveau de l'ensemble d'un massif qui peut inclure à la fois des forêts relevant du régime forestier et des bois privés. Les attributions doivent donc être calculées globalement, puis réparties entre les différentes forêts du massif.

1.7.3. Etat sanitaire – problématique du déplacement des cervidés

Il n'est pas actuellement constaté de problèmes sanitaires particuliers sur les populations d'ongulés. Par contre, ces animaux sont fréquemment victimes de collisions avec des véhicules lors des traversées des routes publiques.

Les migrations de cervidés se font principalement par les biocorridors décrits en 1.2.4

Ces passages sont plus ou moins menacés par l'urbanisation linéaire ou disséminée. La plus grande vigilance s'impose pour qu'ils soient maintenus.

Dans le même souci, on veillera à ce que les engrillagements destinés à protéger les plantations ne constituent pas des obstacles au déplacement des animaux. (cf Carte « *Problématique de déplacement des grands mammifères en regard des choix d'aménagement* » en annexe 19)

1.7.4. Autres espèces présentes dans la forêt

Le Renard, après avoir été décimé par la rage dans les années 1970, représente actuellement une population relativement importante qui nécessite d'être régulée.

La situation du **petit gibier** est très variable dans le temps et dans l'espace. Le lièvre et la perdrix grise se rencontrent en bordure de plaine. Ailleurs ce sont le lapin, le faisan, souvent d'élevage, le pigeon et la bécasse. L'effectif des lapins est très fluctuant et il convient de veiller à contrôler son développement, surtout dans les jeunes peuplements où il fait des dégâts parfois considérables.

1.8. Risques

Le milieu n'est pas particulièrement sujet à des risques naturels d'ordre physique.

Les risques d'incendie sont relativement importants, dès le début du printemps, dans la fougère sèche et les peuplements résineux.

Document ONE

2. Analyse des besoins économiques et sociaux

2.1. Production ligneuse

Selon le souhait du propriétaire, la production ligneuse est l'objectif prioritaire de la forêt du Domaine de Chantilly.

2.1.1. Offre de bois (nature des produits offerts)

Le Chêne : Sa qualité est très variable et dépend essentiellement de la station. Les cantons les meilleurs sont ceux du Lieutenant, de la Basse Pommeraie, des Vieilles Garennes et de la Verrerie. Les principales qualités reconnues au chêne de Chantilly sont la couleur claire, le grain fin et la faible proportion d'aubier. Les défauts les plus courants sont la gélivure surtout sur les sols pauvres, la roulure et la brogne.

Le Hêtre : Abstraction faite des plantations récentes, il est peu représenté et se présente le plus souvent sous forme d'arbres isolés de taillis-sous-futaie de gros diamètre. Son bois est blanc, assez tendre. Il présente fréquemment de belles billes de pied donnant des sciages de qualité.

Les produits de tranchage du chêne et du hêtre sont difficilement évaluables ; il en va de même pour le déroulage. Le marché du merrain a pris, depuis quelques années, une extension sensible, mais non quantifiable.

Le Tilleul : très abondant dans le taillis, il est assez rare dans la futaie où il peut néanmoins fournir des arbres de valeur. Il est susceptible de fournir un relai de production intéressant et peu onéreux à constituer sous forme de balivage.

Le Pin Sylvestre : essence résineuse très dominante a été introduite sur les sols les plus pauvres. Il est dans l'ensemble de bonne qualité : les fûts sont droits, cylindriques et propres et l'écorce est généralement fine. Il est surtout utilisé en menuiserie (30 à 35 %), en charpente (15 à 20 %), en poteaux ainsi qu'en emballage et bois de coffrage.

La production de bois d'industrie provient des coupes de première éclaircie des jeunes peuplements, des coupes à blanc de taillis pour la mise en régénération, des balivages et des houppiers des plus gros bois. La réalisation de bois de chauffage par des particuliers, bien que plus ponctuelle, n'est pas à négliger : elle permet de réaliser des coupes de première éclaircie non commercialisables auprès des exploitants.

Contrairement à ce qui avait pu être espéré lors de la mise en application de l'aménagement précédent, les quantités récoltées connaîtront une baisse assez sensible au cours des prochaines années du fait du vieillissement et de l'appauvrissement progressif des anciens taillis sous futaie, et de la très faible proportion de peuplements d'âge moyen. Malgré quelques fluctuations, la qualité moyenne ne devrait pas évoluer au cours des années à venir.

2.1.2. Demande

Les principaux acheteurs sont des exploitants installés dans la région picarde auxquels s'ajoutent des acheteurs venant d'autres régions. Les volumes exportés sont assez importants, les pays destinataires sont aussi bien européens (C.E.E. ou non) maghrébins ou asiatiques. Cependant, rares sont les étrangers, à l'exception des Belges, qui achètent directement ; ils préfèrent négocier avec les exploitants locaux.

2.1.3. Mise en marché

L'usage est la vente en bloc et sur pied par adjudication d'automne ; d'autres adjudications sont fréquemment organisées en début et en fin d'année. Les ventes amiables ne concernent en général que la commercialisation des produits accidentels.

2.1.4. Cours du bois

La tempête du 26 décembre 1999, bien qu'ayant peu affecté la forêt du Domaine de Chantilly, a mis sur le marché des stocks considérables de produits accidentels provoquant une chute importante des cours du bois. Ce phénomène aggravé par la concurrence sur le marché mondial des bois des pays de l'Europe de l'Est, perturbe encore à ce jour les ventes de bois.

2.2. .Autres productions. Servitudes, concessions

Il existe peu de produits, autre que le bois, dont la récolte ou l'extraction présente une certaine importance ou serait susceptible de se développer en forêt du Domaine de Chantilly.

Citons toutefois la **production de Miel de Tilleul** pour laquelle la forêt du Domaine de Chantilly constitue un des sites les plus importants et les plus réputés de production au Nord du bassin parisien, avec la forêt d'Halatte. Chaque année du 20 juin au 15 juillet, plusieurs centaines de ruches sont installées sur le Domaine de Chantilly. La qualité de ce miel sauvage de Tilleul est aujourd'hui reconnue (médaille d'Or au Concours général agricole en 1999, et médaille d'argent en 2000). Le miel de Tilleul produit sur ce secteur est un produit phare régional pour les apiculteurs, au même titre que le Miel de lavande de Provence. Les apiculteurs professionnels réfléchissent à la labellisation de cette production.

La forêt n'est frappée d'aucun droit d'usage ou de servitude à proprement parler, mais elle fait l'objet d'un certain nombre de concessions dont la plus importante est celle qui lie l'Institut de France à la société France-Galop. et dont l'usage est réglementé par plusieurs arrêtés préfectoraux. France Galop est l'association qui gère le centre d'entraînement de chevaux de course du pôle hippique de Chantilly ; qui est le premier et le plus prestigieux en France et dont l'activité représente 20% des emplois du canton de Chantilly.

France Galop loue à l'Institut de France un secteur de 1500ha de forêt. Sur ce périmètre, 47 km de pistes de sable dont 17 pour le galop et 30 pour la promenade servent à l'entraînement de plus de 550 chevaux sous la responsabilité de trente entraîneurs. La majestueuse " piste des lions " est la plus célèbre et ses 4 km en ligne droite relient le château de Chantilly à Lamorlaye en traversant la forêt.

Les qualités naturelles du sable (sable de silice pur), du sol (limon sableux) et du sous-sol (calcaire demi-tendre drainant) rendant les pistes praticables 365 jours/365 quel que soit le temps.

Ce type de concession ne présente pas d'inconvénients majeurs pour la gestion forestière, si ce n'est que l'exploitation des coupes est interdite le matin, pendant l'entraînement des chevaux ; ce qui se traduit par une moins-value notable au niveau du prix de vente de ces coupes.

Les autres concessions figurent en annexe 8.

2.3. Activités cynégétiques

La chasse à courre du cerf est une tradition remarquable en forêt de Chantilly. Si ce mode de chasse intéresse des personnes plus ou moins fortunées, par contre le suivi motorisé ou cycliste touche un éventail très large de couches sociales.

Les autres gibiers sont chassés à tir. Ainsi 14 lots de chasse sont loués par bail. La surface des lots varie de 44 ha à 510 ha.

La chasse à tir est en général louée par bail à des particuliers. La demande est vive et la location rémunératrice.

Une zone de quiétude a été installée dans la partie de la forêt la plus parcourue par les promeneurs, au sud de Chantilly, à l'Ouest de la R.D. 924A et au nord des Etangs de Comelle.

2.4. Activités piscicoles

Sans objet

2.5. Activités pastorales

Sans objet

2.6. Accueil du public

La forêt du Domaine de Chantilly est une forêt très fréquentée.

Cette forte fréquentation est due à la conjugaison de trois facteurs principaux :

1. La proximité de l'agglomération parisienne

Le point le plus notable concernant l'intérêt récréatif de la forêt est la proximité de l'agglomération parisienne qui se situe en effet à 40 kilomètres du cœur de la forêt.

2. Une population locale en constante augmentation.

L'évolution récente a montré un accroissement des agglomérations urbaines, se manifestant en fait par une diminution de la population des villes et par une très forte croissance des communes périphériques.

Les principales agglomérations source de fréquentation dans la forêt sont, outre l'agglomération parisienne, :

- Creil : 36.000 habitants (agglomération 80.000 habitants), à 5 km de Chantilly
- Senlis : 15.000 habitants, au contact de la forêt
- Chantilly : 10.000 habitants (agglomération 28.000 habitants), au contact de la forêt
- Pour mémoire, petites mais nombreuses agglomérations du Val-d'Oise à proximité immédiate de la forêt de Chantilly.

La fréquentation de fin de semaine a pour origine l'agglomération parisienne mais également des agglomérations locales (qui sont les seules à se manifester également en semaine).

Il y a lieu de noter, dans certains cantons, l'importance de la fréquentation d'origine militaire qui peut s'avérer néfaste pour la flore et la faune et apporter une gêne pour les visiteurs.

Le développement des courses d'orientation, civiles ou militaires, la cueillette des champignons et des fleurs (jonquilles), le ramassage des mues de cerf et l'écoute du brame posent des problèmes de plus en plus importants pour la quiétude des grands animaux.

3. L'accessibilité de la forêt du fait de :

- La desserte du cœur du massif par de nombreuses routes carrossables et ouvertes au public (RN17, RD924a, etc...) ;
- la présence de 3 gares aux abords de la forêt (Chantilly, Orry la Ville, et la Borne blanche)
- l'existence de nombreux chemins forestiers utilisable pour la randonnée, dont certains sont classés en chemin de randonnées (GR12 qui relie les étangs de Commelles au château de Chantilly, GR1, GR11, PR...).

La fréquentation touche l'ensemble de la forêt. Les secteurs les plus fréquentés sont d'une manière générale ceux qui présentent des équipements d'accueil, les lisières avec le bâti, mais aussi les abords des grands axes routiers :

- Le secteur des étangs de Commelle ;
- La lisière nord de la forêt au niveau de la route des Aigles et du carrefour des Lions ;
- Le secteur de la Croix de Pontarmé ;
- Les abords des tables de Montgrésin et d'Apremont ;
- La frange urbaine de Vineuil Saint Firmin ;
- Le tracé du GR12.

Voir la carte des sites fréquentés en annexe 20

Les tendances récemment constatées en matière d'évolution de la population urbaine conduisent à penser que l'utilisation récréative de la forêt continuera à aller croissant.

L'intérêt récréatif de la forêt, qui présente des milieux et des paysages diversifiés, est accru par le voisinage de sites touristiques attractifs. Il y a lieu de citer notamment les points suivants :

Château de Chantilly, musée vivant du cheval, abbaye de Royaumont, vieille ville de Senlis.

A noter que le Parc naturel régional Oise - Pays de France réfléchit à un schéma d'accueil du public à l'échelle de son territoire. Ce schéma devra être décliné au niveau du massif forestier.

2.7. Paysages

Voir l'étude « *Intégration des enjeux patrimoniaux et écologiques à la gestion de la forêt du Domaine de Chantilly – PNR Oise Pays de France* »

La forêt du Domaine de Chantilly s'inscrit dans un contexte paysager exceptionnel.

Elle fait partie d'un vaste ensemble forestier de près de 20 000 hectares, l'un des plus fréquentés et des plus beaux chaînons de la seconde ceinture verte de l'agglomération parisienne. De par cette situation et ses aménagements (allées, grandes perspectives, carrefours...) la forêt du Domaine de Chantilly présente un enjeu paysager très important et reconnu au travers de :

- o Son intégration au **site inscrit de la vallée de la Nonette** ;
- o Son **classement au titre de la loi du 2 mai 1930**.

2.7.1. Ambiances paysagères

La forêt offre des **ambiances paysagères internes** très différentes en fonction notamment de la nature du milieu, du relief, ainsi que de l'essence (feuillus ou résineuses), de l'âge (plantation, régénération naturelle...), et du mode de traitement des peuplements en place (régulier ou mélange futaie/taillis), de leur degré d'ouverture :

- Ambiance « chaude » des milieux sur sable à l'Est ;
- Secteur de plateau plus monotone sur la partie nord ;
- Ambiance plus fraîche et très diversifiée au niveau des reliefs de la forêt de Coye...

Les secteurs ouverts que constituent les clairières s'expriment différemment selon qu'elles sont naturelles ou entretenues, pérennes ou temporaires :

- pelouses calcaires sur les flancs des coteaux des étangs de Commelles,
- landes de la Butte aux Gens d'Armes,
- clairières à vocation sylvo-cynégétique,
- clairières temporaires à vocation sylvicole issues des opérations de régénération,
- clairières à vocation d'accueil du public, situées dans les secteurs fréquentés (étangs de Comelle, route de Toudouzes, Table de Mongrésin), et qui sont parfois équipées de mobiliers (jeux, tables, bancs, corbeilles...). Certaines sont ponctuées d'arbres isolés ou de bosquets afin de rompre leur caractère géométrique et artificiel.

2.7.2. Sites remarquables

Les abords du château de Chantilly qui présente une valeur patrimoniale forte. Ce secteur correspond à un véritable espace de transition entre le massif d'Halatte (avec notamment la Haute et la Basse Pommeraye, les Bois de la Coharde et du Lieutenant) et le massif d'Ermenonville/Chantilly. Cette transition se fait sous le signe de la tradition des parcs à la Française du XVI^{ème} siècle jusqu'à l'intérieur du massif forestier grâce à la structure forte des allées et perspectives plus ou moins monumentales qui reliaient ces massifs forestiers au château et dont il reste aujourd'hui, de manière très présente, la route du Connétable et l'axe du Petit Canal. Plusieurs de ces axes sont plantés d'un alignement d'arbres. Certains sont en partie utilisés comme piste d'entraînement des chevaux de course.

Les étangs dits de Commelle qui sont formés des étangs de La Loge, Neuf, Chapron et de Commelle. Alignés dans un mouvement de relief prononcé de la vallée de la Thève, ils constituent un paysage très spécifique où la présence de l'eau, toujours évocatrice, présente une ambiance différente au cœur du massif boisé. Le cheminement qui dessine le pourtour, offre des vues plus larges sur les étangs mais aussi sur les coteaux opposés. Ces étangs sont des sites de pêche assez appréciés. Depuis les tables de pique nique qui bordent la route des Tombes des vues dominant les étangs sont plus ou moins perceptibles selon les branches basses des arbres.

La butte aux Gens d'Armes qui est un relief sensible de l'Est de la forêt de Chantilly. Elle se distingue de part son sol sableux et sa végétation adaptée aux caractéristiques du sol. Pinèdes âgées, landes à bruyères et callunes en ont fait un lieu dépaysant où l'aspect complètement naturel prédomine. Le sommet, vaste étendue de sable dégagée de boisement, est un lieu de promenades et de jeux des habitants locaux. Le GR1 passe au sommet de la butte et fait du site un lieu très fréquenté très apprécié du public.

Depuis le sommet, les vues panoramiques sont limitées par la présence de boisement assez haut mais se distinguent quand même, au Sud Est le château de Vallières dans son écrin boisé.

Les coteaux de Coye, le Pain de sucre et les Cotes d'Orléans qui correspondent au secteur au relief le plus marqué de l'ensemble du Domaine de Chantilly. Il se présente comme une succession de coteaux, talweg, butte, qui domine la vallée de la Thève au Nord et la vallée de l'Ysieux au Sud. Ces alternances d'ambiance et de relief font de ce secteur un lieu très prisé pour les ballades, le vélo et très apprécié du public. De nombreux chemins de petite randonnée et le GR1 quadrillent le site.

Lors de la tempête de 1990, les boisements des coteaux de Coye avaient en partie été abattus et laissaient la vue dégagée sur un impressionnant panorama sur la vallée de la Thève. Aujourd'hui des essences pionnières comme le bouleau ont recolonisé les pentes et rares sont les points de vue encore possibles (comme dans la descente de la route de la Pierre Tournante, par exemple).

Arbres remarquables :

- le chêne de la Basse Pommeraie - parcelle 34,
- le chêne du Coup de foudre - parcelle 161,
- le chêne des Grès - parcelle 205,
- le chêne Sylvie – parcelle 468
- le chêne et le hêtre entrelacés - parcelle 491/492,
- le bouquet de pins sylvestres situé au sommet de la butte aux Gens d'Armes.

2.7.3. Sensibilités paysagères internes (découvertes du massif depuis les axes et sites fréquentés)

- **Aux abords des axes routiers, chemins et pistes forestières traversant la forêt.**

Le degré de sensibilité est fonction du niveau de fréquentation des axes.

Les secteurs les plus sensibles sont les plus circulants :

- la RN 17 (orientation Nord-Sud) sépare le secteur de la forêt de Pontarmé et de Chantilly à l'Est,
- la RN16 (orientation Sud-Nord/Est) longe le site à l'Ouest en traversant une partie du Bois de la Coharde et du bois de Bonnet,
- la RD924a (orientation Sud-Nord/Ouest), relie Mongrèsin à Chantilly,
- la RD606 relie Vineuil-Saint Firmin à Apremont au Nord,
- la RD118 entre Orry-la-Ville et Coye-la-Forêt,
- la RD138 entre la forêt de Chantilly et le Parc de Sylvie.

A ces routes de transits plus ou moins fréquentées s'ajoutent

- les routes forestières revêtues ouvertes à la circulation automobile dans un but notamment touristique (1 km de voirie) : routes forestières des Tombes, d'Hérivaux (en partie), de l'Angle, Toudouze, de l'Abreuvoir, de la Reine Blanche, des Aigles.
- les axes fermés à la circulation depuis les larges allées pouvant atteindre 15 m de large (comme l'allée du Connétable, pistes de galop...), aux allées et cheminements étroits (layons forestiers), en passant par les allées intermédiaires (routes forestières, rectilignes, revêtues ou non) utilisés par le public, et pour la gestion et l'exploitation forestière.

- **A proximité immédiate des installations touristiques (tables ; bancs...), d'édifices à caractère patrimonial (Croix de Pontarmé, table de Montgrésin...) et aux abords des arbres remarquables**

- **Au niveau des points de vue qu'elle offre sur les paysages et monuments extérieurs.**

Ces vues sont possibles essentiellement au niveau des reliefs (la butte aux Gens d'Armes, les coteaux de Coye, le Pain de sucre et les cotes d'Orléans...) et le long des axes structurants (RN17, allée du Connétable...) et ouvrent des perspectives paysagères sur entre autre le Château de Chantilly ou la cathédrale de Senlis.

2.7.4. Sensibilités paysagères externes

En vue rapprochée, les franges du Domaine de Chantilly se déclinent sous plusieurs typologies qui entraînent chacune des sensibilités différentes :

Les secteurs les plus sensibles au plan paysager se retrouvent au niveau des lisières au contact des espaces ouverts, et plus particulièrement :

- Au contact des glacis agricoles ouverts ou des clairières (par exemple au niveau de la clairière d'Apremont) ;
- Au niveau des sites d'entraînement des chevaux de course (Lamorlaye, Chantilly, Avilly Saint Léonard, Coye la Forêt) ;

- Aux abords des monuments historiques et culturels (carrefour des Lions dans la perspective du château de Chantilly, le parc du château de Baillon, abords du parc Sylvie, de l'abbaye d'Hérivaux...);
- Aux abords des espaces fréquentés comme les étangs de Comelle

Les secteurs au contact des espaces urbains et équipements divers (lycée, cimetière,...) sont également très sensibles, car la forêt constitue ici un cadre de vie auquel les riverains sont très attachés.

Les secteurs au contact direct d'autres espaces boisés (boisements privés dans la continuité du Domaine) sont quant à eux moins sensibles du fait de la présence d'écrans.

A l'échelle du grand paysage, les lisères forestières sont visibles depuis certains points de vues remarquables comme l'autoroute A1, la RN 17 à la limite sud de La Chapelle-en-Serval, les points de vue panoramiques depuis le plateau de Thelle, le Camp de César à Gouvieux, les buttes de Mareil et Châtenay-en-France....

Plus généralement, la forêt du Domaine de Chantilly constitue un élément marquant et structurant de nombreuses unités paysagères du territoire. Elle est l'élément sur lequel s'appuient ou même s'inscrivent des villages ou des sites bâtis, limite structurante des unités paysagères des vallées de la Nonette et de la Thève, horizon forestier des plateaux agricoles...

Voir la carte des sensibilités paysagères globales en annexe 21

2.8. Richesses culturelles

L'héritage culturel de la forêt du Domaine de Chantilly est riche. Si l'histoire a marqué la forêt dans sa physionomie, elle a également laissé des traces concrètes.

Au sein de la forêt des traces et vestiges de cette histoire remontant à l'époque préhistorique sont encore visibles :

- **Les vestiges archéologiques :**
 - un alignement de blocs de calcaire dressés et recoupés perpendiculairement par deux blocs évoquant les restes d'une allée couverte (inscrit sur la carte archéologique du SRA sous le N° 95 352), au sud-est du Pain de Sucre, parcelle 501 ;
 - un alignement de blocs de grès sur 25m, sur l'un des sommets du Pain de Sucre ;
- **Les monuments bâtis**
 - Château de la Reine Blanche (MH classé) ;
 - Four de la Grange ou la Lanterne aux Morts au clos de Comelle (MH classé) ;
 - Les maisons forestières ;
 - Les murs, comme l'enceinte du Bois Sylvie ou du Bois du Bosquet ;
- **Les petits monuments reconnus pour leur valeur historique :**
 - les ouvrages hydrauliques et vannes des étangs de Comelle (XVIIème siècle) et le viaduc (1857) qui possèdent une valeur patrimoniale reconnue ;
 - La statue ornant le carrefour de Diane et la Glacière du Carrefour des Lions (MH classés) ;
- **Les témoins des pratiques cynégétiques passées et actuelles :**
 - Les poteaux indicateurs à ailettes créés à l'usage des nobles à cheval qui parcourraient les allées ou suivaient les chasses à courre, servent aujourd'hui encore aussi bien à la chasse à courre qui est toujours pratiquée qu'aux promeneurs ;
 - Les tables de chasse (Tables de Mongrésin ou d'Apremont -MH inscrit-) ;
 - La Croix de Pontarmé ;
 - Les bornes armoriées ;

- **Les tracés historiques :**
 - la Chaussée Brunehaut, ancien tracé romain qui permettait de relier notamment Soissons à Boulogne, via Senlis, Beauvais et Amiens, et sur lequel s'appuie l'itinéraire du GR12 entre les étangs de Comelle et Senlis ;
 - la Route pavée de la Ménagerie (1720/1730), route empierrée qui permettait le passage des charrois vers l'Abbaye d'Hérivaux, relie le hameau de La Biche à Coye-la-Forêt. Elle est aujourd'hui empruntée en partie par les itinéraires de petite randonnée. Elle a subi des dégradations au niveau de sa structure et de ses fossés lors de travaux d'assainissement en 2002.
 - Les allées percées, carrefours en étoile et perspectives (XVII et XVIIIème siècle) qui structurent le massif forestier. Certaines ont été tracées pour l'usage de la chasse à courre. La Route du Connétable fût créée par Le Nôtre à la fin du XVIIe s. à l'occasion de l'agrandissement du parc et de la création d'une nouvelle entrée du château, en prolongement de la route publique.
- **Les alignements d'arbres présents dans le massif forestiers aux abords des tracés historiques et des édifices patrimoniaux** (notamment dans les espaces ouverts d'Apremont).

2.9. Sujétions diverses

La forêt de Chantilly ainsi que les forêts situées dans les massifs de Chantilly, Ermenonville et Halatte font partie d'un continuum forestier d'une importance exceptionnelle dans une zone où le développement de l'urbanisation est important. Dans le sud de l'Oise l'urbanisation tend à devenir continue en lisière de forêt.

Beaucoup d'habitations sont trop proches de la forêt; c'est une source de risques pour les riverains et de contentieux en cas de chute d'arbres. Il est donc souhaitable d'obtenir un recul minimal de trente mètres pour toutes les constructions nouvelles.

Une vigilance particulière est donc nécessaire si l'on veut protéger cet ensemble forestier. Lorsque des documents d'urbanisme sont mis à l'étude, il est indispensable d'obtenir que la sauvegarde de la forêt soit prise en compte et que notamment les forêts relevant du régime forestier soient placées sous servitude particulière des espaces boisés à protéger, avec en outre prise en compte de la norme de recul de trente mètres, citée ci-dessus.

Comme autre sujétion, mentionnons également les contraintes liées à l'entraînement des chevaux de course déjà énoncées en 2.2.

Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, créé le 13 janvier 2004, englobe les forêts d'Halatte, Ermenonville et Chantilly. Au travers de sa création, les élus du territoire s'engagent pour une période de dix ans à veiller et œuvrer pour la maîtrise de l'évolution du territoire et la préservation par une gestion durable de la richesse et de la diversité du patrimoine naturel, historique et culturel, de la qualité et la spécificité des paysages naturels et bâtis du territoire, et pour la promotion d'un développement économique et touristique respectueux des équilibres.

2.10. Statuts et règlements se superposant au régime forestier

La forêt du Domaine de Chantilly, est entièrement en site classé au titre des paysages

- Pour sa majeure partie, au titre du site classé de Chantilly, par arrêté ministériel du 28 décembre 1960.
- Pour sa partie Est, au titre du site classé des forêts d'Ermenonville, de Pontarmé, de la Haute Pommeraie, clairière et butte St Christophe, par arrêté ministériel du 28 août 1998.

La vallée de la Nonette a été déclarée "Site inscrit" le 6 Février 1970 ; la forêt de Chantilly est concernée dans sa partie Oise.

Cf plan de situation en annexe 9.

Le testament du Duc d'Aumale du 3 juin 1884, complété par l'acte de donation du 25 Octobre 1886, rend inaliénable la majeure partie de la forêt de Chantilly à l'exception des parties Sud-Ouest et Nord-Ouest du massif. Un exemplaire de la carte des zones concernées est conservé au siège de l'Unité Territoriale des Trois Forêts à Chantilly.

Document ONF

3. Gestion passée

3.1. Traitements sylvicoles

3.1.1. Traitements antérieurs

L'aménagement du 23 Novembre 1905 distinguait trois sections :

- une série de futaie feuillue, sur 240 ha.
- deux séries de futaie résineuse, sur 905 ha.
- 23 séries de taillis-sous-futaie, sur 5.165 ha, à la révolution de 30 ans.

L'aménagement du 13 janvier 1976, applicable pendant une durée de 17 ans (1974-1990), divise la forêt en trois séries et un hors cadre :

La première série, d'une surface de 2839,73 ha, est traitée en conversion et transformation en futaie régulière de hêtre (45%), chêne (24%), exploités respectivement à 0,55m-0,60m et à 0,70m et pins sylvestre et laricio (31%).

La surface du groupe de régénération est arrêtée à 440,39 ha, (la surface à boiser effectivement étant de 337,87 ha).

La deuxième série, d'une surface de 2586,14 ha, est traitée en conversion et transformation en futaie régulière de hêtre (88%), exploitée à 0,55m-0,60m de diamètre, chêne (7%) et résineux (5%).

La surface du groupe de régénération est arrêtée à 428,01 ha, (la surface à boiser effectivement étant de 381,60 ha).

La troisième série, dite tournaise, d'une surface de 817,34 ha, est traitée en conversion en futaie, par parquets, de hêtre (80%), exploitée à 0,55m-0,60m de diamètre, chêne (7%) et résineux (5%).

La surface du groupe de régénération est arrêtée à 327,47 ha, (la surface à boiser effectivement étant de 132,75 ha).

Le hors-cadre regroupe les parties de forêt non susceptibles d'aménagement (70,00 ha).

Globalement sur les 727,86 ha régénérés, près de 70 ha l'ont été de façon naturelle, alors que l'aménagiste n'avait pas prévu cette possibilité.

Alors que la surface à boiser était de 852 ha, ce sont près de 728 ha qui ont donc été régénérés; auxquels il convient de rajouter 141 ha en cours de régénération, soit un total de 869 ha, ce qui peut laisser penser que la totalité du groupe de régénération a bien été régénérée. En réalité 64 ha, ne faisant pas partie du groupe de régénération, sont inclus dans ces chiffres. Il s'agit essentiellement de parcelles rasées avant la mise en application du nouvel aménagement et non prises en compte dans le groupe de régénération. La surface des parcelles non régénérées est de 63 ha alors que mathématiquement seulement 46 ha n'ont pas été régénérés ainsi qu'initialement prévu. Cette différence s'explique par le fait que pour chaque parcelle il n'y a pas toujours correspondance entre les chiffres des surfaces prévues à régénérer et ceux des surfaces réellement régénérées.

3.1.2. Dernier aménagement forestier

3.1.2.1. Caractéristiques du dernier aménagement forestier

Arrêté ministériel du 24 mars 1993

Durée d'application prévue : 15 ans, de 1991 à 2005

Série	Surface (ha)	Traitement Méthode	Surface à régénérer (ha)	Prévisions de récoltes (m3 commerciaux)		
				Régénération	Amélioration	Total
1	5 177,09	Conversion et transformation en futaie régulière de Chêne	503,99	5 150	10 920	1 6070
2	310,26	Transformation en futaie régulière de Pin sylvestre	46,09	440	1 110	1 550
3	764,92	Futaie par parquet de Chêne, Hêtre, et autres feuillus	71,85		1 520	19 140
4	14,13	Protection des milieux écologiques particuliers				
5	57,88	Hors cadre				
Total	6324,28		621,93	5 590	13 550	19 140

La 3^{ème} série était aménagée suivant la méthode du groupe de régénération élargi : la surface minimum à régénérer sur la durée de l'aménagement était de 54,65 ha

Les récoltes prévues, sur l'ensemble des séries, correspondaient à 3,06 m³/ha/an

3.1.2.2. Application de l'aménagement forestier

Durée de l'application effective : 1991 – 2005

- **Difficultés rencontrées**

Peu de temps après la mise en application de l'aménagement, les gestionnaires de la forêt de Chantilly se sont trouvés face à un double problème :

- Dépérissement de plus en plus marqué sur le chêne pédonculé, essence largement prédominante de la forêt
- Difficulté à assurer au propriétaire un revenu annuel stable proche des 600 000 € de recette de bois prévus par le bilan financier de l'aménagement.

Jusqu'en 1999, la solution adoptée consistait à marquer chaque année des coupes de produits accidentels en sus des coupes réglées. Mais les difficultés se sont rapidement aggravées : de par le maintien du fort taux de dépérissement du chêne, de plus en plus de parcelles se trouvaient simultanément en exploitation rendant très difficile l'établissement d'un état d'assiette annuel et la commercialisation de lots de faible volume sur de grandes surfaces.

La décision fut prise à partir de 1999 d'établir un état d'assiette pluriannuel avec une rotation de 5 ans devant permettre de purger les arbres dépérissants tout en assurant un revenu suffisant au propriétaire. (l'aménagement prévoyait des rotations de 12 et 15 ans pour les peuplements de futaie âgée et de taillis-sous-futaie, c'est à dire ceux qui présentent le plus fort taux de dépérissement)

La tempête du 26 décembre 1999, bien qu'ayant peu affecté la forêt du Domaine de Chantilly, a mis sur le marché des stocks considérables de produits accidentels provoquant une chute importante des cours du bois. Ce phénomène aggravé par la concurrence sur le marché mondial des bois des pays de l'Europe de l'Est, a contribué à la baisse des revenus de la forêt.

Aujourd'hui, nous constatons une décapitalisation accentuée sur le chêne, alors que malgré des états d'assiette totalisant des surfaces importantes (900 ha en 2001) l'objectif financier est péniblement atteint.. En outre l'aspect de la forêt résultant de l'exploitation disséminée sur une part importante de sa surface, induit des réactions négatives de la part du public.

- **Volumes récoltés**

Volumes récoltés (m3 commerciaux)					
ANNEE	Coupes		Produits accidentels	TOTAL	Dont taillis
	Amélioration	Régénération			
1991	11 694	1 665	2 882	16 241	6387
1992	17 782	3 527	1 815	23 124	6347
1993	11 777	4 477	4 217	20 471	2394
1994	13 281	2 993	2 766	19 040	6713
1995	14 201	1 153	6 214	21 568	9174
1996	10 819	5 544	38	16 401	2856
1997	11 336	4 183	1 720	17 239	2671
1998	13 423	5 923	363	19 709	2116
1999	15 677	2 635	151	18 463	409
2000			3 453	3 453	
2001	13 250	2 831	933	17 014	
2002	15 443	647		16 090	
2003	30 037			30 037	
2004	22 044			22 044	
2005	14 676	1 677	744	17 097	
TOTAL	215 440	37 255	27 296	277 991	39 067
				Soit :2,99 m3/ha/an	

La récolte moyenne annuelle, en volume commercial, durant les 15 années d'application de l'aménagement, s'est élevée à 18 532 m3 (y compris les produits accidentels qui représentent 9 %)

Cette récolte, qui correspond à 2,99 m3/ha/an, est proche des prévisions qui sont de 3,06 m3/ha/an

On notera :

- L'absence de récolte de l'exercice 2000, liée à l'incidence, sur le marché du bois, de la tempête du 26 Décembre 1999. Seuls les produits accidentels résultant de cette tempête ont été commercialisés
- L'absence de coupes de régénération en 2000, 2002, 2003 et 2004 due également pour partie à la tempête de 1999 (notamment pour ce qui concerne la mévente des petits bois de taillis qui constituent une part importante des coupes rases et d'ensemencement) mais également à une accentuation du dépérissement du chêne obligeant le gestionnaire à disséminer la récolte.

- **Les balivages**

A la fin de la période d'application de l'aménagement de 1976, la plupart des taillis simples avaient été balivés. Cette technique a été poursuivie au cours de l'aménagement de 1991 et étendue à une partie des anciens taillis sou futaie pauvres en réserve. La pauvreté des peuplements en baliveaux d'essences nobles a conduit le gestionnaire à pratiquer une sélection de brins dans les cépées de taillis (composé essentiellement de tilleul) en vue d'obtenir, à terme, une futaie sur souche.

Jusqu'à présent, les mesures de croissance en diamètre réalisées sur des placettes d'observation indiquent une réaction très faible à l'éclaircie de la part des tiges sélectionnées et n'encourage pas à perpétuer ce type d'opération.

- **Surfaces régénérées**

En fin d'aménagement, les surfaces régénérées par série sont les suivantes

Série	Surface prévue (ha)	Surface entamée		Surface réalisée			
		Ha	%	R. naturelle (ha)	Plantation (ha)	Total (ha)	%
1	509,99	100,12	19,63	109,83	195,53	936,1	59,88
2	46,09	14,38	31,20	14,92	8,25	116,84	50,27
3	71,85	2,50	3,47	16,00	33,14	129,96	68,39
TOTAL	621,93	117,00	18,81	140,75	236,92	1182,9	60,74

Ainsi, sur les 621,93 ha du groupe de régénération (toutes séries confondues)

- 377,67 ha ont été régénérés, soit 61 % de la surface prévue
- 117 ha sont en cours de régénération, soit 19 % de la surface prévue.

Nous constatons donc un retard relativement important dans la mise en œuvre des régénérations. Ce retard est cependant à relativiser pour ce qui concerne la 3^{ème} série (groupe élargi) pour laquelle la surface régénérée (49,14 ha) représente 90 % de la surface minimum, soit 57,65 ha.

Les principales causes de ce retard sont les suivantes :

- Comme déjà énoncé si dessus, le dépérissement du chêne a obligé le gestionnaire à disséminer les récoltes annuelles sur des surfaces importantes, ce qui a également eu pour conséquence de retarder les coupes rases ou définitives.
- La tempête du 26 décembre 1999 a conduit au gel de nombreuses coupes vendues et à la mévente des bois. Il en a résulté un retard important dans l'exploitation des coupes de régénération.
- Le gestionnaire s'est parfois heurté à la pression d'associations locales s'opposant aux coupes rases (exemple des parcelles 312 et 313 dans le Bois Saint Denis)
- La suppression du Fonds Forestier National s'est traduite par des difficultés de financement des reboisements après 1999.
- Dans la 3^{ème} série d'accueil du public, le retard relatif constaté est essentiellement dû à la mise en régénération de surfaces trop petites pour être valablement engrillagées (1 ha) et qui s'est souvent soldée par un échec du fait de la pression du gibier (voire même du vandalisme).

Voir en annexe 5 le tableau donnant le détail par parcelle des régénérations réalisées de 1991 à 2005.

3.2. Traitements des autres éléments du milieu naturel

Les éléments du milieu naturel ont fait l'objet d'interventions, principalement dans le cadre de la 4^{ème} série de protection des milieux écologiques particuliers. Ces interventions ont consisté pour l'essentiel en :

- L'exploitation des peupliers du marais de la Troublerie, actuellement laissé à l'état naturel.
- L'extraction manuelle de la végétation arbustive sur les pelouses calcicoles. Opération très ponctuelle réalisée en début d'aménagement et qu'il conviendrait de renouveler (voir les préconisations du PNR OPF)

- L'arrachage des fougères et des joncs (2 fois par an) dans la micro-tourbière
- Le nettoyage des abords et le curage partiel de la mare des Quatorze Arpents

3.3. Etats des limites et équipements

3.3.1. Etat des limites :

Désignation	Longueur en m.l.
Limites matérialisées ou bornées	
- Fossés ou fossereaux	63 500
- Routes	16 500
- Murs	1 800
- Clôtures	12 400
Limites naturelles (Rivière la Thève)	2 800
Tronçons litigieux à matérialiser	4 000
TOTAL LIMITES	101.000

Les tronçons litigieux insuffisamment matérialisés sur le terrain sont au nombre de 11. Ils sont répertoriés sur la carte du parcellaire et des limites, en annexe 10

3.3.2. Equipements de desserte

L'annexe 7 fournit la liste des routes et des voies de vidange. Celles-ci se décomposent comme suit :

	Réseau du domaine public (km)	Réseau du domaine privé (km)	Longueur totale (km)	Densité (km/100ha)
Routes revêtues	30,2	15,8	46	0,7
Routes empierrées	4,5	15	19,5	0,3
Chemins en terrain naturel	42,7	294,6	337,3	5,4
TOTAL	77,4	325,4	402,8	6,4

L'ensemble de la forêt est bien desservi, même si la part des routes forestières revêtues ou empierrées est relativement faible (0,4 kilomètre / par 100 ha). Ceci est d'ailleurs à tempérer dans la mesure où de nombreuses routes en terrain naturel, généralement sur sol sableux, sont praticables en tous temps par les grumiers.

Actuellement, seuls 12,8 kilomètres de routes forestières revêtues et 6,5 kilomètres de routes empierrées sont ouvertes à la circulation automobile ; le reste du réseau est fermé par 333 barrières. La fermeture de la forêt n'est d'ailleurs pas aussi complète qu'il pourrait paraître, dans la mesure où un certain nombre de chemins ruraux permettent malheureusement encore la pénétration de véhicules en forêt.

3.3.3. Equipements d'accueil du public

Une convention pour l'ouverture de la forêt au public a été passée entre le département de l'Oise et l'Institut de France le 21/08/1978 par laquelle le Conseil Général de l'Oise finance les travaux d'entretien des équipements d'accueil et le ramassage des détritrus.

En outre, dans le cadre de cette convention, un important programme de réfection de routes forestières, de création d'aires de stationnement, d'aménagement de carrefour, de pose d'équipements divers, a été mis en œuvre de 1998 à 2005. Ont notamment été réalisés :

Désignation des travaux	Unité	Quantité	Observations
Réfection de la route Toudouze	m.l.	2075	Gravillonnage bicouche porphyre rose
Réfection de la route de l'Abreuvoir	m.l.	550	Gravillonnage bicouche porphyre rose
Réfection de la route de l'Angle	m.l.	1990	Gravillonnage monocouche porphyre rose
Réfection de la route de Viarme	m.l.	170	Gravillonnage monocouche porphyre rose
Réfection de la route des Tombes	m.l.	2600	Gravillonnage monocouche porphyre rose
Réfection de la route de La Reine Blanche	m.l.	940	Gravillonnage monocouche porphyre rose
Réfection de la route d'Hérivaux	m.l.	1000	Gravillonnage monocouche porphyre rose
Réfection de la Vieille Route	m.l.	450	Gravillonnage monocouche porphyre rose
Total routes	m.l.	9775	
Création du parking de la Reine Blanche			Nivellement, empierrement, gravillonnage monocouche porphyre rose, équipements bois, information et signalisation
Réfection du parking de l'Etang Chapron			Gravillonnage monocouche porphyre rose
Création de parkings sur la route des Tombes			
Réfection des parkings de la Vieille Route			
Aménagement de la zone récréative de la Table de Mongrésin			Empierrement du chemin et création des parkings, équipements bois, information et signalisation.
Aménagement de l'aire récréative des Aigres			
Aménagement de l'aire de la Table d'Apremont			
Réfection de carrefours	Unité	7	

4. Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix

Durée d'application de l'aménagement forestier : 15 ans, de 2006. à 2020

4.1. Exposé concis des problèmes posés et des solutions retenues

- **Au plan des peuplements**

La majeure partie des peuplements feuillus, après un long traitement en taillis sous futaie, présente le plus souvent une réserve de chêne appauvrie et vieillie. Cette réserve à dominance chêne pédonculé sur des sols pauvres et filtrants, est peu productive et présente un fort taux de dépérissement.

Le taillis, composé quasi exclusivement de tilleul, présente peu d'intérêt pour la production sylvicole malgré des tentatives d'amélioration par balivages.

Il convient de continuer à assurer le renouvellement des peuplements à un rythme soutenu, compatible avec la recherche de l'équilibre, en évitant les sacrifices d'exploitabilité. On veillera à réduire progressivement la place du chêne pédonculé au profit du chêne sessile.

Les peuplements à régénérer en priorité sont les anciens taillis sous futaie pauvres à gros bois, les taillis très pauvres et les futaies résineuses mûres.

- **Au plan de la faune**

La présence de grands animaux, et principalement du cerf, dans un milieu à faibles potentialités alimentaires impose une grande vigilance quant au suivi et à la limitation des populations et oblige à protéger la majeure partie des jeunes plantations par des eng grillages.

- **Au plan des paysages.**

La forêt du Domaine de Chantilly s'inscrit dans un contexte paysager exceptionnel de part ses sites remarquables et ses ambiances et sensibilités paysagères internes et externes tels que décrits en 2.5. La sylviculture doit prendre en compte ces contraintes paysagères.

- **Au plan de la fréquentation touristique.**

La fréquentation touristique du domaine atteint un niveau élevé. Elle se concentre principalement aux abords des sites présentant un attrait particulier (Château, Etangs de Comelle). La sylviculture doit localement être adaptée à l'accueil de ces visiteurs.

- **Au plan des milieux naturels**

La forêt de Chantilly renferme un certain nombre d'espaces naturels concentrant des habitats remarquables d'un grand intérêt écologique et des espèces floristiques et faunistiques rares dans la région. Dans la plupart des cas les interventions doivent permettre le maintien des lieux en l'état afin d'éviter que la sylviculture ou le développement naturel de la forêt n'entraîne la disparition de ces milieux et espèces.

4.2. Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries

La complexité des enjeux et leur fréquente superposition sur un même secteur rendent difficile leur dissociation sur des séries différentes. Le choix a donc été fait d'une série unique. Elle aura un objectif de production de bois, conformément au choix du propriétaire, tout en assurant, l'accueil du public et la protection générale des milieux et des paysages.

Au sein de la série de production sont définis :

- des sites d'intérêt paysager et d'accueil du public.
- des sites d'intérêt écologique particulier avec production
- des sites d'intérêt écologique particulier sans production

Ces différents sites sont définis sur la base de l'étude « *Intégration des enjeux patrimoniaux et écologiques à la gestion de la forêt du Domaine de Chantilly – PNR Oise Pays de France* ».

Ce sont :

- **Sites d'intérêt paysager et d'accueil du public :**
 - Les abords des étangs de Comelle
 - Les abords de la Table de Mongrésin et d'Apremont
 - Les abords de la RN 17 et plus particulièrement le secteur de la Croix de Pontarmé
 - Les abords de l'hippodrome et du château de Chantilly
 - La frange urbaine de Chantilly
 - Les parcelles de Vineuil
 - Le pourtour de Coye la Forêt, et plus particulièrement la lisière Sud-Est

- **Sites d'intérêt écologique particulier :**

Dénomination/Situation	Surface avec production (ha)	Surface sans production (ha)
La Butte aux Gens d'Armes	132	
Lisière Sud de la Forêt de Pontarmé	86	
Pelouse calcicole de Comelle et ses abords	69	1
Coteaux de Comelle et de la Troublerie	112,5	0,5
Marais de la Troublerie		12,13
Carrefour du Crochet de Coye	157	1
Parcelles 500 et 540	21,5	0,5
Mare des quatorze arpents		0,5
Le Pain de Sucre et la mare de la route de la Ménagerie		0,5
Pelouse calcicole de la Borre Blanche et ses abords	70	
Carrefour du Poteau d'Orny	108	
Le secteur des trois poteaux	215	
TOTAL	981	16,13

Cf carte et préconisations de gestion des sites d'intérêt écologique en annexe 18

Signalons que certains sites naturels remarquables mentionnés en 1.2.1, ne sont pas repris dans ce tableau. Il s'agit du site 3 « les étangs de Comelle » qui se trouve hors domaine relevant du régime forestier, et des sites 12 « boisements des Côtes d'Orléans », 13 « milieux humides des parcelles 549 à 552 » et 14 « la lisière Nord-Ouest de la forêt de Coye », ceux-ci étant considérés par le PNR OPF comme pouvant être maintenus à objectif sylvicole prioritaire, car, ne présentant qu'un enjeu « assez fort » (*Intégration des enjeux patrimoniaux et écologiques à la gestion de la forêt du Domaine de Chantilly – PNR Oise Pays de France- phase III – page 238*), les recommandations actuelles pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière (instruction ONF- 1993) sont considérées comme suffisantes.

4.3. Décisions fondamentales (relatives à la série unique)

4.3.1. Modes de traitement

La forêt sera pour l'essentiel traitée en conversion (et transformation) en futaie régulière.

Cependant compte tenu de la complexité des enjeux (paysages, accueil, du public, protection des milieux, priorités du propriétaire) différents types de traitements seront appliqués suivant les groupes de parcelles définies en 4.2 :

- Futaie par bouquets ou parquets pour les zones à sujétions paysagères importantes.
- Futaie irrégulière par bouquets ou par pied d'arbres dans les peuplements qui s'y prêtent compte tenu de leur structure actuelle.

Ce qui conduit à définir un groupe « irrégulier » d'une superficie totale de 182,34 ha (voir 4.3.4 Classement des unités de gestion)

4.3.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité

4.3.2.1. Essences objectif

Le choix des essences principales objectif repose sur l'analyse de la potentialité des stations (voir tableau page 10 et carte des stations en annexe), mais également sur l'observation de l'état des peuplements et des essences actuellement en place.

Dans les parcelles ou sous-parcelles du groupe de régénération défini pour les 15 ans à venir, c'est l'essence prépondérante en place qui, de fait, sera choisie chaque fois que le peuplement est bien venant et permet de tenter la régénération naturelle. Dans le cas contraire, c'est l'essence conseillée pour la station concernée qui sera installée par plantation.

Cette règle concerne particulièrement le chêne pédonculé : bien que cette essence soit actuellement largement prédominante, les stations pour lesquelles son adaptation est confirmée sont extrêmement peu représentées en forêt de Chantilly. Il n'en demeure pas moins que ce chêne constitue des peuplements intéressants sur les stations moyennement riches de la forêt dès lors que la réserve en eau est suffisante. La médiocrité de ses qualités technologiques et de son état sanitaire fréquemment constatée, peut être partiellement attribuée au traitement en taillis sous futaie et de l'état de vieillissement des peuplements. Son éradication à court ou moyen terme est d'autant moins envisageable qu'elle nécessiterait des travaux particulièrement coûteux. L'opportunité de son remplacement par le chêne sessile est donc laissée à l'appréciation du gestionnaire au vu de la vigueur et des potentialités de régénération du peuplement en place.

Les essences principales objectif sont le chêne sessile, le hêtre, le pin sylvestre, et, bien que concernant des surfaces limitées, le chêne pédonculé et le frêne qui se partagent les mêmes stations

A ces essences principales vont être associées, selon les stations, un certain nombre d'espèces dont l'intérêt est loin d'être négligeable et qu'il conviendra de maintenir ou d'installer en mélange (voir les règles de culture). Ce sont le merisier, l'alisier torminal, le cormier, le châtaignier.

Globalement, l'objectif est de parvenir à l'âge adulte, à un mélange laissant 20% du couvert aux essences d'accompagnement.

Le sous-étage sera le plus souvent constitué de tilleul.

De façon générale, afin de maintenir la plus grande diversité biologique possible, l'attention doit être maintenue et les consignes données au moment des martelages, afin de sauvegarder toute espèce intéressante à divers titres ; on peut citer notamment : pommier, néflier, érable champêtre, orme.

4.3.2.2. Evolution souhaitée de la composition de la série

Compte tenu des potentialités du hêtre et du pin sylvestre à se régénérer naturellement, il est proposé d'étendre sensiblement les surface d'extension à long terme de ses deux essences par rapport aux préconisations de l'aménagement précédent :

- **Le hêtre** donne de bons résultats en limite des stations à calcaire assez superficiel et à sable sur calcaire sur lesquelles il présente actuellement des régénérations naturelles intéressantes. Nous n'en proposons cependant qu'une faible extension soit 200 ha de plus que les préconisations de l'aménagement précédent, compte tenu des phénomènes de dépérissement vraisemblablement liés à l'évolution du climat. Pour tenir compte de cet inconvénient, on lui appliquera une sylviculture dynamique et on limitera son âge d'exploitabilité à 100 ans.
- **Le pin sylvestre** présente une excellente dynamique sur les stations à sable pauvre situées à l'est de la forêt, alors que les tentatives d'installation du Chêne sessile se sont avérées peu concluantes (exemple de la parcelle 179 où les chênes plantés ont presque tous disparu au profit de semis naturels de pin sylvestre)
Devant cette difficulté de remplacer le pin sylvestre par du feuillu, le choix est fait ici de maintenir cette essence comme essence principale objectif sur les stations sableuses les plus pauvres où il constitue des peuplements quasiment purs : ce qui représente une surface de 350 ha, soit 40 ha de plus que la série résineuse de l'aménagement précédent.
A la périphérie de ces peuplements et sur les stations légèrement moins pauvres le choix a été fait (en s'appuyant sur les préconisations de l'étude menée par le PNR Oise Pays de France) de favoriser des peuplements mixtes feuillus-résineux, le pin sylvestre étant mélangé naturellement ou par plantation à quelques essences pouvant supporter ce type de sol (Chêne sessile, Châtaignier notamment). Les peuplements concernés couvrent une surface de 175 ha (Signalons cependant qu'aucun de ces peuplements n'est inclus dans la surface à régénérer du présent aménagement)

Essences principales objectif	Essences secondaires associées (et part dans le mélange en %)	Surface d'extension à long terme		Optimum d'exploitabilité de l'essence principale	
		ha	%	Age	Diamètre (cm)
Chêne sessile	Diverses 20%	4402	71	180	70
Chêne pédonculé		50	1	140	55
Hêtre		1200	19	100	65
Pin sylvestre		350	6	90	45
Pin sylvestre + feuillus		175	2	90	45
Frêne		50	1	75	50
		6227	100		

4.3.3. Détermination de l'effort de régénération

La surface du groupe "irrégulier" défini en 4.3.1, soit 182,34 ha n'est bien sûr pas prise en compte dans le calcul des surfaces d'équilibre. Elle concerne 132 ha à soustraire de la surface à vocation chêne sessile et 50 ha à soustraire de la surface à vocation hêtre.

- **Surface à régénérer d'équilibre (Se)**

C'est la surface moyenne à régénérer si la forêt est en équilibre du point de vue des classes d'âge

Essence principale objectif	Surface d'extension à long terme (ha)	Age d'exploitabilité (ans)	Surface à régénérer en 15 ans (ha)
Chêne sessile	4270	180	356
Chêne pédonculé	50	140	5
Hêtre	1150	100	173
Frêne	50	75	10
Pin sylvestre	525	90	88
TOTAL	6045		632

Se = 632 ha

- **Surface maximale théorique à régénérer (Sm) :**

Cette surface est calculée en fonction de la durée de survie des peuplements, et plus particulièrement les peuplements à faible durée de survie qu'il faut régénérer rapidement.

Les durées de survie attribuées aux peuplements en fonction des données de l'inventaire typologique sont :

- **Classe 0** : Peuplements rênés à durée de survie indéterminée, soit 704 ha (groupe d'investissement)
- **Classe 1** : 15 ans et moins - **contrainte absolue** – soit 448 ha constitués essentiellement des peuplements feuillus à très gros bois et des peuplements résineux à gros bois, de peuplements pauvres ou dépérissant.
- **Classe 2** : de 15 à 30 ans : 745 ha constitués essentiellement de peuplements feuillus à gros bois pauvres ou ouverts, de peuplements résineux à bois moyens.
- **Classe 3** : plus de 30 ans. 4403 ha

En prenant comme contrainte la surface des peuplements à durées de survie inférieure à 30 ans (classes 1 et 2),

soit $448 + 745 = 1193$ ha :

Il faudrait régénérer en 15 ans : $\frac{1193 \text{ ha}}{30} \times 15 = 597$ ha

Sm = 597 ha

A noter que les peuplements de classe 0 n'entrent pas dans le calcul de S_m , sachant que leur maintien sur pied est sans conséquence sur les revenus de la forêt. Leur mise en régénération suppose un investissement sans autofinancement, mais contribue à la valorisation de la forêt. Ils entrent donc dans la surface disponible S_d , ci-dessous.

- **Surface disponible théorique à régénérer (S_d) :**

C'est la surface que l'on pourrait régénérer sans faire de sacrifices d'exploitabilité.

Disponibilité :

- Peuplements ruinés faute de réserves : 704 ha = groupe d'investissement sur 15 ans ou plus
- Peuplements à durée de survie de moins de 15 ans (classe 1) : 448 ha sur 15 ans

D'où :

$S_d = 1152 \text{ ha}$

- **Surface retenue (SR) :**

Compte tenu de l'état de vieillissement de la forêt et du retard pris dans l'application de l'aménagement précédent en matière de régénération, nous retiendrons une surface à régénérer qui constitue un moyen terme entre les surfaces S_e et S_d calculées ci-dessus. Surface arrêtée à 750 ha dont la régénération devra être terminée sur la durée d'application du présent aménagement. Ce qui représente un effort de régénération de 50 ha par an sur 15 ans.

A signaler que cette surface prend en compte l'essentiel des régénérations non achevées sur l'aménagement précédent, soit 190 ha. sur un total de 244 ha. Les 54 ha restant sont inclus dans le groupe irrégulier.

Toutefois, les phénomènes de dépérissement d'une part, la relative importance des peuplements à durée de survie inférieure à 30 ans d'autre part, conduisent à prévoir de régénérer 120 ha supplémentaires, à entamer sur la durée du présent aménagement et à terminer sur le (ou les) aménagement suivant. Outre la souplesse permettant de solutionner des problèmes sanitaires au cours des 15 ans à venir, cette extension du groupe permet de répondre à une préoccupation de l'étude du PNR Oise Pays de France qui est d'irrégulariser certaines parcelles du groupe de régénération situées dans des zones sensibles du point de vue écologique ou paysager (*voir en 5.2.2.2 les règles de culture particulières*) Aussi, dans ces zones le gestionnaire pourra laisser sur pied, en moyenne, 15 % du peuplement adulte (à adapter selon la situation de chaque parcelle)

Ce qui porte au total le groupe de régénération à **872 ha.**(compte tenu du choix des parcelles), dont **750 ha** à terminer en 15 ans.

Les 872 ha du groupe de régénération sont composés de :

- 1/3 des peuplements de classe de survie 0 (peuplements ruinés) soit 234 ha
 - La totalité des peuplements de classe de survie 1, soit 448 ha
 - 1/4 des peuplements de classe de survie 2, soit 190 ha
- Total = 872 ha

4.3.4. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous parcelles)

Voir en annexe 3 le tableau général des unités de gestion et des types de peuplement par parcelle, ainsi que la carte des unités de gestion en annexe 14.

4.3.4.1. Définition des différents groupes

Code	Désignation	Rotation	Surface (ha)
R	Groupe de régénération		871,71 ha
A1	Groupe d'amélioration - éclaircies après phase d'éducation	6 ans	245,39 ha
A2	Groupe d'amélioration - jeunes futaies d'accroissement courant fort	6 ans	355,94 ha
A3	Groupe d'amélioration - peuplements d'accroissement moyen	8 ans	549,00 ha
A4	Groupe d'amélioration – peuplements d'accroissement faible	10 ans	2025,29 ha
A5	Groupe d'amélioration – peuplements pauvres – prélèvements très faibles	10 ans	1239,69 ha
I	Groupe irrégulier	6 ans	182,34 ha
J	Groupe de jeunesse		750,64 ha
VR	Vides reboisables (hors groupe de régénération)		7,00 ha
	Total		6227,00 ha

Est également défini un groupe « hors production » (sites d'intérêt écologique particulier) de 16 ha

Le tableau des pages 43 à 52 donne la répartition des différents groupes par parcelles

4.3.4.2. Groupe irrégulier

Le groupe irrégulier est composé des unités de gestion suivantes :

Parcelle	U de gestion	Surface (ha)	Parcelle	U de gestion	Surface (ha)
6	c	0,57	405	a	7,81
14	a	13,05	415	u	12,66
75	u	11,63	481	u	9,92
76	u	10,98	482	u	11,07
268	u	3,30	483	u	11,56
269	u	1,80	484	u	10,49
312	u	10,30	531	u	13,16
313	u	17,06	532	u	16,15
381	a	4,30	536	u	9,53
		Total : 182,34 ha			

4.3.4.3. Groupe de régénération

Le tableau des pages 53 et 54 donne le détail des régénérations à terminer ou à entamer sur la durée de l'aménagement en tenant compte des clairières à créer et des parties de peuplement à maintenir sur pied, conformément aux préconisations de l'étude du PNR Oise Pays de France pour « l'intégration des enjeux patrimoniaux et écologiques à la gestion de la forêt du Domaine de Chantilly » (*voir en 5.2 « Règles de culture particulières » et « Autres opérations en faveur de la biodiversité »*)

La différence entre la surface de l'unité de gestion et la surface à régénérer correspond donc à la surface de peuplement à conserver sur pied ou à maintenir en clairière pour chaque parcelle. Elle n'est cependant qu'indicative, sachant qu'il s'agit d'une surface globale à répartir sur l'ensemble des parcelles concernées, mais qu'elle devra être adaptée au cas par cas à chaque situation rencontrée.

REPARTITION DES GROUPES PAR PARCELLES

Parcelle	Groupes (surfaces en ha)									Surface totale (ha)
	R	A1	A2	A3	A4	A5	I	J	VR	
1				6,00		3,72				9,72
2	12,34									12,34
3				1,00		6,56				7,56
4	8,68									8,68
5			2,55	7,80						10,35
6				2,00	1,10		7,57			10,67
7						8,59				8,59
8					9,69					9,69
9	12,49									12,49
10								13,80		13,80
11				14,39						14,39
12		0,50	0,60					11,49		12,59
13		7,20								7,20
14							13,05	1,00		14,05
15					10,75					10,75
16				8,40		2,00				10,40
17				7,37		2,00				9,37
18				1,12				8,00		9,12
19						0,75		14,00		14,75
20					11,28					11,28
21				13,27						13,27
22			13,32							13,32
23	10,23									10,23
24								12,46		12,46
25						11,95				11,95
26						14,69				14,69
27					7,28					7,28
28	12,16									12,16
29	5,00				9,30					14,30
30					3,93	3,00		6,00		12,93
31						18,37				18,37
32								13,76		13,76
33	9,55									9,55
34	11,08									11,08
35			8,49							9,49
36								10,05		10,05
37	5,04		5,00							10,04
38						8,69				8,69
39		9,27							2,00	11,27
40					9,16					9,16
41	10,05									10,05
42						9,90				9,90
43								13,70		13,70
44					7,74					7,74
45								10,05		10,05
46	3,53					8,00				11,53
47	4,82				4,00					8,82
48						12,39				12,39
49	4,50					7,57				12,07
50		3,30			8,00					11,30
51	13,00	0,50								13,50
52			2,50			11,80				14,30
53					6,70					6,70
54					8,98					8,98
55								6,11		6,11

Parcelle	Groupes (surfaces en ha)									Surface totale (ha)
	R	A1	A2	A3	A4	A5	I	J	VR	
56					7,99					7,99
57								7,96		7,96
58								6,72		6,72
59					9,50					9,50
60					7,03					7,03
61					10,48					10,48
62					6,31					6,31
63					11,90					11,90
64					9,90					9,90
65					7,28					7,28
66								7,17		7,17
67								8,30		8,30
68						6,47				6,47
69					9,68					9,68
70					6,87					6,87
71					7,91					7,91
72					11,85					11,85
73					12,31					12,31
74			8,50		2,16					10,66
75								1,63		11,63
76								10,98		10,98
77						10,86				10,86
78					10,05					10,05
79					9,01					9,01
80						9,66				9,66
81						9,73				9,73
82						9,87				9,87
83		1,50			8,25					9,75
84					12,34					12,34
85	12,43									12,43
86					15,02					15,02
87					11,94					11,94
88					11,28					11,28
89					12,42					12,42
90		6,50		4,71						11,21
91			7,48	4,00						11,48
92	4,34					1,00		7,00		12,34
93						10,12		3,00		13,12
94	9,47				1,00					10,47
95	7,00				3,18					10,18
96					9,74					9,74
97					9,71					9,71
98		3,82			0,87			5,20		9,89
99	6,87	3,00								9,87
100					12,65					12,65
101						12,72				12,72
102					12,69					12,69
103					16,74					16,74
104					16,83					16,83
105					12,32					12,32
106					12,40					12,40
107					8,53					8,53
108			3,58					5,00		8,58
109	4,76				5,13			3,00		12,89
110						13,19				13,19
111					9,85					9,85
112						10,16				10,16

Parcelle	Groupes (surfaces en ha)									Surface totale (ha)
	R	A1	A2	A3	A4	A5	I	J	VR	
113								9,76		9,76
114					6,86			3,00		9,86
115					10,34					10,34
116					10,02					10,02
117					9,77					9,77
118					9,82					9,82
119					16,51					16,51
120	1,40			10,60	7,15					19,15
121			9,00	5,98						14,98
122					12,81					12,81
123					8,92					8,92
124					9,18					9,18
125								9,79		9,79
126		3,00			0,84			6,00		9,84
127					9,76					9,76
128					9,89					9,89
129			2,00		10,24					12,24
130				12,45						12,45
131			9,00	3,47						12,47
132					2,39			6,00		8,39
133					12,46					12,46
134	7,43				4,96					12,39
135					12,39					12,39
136					11,78					11,78
137	10,80									10,80
138			12,61							12,61
139					9,70					9,70
140				8,83						8,83
141		3,76						6,00		9,76
142		8,71								8,71
143	8,78				7,71					16,49
144								9,78		9,78
145						13,22				13,22
146			9,37					3,00		12,37
147	3,50					6,39				9,89
148	4,28							4,43		8,71
149				15,00	0,78					15,78
150	8,94				4,50					13,44
151	4,12				1,66			7,50		13,28
152			12,47							12,47
153					13,70					13,70
154					8,61					8,61
155			10,48							10,48
156						13,23				13,23
157				12,06						12,06
158				11,90						11,90
159				15,36						15,36
160				11,29						11,29
161				7,60						7,60
162				12,85						12,85
163					13,16					13,16
164						11,80				11,80
165					12,17					12,17
166					12,18					12,18
167					10,92					10,92
168					11,02					11,02

Parcelle	Groupes (surfaces en ha)									Surface totale (ha)
	R	A1	A2	A3	A4	A5	I	J	VR	
169		11,97								11,97
170		12,53								12,53
171		7,00				2,36				9,36
172					16,46					16,46
173					9,83					9,83
174				10,80	6,19					16,99
175					13,07					13,07
176	10,40					3,00				13,40
177				13,23						13,23
178			5,00	10,40						15,40
179	12,88							5,00		17,88
180				7,96					2,30	10,26
181	12,70				2,00					14,70
182					16,64					16,64
183				1,00	14,06			2,00		17,06
184					9,20					9,20
185	6,22					3,10				9,32
186		10,88			6,00					16,88
187		4,00				1,00		5,26		10,26
188						9,75				9,75
189				11,20						11,20
190	9,13					3,99				13,12
191	3,52				2,70			6,90		13,12
192	4,65					8,44				13,09
193	4,92							8,50		13,42
194						13,02				13,02
195						13,39				13,39
196		2,00				11,53				13,53
197					0,53			5,00		15,53
198				8,49				0,75		9,24
199				16,57				2,00		15,57
200			6,10					1,70		7,80
201	14,89		2,00							16,89
202	9,00	1,10			2,15					12,25
203		8,80			0,84			1,70		11,34
204					15,97					15,97
205					14,57					14,57
206	9,66									9,66
207				2,00	3,66	1,50				7,16
208				16,20						16,20
209	3,00				14,92					17,92
210	5,13				4,00					9,13
211					11,25					11,25
212					12,17					12,17
213	5,00				5,20					10,20
214	5,92	1,00				6,26				13,18
215	1,07				2,50			3,15		6,72
216			3,00	8,20						11,20
217				4,44	7,00					11,44
218					9,20					9,20
219					10,63					10,63
220					10,63					10,63
221					10,64					10,64
222	2,00			7,39						9,39
223	5,00			13,51						18,51
224	3,00			15,51						18,51
225			4,90	6,00				2,78		13,68
226					13,10					13,10

Parcelle	Groupes (surfaces en ha)									Surface totale (ha)
	R	A1	A2	A3	A4	A5	I	J	VR	
227					13,09					13,09
228		3,00						10,70		13,70
229			7,99							7,99
230				17,47				0,70		18,17
231				14,40						14,40
232	7,30			8,00						15,30
233				12,90						12,90
234	4,47			8,43						12,90
235								17,10		17,10
236	10,94	1,50						3,26		15,70
237					13,10					13,10
238	6,00				6,11					12,11
239	3,00		9,46							12,46
240	2,00		3,00		2,00			6,80		13,80
241					14,66					14,66
242	7,60				5,21					12,81
243					13,31					13,31
244				2,70	7,35					10,05
245		3,50	5,81	1,50						10,81
246				10,69						10,69
247				15,70						15,70
248				13,68						13,68
249				13,28						13,28
250					19,09					19,09
251					15,13			1,00		16,13
252					11,83					11,83
253					2,78			9,00		11,78
254	8,91							3,00		11,91
255	11,94									11,94
256	6,63				3,45					10,08
257				9,28						9,28
258					12,84					12,84
259	1,21				11,72					12,93
260					11,87					11,87
261			6,92							6,92
262	12,14					1,00				13,14
263				14,79						14,79
264		1,99								11,99
265		9,00								9,00
266					6,98					6,98
267					6,99					6,99
268							3,30			3,30
269							1,80			1,80
270				1,35		7,88				9,23
271						7,30				7,30
272	4,60					2,31		3,00		9,91
273						8,50				8,50
274				0,70		4,44		7,00		12,14
275						11,00		2,00		13,00
276	8,23					4,94				13,17
277					9,04					9,04
278					12,67					12,67
279	5,14					7,72				12,86
280	5,00					4,00		3,86		12,86
281						12,72				12,72
282						13,16				13,16
283						8,30				8,30

Parcelle	Groupes (surfaces en ha)									Surface totale (ha)
	R	A1	A2	A3	A4	A5	I	J	VR	
284					12,80					12,80
285						12,91				12,91
286	10,21					2,70				12,91
287						12,92				12,92
288	7,40				5,52					12,92
289						12,81				12,81
290	1,00					11,78				12,78
291	4,25					8,67				12,92
292	7,50					5,69				13,19
293						11,70				11,70
294						3,57		8,90		12,47
295						10,59		1,44		12,03
296						13,22				13,22
297						11,14		2,16		13,30
298						9,67		3,60		13,27
299	9,00					3,00		1,24		13,24
300					13,29					13,29
301	4,25					9,00				13,25
302	5,30					7,96				13,26
303	0,50				10,38			2,40		13,28
304	3,00				5,09			4,10		12,19
305						10,89		1,20		12,09
306						12,94				12,94
307	8,48		6,82							15,30
308				4,77		3,50				8,27
309						13,19				13,19
310	8,46					4,62				13,08
311						13,38				13,38
312							10,30			10,30
313							17,06			17,06
314			7,95							7,95
315					9,24					9,24
316		4,00			4,20					8,20
317					9,18					9,18
318					9,16					9,16
319					2,67			6,50		9,17
320					3,90			5,32		9,22
321			9,19							9,19
322					9,16					9,16
323					9,23					9,23
324	8,20									8,20
325						9,24				9,24
326	11,40									11,40
327				10,75		1,00				11,75
328						11,69				11,69
329					6,47			5,24		11,71
330					11,61					11,61
331						3,68		8,30		11,98
332	12,66									12,66
333		12,24								12,24
334								12,16		12,16
335						12,33				12,33
336						7,14		2,00		9,14
337					8,79					8,79
338					6,79					6,79
339					13,61					13,61
340					9,66					9,66

Parcelle	Groupes (surfaces en ha)									Surface totale (ha)
	R	A1	A2	A3	A4	A5	I	J	VR	
341			4,00		1,24			4,42		9,66
342					9,87					9,87
343					6,74			3,30		10,04
344					0,69			9,57		10,26
345					10,26					10,26
346					10,69					10,69
347					9,25			1,44		10,69
348	7,60				4,11					11,71
349						11,55				11,55
350	3,72					4,58		3,30		11,60
351	3,50				7,55					11,05
352	13,02									13,02
353						12,00				12,00
354				4,67		5,00		3,53		13,20
355	12,43			4,00						16,43
356					7,60					7,60
357					7,60					7,60
358					7,60					7,60
359					9,98					9,98
360						11,01				11,01
361						11,93				11,93
362				0,91				9,65		10,56
363	4,50				10,25					14,75
364		3,00				3,24				6,24
365		1,00				6,14				7,14
366			5,62		12,23					17,85
367			11,29							11,29
368		1,25	3,56					6,00		10,81
369		2,36				9,32				11,68
370		1,00			8,98			2,00		11,98
371			7,56					3,00		10,56
372			11,56							11,56
373						11,57				11,57
374			9,14							9,14
375	9,14									9,14
376						9,14				9,14
377						9,14				9,14
378	8,00				1,13					9,13
379						9,13				9,13
380		3,00				9,40				12,40
381					8,56		4,30			12,86
382						9,92				9,92
383	7,00					5,12				12,12
384								9,66		9,66
385						12,10				12,10
386	7,67							4,50		12,17
387					10,99					10,99
388	4,68				6,31					10,99
389					8,44			3,68		12,12
390					10,99					10,99
391		8,00			0,50			3,60		12,10
392						10,99				10,99
393	8,70					3,49				12,19
394	3,50				7,66					11,16
395						12,12				12,12
396					12,48					12,48
397	11,10					1,00				12,10

Parcelle	Groupes (surfaces en ha)									Surface totale (ha)
	R	A1	A2	A3	A4	A5	I	J	VR	
398						8,27				8,27
399						8,17				8,17
400								7,93		7,93
401	7,52									7,52
402						8,69				8,69
403						9,38				9,38
404						7,72				7,72
405						2,84		7,81		10,65
406	6,00					5,80				11,80
407						11,97				11,97
408			2,50			9,08				11,58
409						9,78				9,78
410						8,65		3,25		11,90
411							10,40			10,40
412	12,17									12,17
413		2,00				7,59				9,59
414		4,50						4,51		9,01
415							12,66			12,66
416				3,10		8,73				11,83
417				2,50		7,54				10,04
418							5,92	2,00		7,92
419						8,94				8,94
420							12,88			12,88
421	9,50							2,50		12,00
422							11,02			11,02
423						9,58				9,58
424						8,18				8,18
425							7,88			7,88
426								6,99		6,99
427						8,63				8,63
428		2,50					9,15			11,65
429	2,19	1,50						9,93		13,62
430						9,81				9,81
431						8,39				8,39
432						7,80				7,80
433						14,36				14,36
434	10,50					2,00				12,50
435								9,09		9,09
436		8,00				1,21				9,21
437						9,14				9,14
438								9,12		9,12
439						9,15				9,15
440						9,07				9,07
441		4,43						3,63		8,06
442						8,77				8,77
443	5,20					3,44				8,64
444							8,60			8,60
445								8,66		8,66
446						8,57				8,57
447						10,12				10,12
448		7,50		1,13		5,14				13,77
449				0,41				6,85		7,26
450						10,11				10,11
451	10,84									10,84
452		4,00	6,44							10,44
453		4,50	4,51							9,01
454			12,50							12,50

Parcelle	Groupes (surfaces en ha)									Surface totale (ha)
	R	A1	A2	A3	A4	A5	I	J	VR	
455			9,12							9,12
456			2,00	4,22				3,00		9,22
457			4,76					4,39		9,15
458					8,98					8,98
459	6,68		6,00							12,68
460								12,55		12,55
461	10,00		2,97							12,97
462					11,42					11,42
463	6,60				5,94					12,54
464	3,40				9,36					12,76
465						12,81				12,81
466	6,93			1,80		2,30				11,03
467				0,90				10,04		10,94
468	3,50				8,03					11,53
469					7,20					7,20
470						8,13				8,13
471	5,90				2,00					7,90
472					7,96					7,96
473					7,86					7,86
474			6,95		0,35					7,30
475					9,91					9,91
476	7,28				2,30					9,58
477					8,67			1,00		9,67
478						8,30				8,30
479						9,50				9,50
480			2,50					4,70		7,20
481							9,92			9,92
482							11,07			11,07
483							11,56			11,56
484							10,49			10,49
485	2,04							8,00		10,04
486					10,23					10,23
487					9,22					9,22
488	9,17									9,17
489					5,90			5,50		11,40
490	11,04							2,40		13,44
491	9,12							4,40		13,52
492						13,55				13,55
493						13,32				13,32
494								13,45		13,45
495		13,55								13,55
496	7,00					6,56				13,56
497						13,53				13,53
498								13,55		13,55
499						10,79				10,79
500	4,00		3,00			3,54				10,54
501					11,05					11,05
502	4,19		8,85		4,00					17,04
503			8,00		1,65					9,65
504	9,67									9,67
505						9,16				9,16
506					8,46					8,46
507					8,57			1,00		9,57
508	4,00				3,24					7,24
509			2,50					8,22		10,72
510					11,75					11,75
511					11,92					11,92

Parcelle	Groupes (surfaces en ha)									Surface totale (ha)
	R	A1	A2	A3	A4	A5	I	J	VR	
512						8,45				8,45
513	4,05							4,20		8,25
514					2,67	3,00		2,70		8,37
515						8,29				8,29
516						8,38				8,38
517						8,31				8,31
518	7,33					3,00		3,50		13,83
519						11,09			0,50	11,59
520						8,33			1,20	9,53
521								8,34		8,34
522		7,50								7,50
523	13,78									13,78
524						10,83				10,83
525						0,83		7,50		8,33
526						8,35				8,35
527		10,23								10,23
528								11,78		11,78
529						9,21				9,21
530						11,07				11,07
531								13,16		13,16
532								16,15		16,15
533	2,35							10,25		12,60
534						11,35				11,35
535						11,39				11,39
536							9,53			9,53
537			9,99							9,99
538				15,44						15,44
539								11,42		11,42
540	4,26		2,50			4,00				10,76
541				2,18		8,00			1,00	11,18
542						10,22				10,22
543										10,97
544						9,84				9,84
545						11,04				11,04
546								9,75		9,75
547						9,05				9,05
548										9,05
549						12,16				12,16
550						10,23				10,23
551			12,03							12,03
552								11,90		11,90
553								9,64		9,64
554								9,60		9,60
555						9,61				9,61
556	9,54									9,54
557						9,61				9,61
558						8,88				8,88
Total	871,71	245,39	355,94	549,00	2025,29	1239,69	182,34	750,64	7,00	6227,00

GROUPE DE REGENERATION

Parcelle	Unité de gestion	Surface de l'unité de gestion (ha)	Surface à régénérer avant la fin de l'aménagement (ha)	Maintien sur pied de 15% du peuplement	Création de clairières
2	u	12,34	10,58	enjeu paysager	
4	u	8,68	7,40	enjeu paysager	
9	u	12,49	12,49		
23	u	10,23	8,06	enjeu paysager	enjeu floristique et cynégétique
28	u	12,16	10,48	enjeu paysager	
29	a	5,00	4,30	enjeu écologique	
33	u	9,55	9,55		
34	u	11,08	10,28		enjeu floristique et cynégétique
37	a	5,04	4,32	enjeu paysager	
41	u	10,05	8,66	enjeu paysager	
46	b	3,53	3,02	enjeu paysager	
47	a	4,82	4,82		
49	b	4,50	3,81	enjeu paysager	
51	a	13,00	11,08	enjeu paysager	
85	u	12,43	12,43		
92	b	4,34	4,34		
94	b	9,47	9,47		
95	b	7,00	7,00		
99	a	6,87	6,87		
109	a	4,76	4,07	enjeu paysager	
120	c	1,40	0,60		enjeu floristique - formation sableuse
134	a	7,43	7,43		
137	u	10,80	10,80		
143	a	8,78	7,51	enjeu paysager	
147	b	3,50	3,01	enjeu paysager	
148	a	4,28	3,66	enjeu paysager	
150	a	8,94	6,96	enjeu paysager	enjeu floristique et cynégétique
151	a	4,12	3,53	enjeu paysager	
176	b	10,40	8,90	enjeu paysager	
179	a	12,88	10,34	enjeu paysager	enjeu floristique - formation sableuse
181	a	12,70	12,70		
185	a	6,22	6,22		
190	a	9,13	8,06	enjeu paysager	
191	a	3,52	3,01	enjeu paysager	
192	a	4,65	3,96	enjeu paysager	
193	a	4,92	0,92		
201	b	14,89	12,02	enjeu paysager	enjeu floristique - formation sableuse
202	a	9,00	9,00		
206	u	9,66	8,27	enjeu paysager	
209	b	3,00	3,00		
210	b	5,15	4,33		enjeu floristique et cynégétique
213	a	5,00	4,20		enjeu floristique et cynégétique
214	a	5,92	5,04	enjeu paysager	
215	c	1,07	1,07		
222	b	2,00	1,71	enjeu paysager	
223	a	3,00	4,20		enjeu floristique et cynégétique
224	b	3,00	2,20		enjeu floristique et cynégétique
232	b	7,30	7,30		
234	a	4,47	3,82	enjeu paysager	
236	a	10,94	5,06	enjeu paysager	
238	a	6,00	6,00		
239	b	3,00	2,57	enjeu paysager	
240	c	2,00	1,71	enjeu paysager	
242	a	7,60	6,80		enjeu floristique et cynégétique
254	b	8,91	7,64	enjeu paysager	
255	u	11,94	10,27	enjeu paysager	
256	a	6,63	6,63		
259	a	1,21	1,21		
262	a	12,14	10,37	enjeu paysager	
272	b	4,60	4,01	enjeu paysager	
276	b	8,23	7,04	enjeu paysager	

.../...

Parcelle	Unité de gestion	Surface de l'unité de gestion (ha)	Surface à régénérer avant la fin de l'aménagement (ha)	Maintien sur pied de 15% du peuplement	Création de clairières
279	b	5,14	4,37	enjeu paysager	
280	a	5,00	5,00		
286	a	10,21	8,76	enjeu paysager	
288	a	7,40	6,32	enjeu paysager	
290	a	1,00	1,00		
291	a	4,25	3,63	enjeu paysager	
292	a	7,50	6,42	enjeu paysager	
299	a	9,00	7,71	enjeu paysager	
301	b	4,25	3,63	enjeu paysager	
302	b	5,30	5,30		
303	b	0,50	0,50		
304	b	3,00	3,00		
307	a	8,48	7,25	enjeu paysager	
310	a	8,46	7,24	enjeu paysager	
324	a	8,20	7,02	enjeu paysager	
326	u	11,40	9,76	enjeu paysager	
332	u	12,66	9,66		
348	a	7,60	6,52	enjeu paysager	
350	b	3,72	2,50	enjeu paysager	enjeu floristique - formation calcaire
351	b	3,50	2,31	enjeu paysager	enjeu floristique - formation calcaire
352	u	13,02	10,50	enjeu paysager	enjeu floristique - formation calcaire
355	a	12,43	9,95	enjeu paysager	enjeu floristique - formation calcaire
363	a	4,50	3,81	enjeu paysager	
375	u	9,14	7,87	enjeu paysager	
378	a	8,00	6,22	enjeu paysager	enjeu floristique - formation calcaire
383	a	7,00	6,00	enjeu écologique	
386	a	7,67	6,56	enjeu paysager	
388	a	4,68	3,29	enjeu paysager	enjeu floristique - formation calcaire
393	a	8,70	6,74	enjeu paysager	enjeu floristique - formation calcaire
394	a	3,50	3,01	enjeu paysager	
397	a	11,10	9,50	enjeu paysager	
401	u	7,52	5,76	enjeu paysager	enjeu floristique - formation calcaire
406	a	6,00	5,14	enjeu paysager	
412	u	12,17	8,00		
421	a	9,50	8,16	enjeu écologique	
429	a	2,19	2,19		
434	a	10,50	8,69	enjeu paysager	
443	a	5,20	5,20		
451	u	10,84	9,27	enjeu paysager	
459	a	6,68	5,72	enjeu écologique	
461	a	10,00	7,84	enjeu écologique	enjeu floristique et cynégétique
463	a	6,60	4,94	enjeu paysager	enjeu floristique - formation calcaire
464	a	3,40	2,10	enjeu écologique	enjeu floristique - formation calcaire
466	a	6,95	5,93	enjeu écologique	
468	b	3,50	3,50		
471	b	5,90	5,06	enjeu paysager	
476	a	7,28	7,28		
485	a	2,44	1,04	enjeu paysager	enjeu floristique - formation calcaire
488	u	8,17	9,17		
490	a	11,04	9,44	enjeu écologique	
491	a	9,12	7,12	enjeu écologique	enjeu floristique - formation calcaire
496	a	7,00	5,30		enjeu floristique - formation calcaire
500	c	4,00	3,40	enjeu écologique	
502	c	4,19	3,60	enjeu paysager	
504	u	9,67	8,25	enjeu paysager	
508	b	4,00	4,00		
513	a	4,05	2,78	enjeu paysager	enjeu floristique et cynégétique
518	a	7,33	6,25	enjeu paysager	
523	u	13,78	13,78		
533	a	2,35	1,55		enjeu floristique - formation calcaire
540	c	4,26	3,61	enjeu écologique	
556	u	9,54	8,17	enjeu paysager	
Total		871,71	750,00		

5. Programme d'actions

5.1. Dispositions concernant le foncier

Le tableau de l'état des limites (§ 3.3.1) et la carte du parcellaire et des limites en annexe 10, font état de 11 tronçons de périmètre dont la matérialisation sur le terrain est insuffisante ou inexistante. Il conviendra de procéder à la reconnaissance et la matérialisation de ces limites.

Le coût annuel des travaux correspondant est estimé à 500 €

5.2. Programme d'actions relatif à la série unique

5.2.1. Opérations sylvicoles : coupes

5.2.1.1. Programme d'assiette des coupes

Il s'agit du calendrier prévisionnel des passages en coupe des différentes parcelles

Coupes de régénération

Elles sont assises par contenance avec possibilité volume indicative : 6200 m³ par an

Le tableau des pages 56 et 57 donne, par parcelle, les périodes et surfaces sur lesquelles les régénérations doivent être entamées et terminées.

Dans ce tableau, les surfaces correspondant aux 15 % de peuplement à laisser sur pied et aux clairières à maintenir (en accord avec les préconisations du PNR OPF) ont été, le cas échéant, déduites des surfaces à terminer pour chacune des unités de gestion concernées (voir en 5.2.2.2 les règles de culture particulières et en 5.2.4, autres opérations en faveur de la biodiversité).

La répartition des surfaces à régénérer sur les deux périodes indiquées répond au souci de ne pas entamer des régénérations sur de trop grandes surfaces dans un même secteur.

Les surfaces à terminer en priorité correspondent aux régénérations entamées au cours de la durée de l'aménagement précédent, et non terminées.

Coupes d'amélioration

Le programme annuel des coupes d'amélioration est défini dans les tableaux des pages 58 à 72, par parcelle et par groupe pour chacune des années d'application de l'aménagement.

Les rotations retenues pour chaque groupe sont :

- A1 = groupe d'amélioration – rotation de 6 ans sur 245,39 ha
- A2 = groupe d'amélioration – rotation de 6 ans sur 355,94 ha
- A3 = groupe d'amélioration – rotation de 8 ans sur 549,00 ha
- A4 = groupe d'amélioration – rotation de 10 ans sur 2025,29 ha
- A5 = groupe d'amélioration – rotation de 10 ans sur 1239,69 ha

Voir également le tableau récapitulatif par parcelle et par année en annexe 6-2.

Groupe irrégulier

Le programme des coupes du groupe irrégulier est arrêté à la rotation de 6 ans. Il est inclus dans celui des coupes d'amélioration.

Programme prévisionnel des régénérations

Parcelle	Unité de gestion	Surface de l'U. de gestion (ha)	Surface à régénérer sur la période 2006 - 2015 (ha)		Surface à régénérer sur la période 2011 - 2020 (ha)		Clairières à maintenir (ha)	Surface indicative à laisser sur pied (ha)	Essence objectif
			Entamée, à terminer en priorité	A terminer avant 2015	A terminer avant 2020	A entamer avant 2020			
2	u	12,34		10,54				1,80	Chêne sessile
4	u	8,68			7,38			1,30	Chêne sessile
9	u	12,49			12,49				Chêne sessile
23	u	10,23		8,00			0,80	1,43	Chêne sessile
28	u	12,16		10,46				1,70	Hêtre
29	a	5,00			4,30			0,70	Chêne sessile
33	u	9,55	9,55						Chêne sessile
34	u	11,08	10,28				0,80		Hêtre
37	a	5,04		4,30				0,74	Chêne sessile
41	u	10,05			8,65			1,40	Chêne sessile
46	b	3,53		3,00				0,53	Chêne sessile
47	a	4,82	4,82						Chêne sessile
49	b	4,50		3,80				0,70	Chêne sessile
51	a	13,00			11,00			2,00	Chêne sessile
85	u	12,43		7,20	5,23				Chêne sessile
92	b	4,34		4,34					Chêne sessile
94	b	9,47		9,47					Chêne sessile
95	b	7,00			7,00				Chêne sessile
99	a	6,87			6,87				Chêne sessile
109	a	4,76			4,06			0,70	Chêne sessile
120	c	1,40	0,60				0,80		Pin sylvestre
134	a	7,43			7,43				Chêne sessile
137	u	10,80		10,80					Chêne sessile
143	a	8,78			7,48			1,30	Chêne sessile
147	b	3,50		3,00				0,50	Chêne sessile
148	a	4,28			3,66			0,62	Chêne sessile
150	a	8,94		6,94			0,80	1,20	Chêne sessile
151	a	4,12			3,52			0,60	Chêne sessile
176	b	10,40		8,90				1,50	Chêne sessile
179	a	12,88		10,28			0,80	1,80	Pin sylvestre
181	a	12,70		12,70					Pin sylvestre
185	a	6,22	6,22						Chêne sessile
190	a	9,13		6,00	2,00			1,13	Chêne sessile
191	a	3,52			3,02			0,50	Chêne sessile
192	a	4,65			3,95			0,70	Chêne sessile
193	a	4,92		0,92		4,00			Chêne sessile
201	b	14,89			11,94		0,80	2,15	Pin sylvestre
202	a	9,00			9,00				Pin sylvestre
206	u	9,66		8,26				1,40	Chêne sessile
209	b	3,00		3,00					Pin sylvestre
210	b	5,13	4,33				0,80		Pin sylvestre
213	a	5,00			4,20		0,80		Pin sylvestre
214	a	5,92	5,00					0,92	Chêne sessile
215	c	1,07		1,07					Pin sylvestre
222	b	2,00		1,70				0,30	Pin sylvestre
223	a	5,00	4,20				0,80		Pin sylvestre
224	b	3,00		2,20			0,80		Pin sylvestre
232	b	7,30	7,30						Pin sylvestre
234	a	4,47			3,80			0,67	Chêne sessile
236	a	10,94		6,00		2,94		2,00	Chêne sessile
238	a	6,00			6,00				Pin sylvestre
239	b	3,00	2,55					0,45	Pin sylvestre
240	c	2,00	1,70					0,30	Pin sylvestre
242	a	7,60			6,80		0,80		Chêne sessile
254	b	8,91			7,61			1,30	Chêne sessile
255	u	11,94		10,20				1,74	Chêne sessile
256	a	6,63	6,63						Chêne sessile
259	a	1,21			1,21				Chêne sessile
262	a	12,14		10,30				1,84	Chêne sessile
272	b	4,60		4,00				0,60	Chêne sessile

.../...

Parcelle	Unité de gestion	Surface de l'U. de gestion (ha)	Surface à régénérer sur la période 2006 - 2015 (ha)		Surface à régénérer sur la période 2011 - 2020 (ha)		Clairières à maintenir (ha)	Surface indicative à laisser sur pied (ha)	Essence objectif
			Entamée, à terminer en priorité	A terminer avant 2015	A terminer avant 2020	A entamer avant 2020			
276	b	8,23			7,00			1,23	Chêne sessile
279	b	5,14			4,34			0,80	Chêne sessile
280	a	5,00			5,00				Chêne sessile
286	a	10,21			8,71			1,50	Chêne sessile
288	a	7,40	6,30					1,10	Chêne sessile
290	a	1,00			1,00				Chêne sessile
291	a	4,25			3,60			0,65	Chêne sessile
292	a	7,50		6,40				1,10	Chêne sessile
299	a	9,00			7,70			1,30	Chêne sessile
301	b	4,25		3,60				0,65	Chêne sessile
302	b	5,30		5,30					Chêne sessile
303	b	0,50			0,50				Chêne sessile
304	b	3,00			3,00				Chêne sessile
307	a	8,48			7,15			1,33	Hêtre
310	a	8,46		7,14				1,32	Hêtre
324	a	8,20	7,00					1,20	Chêne sessile
326	u	11,40		9,70				1,70	Hêtre
332	u	12,66			10,16	2,50			Chêne sessile
348	a	7,60		6,50				1,10	Chêne sessile
350	b	3,72	2,50				0,80	0,42	Chêne sessile
351	b	3,50		2,30			0,80	0,40	Hêtre
352	u	13,02			10,50		0,80	1,72	Chêne sessile
355	a	12,43		9,90			0,80	1,73	Hêtre
363	a	4,50		3,80				0,70	Hêtre
375	u	9,14			7,84			1,30	Chêne sessile
378	a	8,00	6,20				0,80	1,00	Chêne sessile
383	a	7,00			6,00			1,00	Chêne sessile
386	a	7,67			6,50			1,17	Chêne sessile
388	a	4,68			3,28		0,80	0,60	Hêtre
393	a	8,70		6,70			0,80	1,20	Chêne sessile
394	a	3,50			3,50			0,50	Hêtre
397	a	11,10			9,50			1,60	Chêne sessile
401	u	7,52			5,72		0,80	1,00	Hêtre
406	a	6,00			5,10			0,90	Chêne sessile
412	u	12,17		8,87		3,30			Chêne sessile
421	a	9,50			8,10			1,40	Chêne sessile
429	a	2,19		2,19					Chêne sessile
434	a	10,50			9,00			1,50	Chêne sessile
443	a	5,20			5,20				Chêne sessile
451	u	10,84			9,24			1,60	Chêne sessile
459	a	6,68	5,68					1,00	Hêtre
461	a	10,00			7,80		0,80	1,40	Hêtre
463	a	6,60	4,90				0,80	0,90	Chêne sessile
464	a	3,40	2,00				0,80	0,60	Chêne sessile
466	a	6,93			5,93			1,00	Chêne sessile
468	b	3,50	3,50						Chêne sessile
471	b	5,90		5,00				0,90	Chêne pédonculé /Frêne
476	a	7,28		7,28					Chêne sessile
485	a	2,04	1,04				0,80	0,20	Chêne sessile
488	u	9,17			9,17				Chêne sessile
490	a	1,04		9,44				1,60	Chêne sessile
491	a	9,12		7,12			0,80	1,20	Chêne sessile
496	a	7,00			5,30		0,80	0,90	Chêne sessile
500	c	4,00			3,40			0,60	Chêne pédonculé /Frêne
502	c	4,19			3,59			0,60	Chêne sessile
504	u	9,67		8,17				1,50	Hêtre
508	b	4,00		4,00					Chêne sessile
513	a	4,05		2,75			0,80	0,50	Chêne sessile
518	a	7,33			6,20			1,13	Chêne sessile
523	u	13,78			13,78				Chêne sessile
533	a	2,35			1,55		0,80		Hêtre
540	c	4,26			3,56			0,70	Chêne pédonculé /Frêne
556	u	9,54		8,14				1,40	Hêtre
Total		871,71	114,58	279,40	356,02	12,74	21,60	87,37	

Assiette des coupes d'amélioration

ANNEE 2006		Groupe - Rotation - Surface (ha)						Surface totale (ha)	Enjeu écologique	Enjeu paysager
		A1	A2	A3	A4	A5	I			
Parcelle	U. Gestion	6 ans	6 ans	8 ans	10 ans	10 ans	6 ans			
16	a			8,40				8,40		modéré
26	u					14,69		14,69		modéré
42	u					9,90		9,90		modéré
47	b				4,00			4,00		assez fort
52	a					11,80		11,80		fort
52	b		2,50					2,50		fort
59	u				9,50			9,50		modéré
75	u						11,63	11,63		fort
76	u						10,98	10,98		assez fort
77	u					10,86		10,86		assez fort
80	u					9,66		9,66		fort
89	u				12,42			12,42		assez fort
98	a	3,82						3,82		fort
105	u				12,32			12,32		assez fort
114	a				6,86			6,86		fort
120	a			10,60				10,60		assez fort
150	b				4,50			4,50		modéré
162	u			12,85				12,85		modéré
166	u				12,18			12,18		modéré
169	u	11,97						11,97		modéré
182	u				16,64			16,64		modéré
186	a	10,88						10,88		modéré
186	b				6,00			6,00		modéré
189	u			11,20				11,20		modéré
191	b				2,70			2,70		assez fort
192	b					8,44		8,44		assez fort
203	c				0,84			0,84		modéré
209	a				14,92			14,92		fort
225	b			6,00				6,00		modéré
230	a			17,47				17,47	très fort	fort
264	u	11,99						11,99		fort
265	u	9,00						9,00		fort
267	u				6,99			6,99		fort
270	b			1,35				1,35		fort
274	b			0,70				0,70		fort
278	u				12,67			12,67		fort
281	u					12,72		12,72		modéré
282	u					13,16		13,16		assez fort
288	b				5,52			5,52		assez fort
353	u					12,00		12,00		modéré
361	u					11,93		11,93		assez fort
364	a	3,00						3,00		fort
365	a					6,14		6,14		fort
365	b	1,00						1,00		fort
409	u				9,78			9,78		fort
413	b	2,00						2,00	très fort	fort
415	u						12,66	12,66	très fort	fort
454	u		12,50					12,50	très fort	fort
462	a				11,42			11,42	très fort	modéré
503	a		8,00					8,00		assez fort
506	u				8,46			8,46		modéré
507	a				8,57			8,57		fort
512	u					8,45		8,45		assez fort
514	a				2,67			2,67		assez fort
514	c					3,00		3,00		assez fort
515	u					8,29		8,29		assez fort
Total		53,66	23,00	68,57	168,96	141,04	35,27	490,50		

ANNEE 2007		Groupe - Rotation - Surface (ha)						Surface totale (ha)	Enjeu écologique	Enjeu paysager
Parcelle	U. gestion	A1 6 ans	A2 6 ans	A3 8 ans	A4 10 ans	A5 10 ans	I 6 ans			
11	u			14,39				14,39		modéré
12	b	0,50						0,50		modéré
12	c		0,60					0,60		modéré
13	u	7,20						7,20		assez fort
30	a				3,93			3,93		assez fort
30	b					3,00		3,00		assez fort
40	u				9,16			9,16		fort
44	u				7,74			7,74		assez fort
50	a				8,00			8,00		modéré
106	u				12,40			12,40		assez fort
107	u				8,53			8,53		modéré
108	a		3,58					3,58		modéré
109	b				5,13			5,13		assez fort
111	u				9,85			9,85		modéré
115	u				10,34			10,34		modéré
116	u				10,02			10,02		modéré
120	b				7,15			7,15		modéré
121	a			5,98				5,98		modéré
121	b		9,00					9,00		fort
126	c				0,84			0,84		modéré
127	u				9,76			9,76		modéré
159	u			15,36				15,36		modéré
178	a			10,40				10,40	très fort	modéré
178	b		5,00					5,00	très fort	modéré
202	b	1,10						1,10		modéré
216	a			8,20				8,20		modéré
216	b		3,00					3,00		modéré
217	b			4,44				4,44	fort	modéré
225	a		4,90					4,90		modéré
236	c	1,50						1,50		fort
244	a			2,70				2,70		modéré
245	a	3,50						3,50		modéré
293	u					11,70		11,70		assez fort
294	a					3,57		3,57		assez fort
306	a					12,94		12,94		assez fort
309	u					13,19		13,19		assez fort
330	u				11,61			11,61		fort
337	u				8,79			8,79		fort
338	u				6,79			6,79		assez fort
354	b					5,00		5,00		assez fort
356	u				7,60			7,60		fort
357	u				7,60			7,60		assez fort
358	u				7,60			7,60		fort
360	u					11,01		11,01	très fort	fort
364	b					3,24		3,24		fort
366	b				12,23			12,23	très fort	fort
368	a		3,56					3,56	très fort	fort
369	a					9,32		9,32	très fort	fort
370	a				8,98			8,98	très fort	fort
371	a		7,56					7,56	fort	fort
373	u					11,57		11,57	fort	assez fort
389	a				8,44			8,44	fort	assez fort
398	u					8,27		8,27	fort	fort
399	u					8,17		8,17	fort	fort
410	a				8,65			8,65		fort
411	u					10,40		10,40		fort
429	c	1,50						1,50		fort
440	u				9,07			9,07		assez fort
441	c	4,43						4,43		fort
448	b	7,50						7,50		fort
450	u				10,11			10,11		fort
461	b		2,97					2,97		modéré
466	b					2,30		2,30	très fort	assez fort
477	a				8,67			8,67		fort
480	u		2,50					2,50		modéré
481	u						9,92	9,92		fort
482	u						11,07	11,07		fort
483	u						11,56	11,56		fort
484	u						10,49	10,49		fort
526	u				8,35			8,35		fort
Total		27,23	42,67	61,47	227,34	113,68	43,04	515,43		

ANNEE 2008		Groupe - Rotation - Surface (ha)						Surface totale (ha)	Enjeu écologique	Enjeu paysager
Parcelle	U. Gestion	A1	A2	A3	A4	A5	I			
		6 ans	6 ans	8 ans	10 ans	10 ans	6 ans			
6	c						7,57	7,57		assez fort
7	u					8,59		8,59		assez fort
8	u				9,69			9,69		assez fort
16	b					2,00		2,00		modéré
17	a			7,37				7,37		modéré
17	b					2,00		2,00		modéré
19	b					0,75		0,75		assez fort
21	u			13,27				13,27		assez fort
25	u					11,95		11,95		assez fort
27	u				7,28			7,28		assez fort
29	b				9,30			9,30		assez fort
35	u		9,49					9,49		modéré
38	u					8,69		8,69		modéré
39	a	9,27						9,27		modéré
53	u				6,70			6,70		assez fort
54	u				8,98			8,98		fort
56	u				7,99			7,99		modéré
78	u				10,05			10,05		assez fort
83	a				8,25			8,25		fort
83	b	1,50						1,50		fort
87	u				11,94			11,94		modéré
88	u				11,28			11,28		modéré
90	a			4,71				4,71		assez fort
90	b	6,50						6,50		assez fort
91	a		7,48					7,48		assez fort
98	c				0,87			0,87		fort
99	b	3,00						3,00		fort
149	a			15,00				15,00		modéré
154	u				8,61			8,61		modéré
170	u	12,53						12,53		fort
172	u				16,46			16,46		fort
173	u				9,83			9,83		fort
174	b				6,19			6,19		modéré
204	u				15,97			15,97		modéré
213	b				5,20			5,20		fort
222	a			7,39				7,39		fort
226	u				13,10			13,10		assez fort
252	u				11,83			11,83		fort
253	a				2,78			2,78		assez fort
256	b				3,45			3,45		assez fort
280	b					4,00		4,00		modéré
287	u					12,92		12,92		modéré
307	b		6,82					6,82		assez fort
308	b			4,77				4,77		fort
316	b	4,00						4,00		assez fort
317	u				9,18			9,18		modéré
318	u				9,16			9,16		modéré
319	a				2,67			2,67		modéré
362	b			0,91				0,91		très fort
363	b				10,25			10,25		fort
368	b	1,25						1,25		très fort
369	b	2,36						2,36		très fort
370	c	1,00						1,00		très fort
408	b		2,50					2,50		fort
414	a	4,50						4,50		très fort
428	b	2,50						2,50		fort
448	c			1,13				1,13		fort
449	a			0,41				0,41		fort
505	u					9,16		9,16		assez fort
510	u				11,75			11,75		assez fort
511	u				11,92			11,92		fort
527	u	10,23						10,23		assez fort
529	u					9,21		9,21		fort
531	u						13,16	13,16		assez fort
532	u						16,15	16,15		assez fort
536	u						9,53	9,53		assez fort
Total		58,64	26,29	54,96	240,68	69,27	46,41	496,25		

ANNEE 2009		Groupe - Rotation - Surface (ha)						Surface totale (ha)	Enjeu écologique	Enjeu paysager
Parcelle	U.Gestion	A1 6 ans	A2 6 ans	A3 8 ans	A4 10 ans	A5 10 ans	I 6 ans			
14	a						13,05		fort	
50	b	3,30						3,30	modéré	
51	b	0,50						0,50	assez fort	
74	b		8,50					8,50	fort	
100	u				12,65			12,65	fort	
101	u					12,72		12,72	modéré	
102	u				12,69			12,69	modéré	
123	u				8,92			8,92	modéré	
124	u				9,18			9,18	modéré	
129	b		2,00					2,00	fort	
139	u				9,70			9,70	modéré	
146	b		9,37					9,37	modéré	
152	u		12,47					12,47	fort	
157	u			12,06				12,06	très fort	
158	u			11,30				11,30	très fort	
171	b	7,00						7,00	fort	
187	c	4,00						4,00	fort	
196	b	2,00						2,00	fort	
214	c	1,00						1,00	assez fort	
228	a	3,00						3,00	fort	
244	b				7,35			7,35	modéré	
245	b		5,81					5,81	modéré	
245	c			1,50				1,50	modéré	
248	u			13,68				13,68	fort	
249	u			13,28				13,28	fort	
258	u				12,84			12,84	modéré	
259	b				11,72			11,72	modéré	
260	u				11,87			11,87	modéré	
262	b					1,00		1,00	modéré	
266	u				6,98			6,98	fort	
268	u						3,30	3,30	fort	
269	u						1,80	1,80	fort	
270	a					7,88		7,88	fort	
271	u					7,30		7,30	assez fort	
272	a					2,31		2,31	modéré	
274	a					4,44		4,44	fort	
292	b					5,69		5,69	assez fort	
296	u					13,22		13,22	fort	
300	u				13,29			13,29	modéré	
301	a					9,00		9,00	modéré	
302	a					7,96		7,96	modéré	
305	a					10,89		10,89	modéré	
320	a				3,90			3,90	modéré	
321	u		9,19					9,19	modéré	
322	u				9,16			9,16	modéré	
323	u				9,23			9,23	modéré	
325	u					9,24		9,24	fort	
327	a					1,00		1,00	assez fort	
328	u					11,69		11,69	assez fort	
329	a				6,47			6,47	assez fort	
341	b		4,00					4,00	fort	
344	b				0,69			0,69	fort	
345	u				10,26			10,26	fort	
346	u				10,69			10,69	fort	
347	a				9,25			9,25	fort	
348	b				4,11			4,11	assez fort	
349	u					11,55		11,55	assez fort	
350	a					4,58		4,58	assez fort	
413	a				7,59			7,59	très fort	
419	u				8,94			8,94	très fort	
420	u					12,88		12,88	très fort	
439	u				9,15			9,15	assez fort	
442	u				8,77			8,77	fort	
443	b				3,44			3,44	assez fort	
453	a	4,50						4,50	très fort	
453	b		4,51					4,51	très fort	
455	u		9,12					9,12	très fort	
466	c			1,80				1,80	très fort	
467	b			0,90				0,90	très fort	
509	a		2,50					2,50	modéré	
Total		25,30	67,47	54,52	218,84	133,35	18,15	517,63		

ANNEE 2010		Groupe - Rotation - Surface (ha)						Surface totale (ha)	Enjeu écologique	Enjeu paysager
Parcelle	U. Gestion	A1	A2	A3	A4	A5	I			
		6 ans	6 ans	8 ans	10 ans	10 ans	6 ans			
6	a			2,00				2,00		assez fort
22	u		13,32					13,32		assez fort
37	b		5,00					5,00		fort
61	u				10,48			10,48		fort
62	u				6,31			6,31		assez fort
68	u					6,47		6,47		modéré
91	b			4,00				4,00		assez fort
126	b	3,00						3,00		fort
131	a		9,00					9,00		modéré
131	b			3,47				3,47		modéré
138	u		12,61					12,61		modéré
141	a	3,76						3,76		modéré
142	u	8,71						8,71		modéré
151	b				1,66			1,66		assez fort
156	u					13,23		13,23		fort
160	u			11,29				11,29		modéré
176	a					3,00		3,00		assez fort
180	a			7,96				7,96		modéré
200	a		6,10					6,10	très fort	assez fort
201	a		2,00					2,00		assez fort
203	b	8,80						8,80		modéré
229	u		7,99					7,99		fort
239	a		9,46					9,46		modéré
246	a			10,69				10,69	fort	assez fort
247	u			15,70				15,70	fort	assez fort
314	u		7,95					7,95		fort
315	a				9,24			9,24		fort
316	a				4,20			4,20		assez fort
327	b			10,75				10,75		assez fort
366	b		5,62					5,62	très fort	fort
367	u		11,29					11,29	très fort	fort
380	b	3,00						3,00	très fort	fort
381	a						4,30	4,30	très fort	fort
381	b				8,56			8,56	très fort	fort
383	b					5,12		5,12	fort	assez fort
385	u					12,10		12,10		assez fort
387	u				10,99			10,99		fort
388	b				6,31			6,31		fort
391	b	8,00						8,00	fort	assez fort
402	u				8,69			8,69		fort
403	u				9,38			9,38		fort
404	u				7,72			7,72		fort
405	a						7,81	7,81		fort
405	b				2,84			2,84		fort
416	a			3,10				3,10	très fort	fort
416	b				8,73			8,73	très fort	fort
417	a				7,54			7,54		fort
417	b			2,50				2,50		fort
418	a					5,92		5,92	très fort	fort
422	u					11,02		11,02	très fort	fort
428	a					9,15		9,15		fort
437	u				9,14			9,14		assez fort
478	u					8,30		8,30		fort
479	u					9,50		9,50		assez fort
486	u				10,23			10,23		fort
495	u	13,55						13,55		modéré
519	a					11,09		11,09		assez fort
520	a					8,33		8,33		assez fort
522	a	7,50						7,50		fort
524	u					10,83		10,83		fort
530	u					11,07		11,07		modéré
534	u					11,35		11,35		modéré
535	u				11,39			11,39		modéré
538	u			15,44				15,44		assez fort
Total		56,32	90,34	86,90	133,41	136,48	12,11	515,56		

ANNEE 2011		Groupe - Rotation - Surface (ha)						Surface totale (ha)	Enjeu écologique	Enjeu paysager
Parcelle	U. Gestion	A1	A2	A3	A4	A5	I			
		6 ans	6 ans	8 ans	10 ans	10 ans	6 ans			
5	b		2,55					2,55		assez fort
84	u				12,34			12,34		fort
86	u				15,02			15,02		modéré
92	a					1,00		1,00		assez fort
93	a					10,12		10,12		fort
110	u					13,19		13,19		fort
122	u				12,81			12,81		modéré
128	u				9,89			9,89		fort
143	b				7,71			7,71		modéré
145	u					13,22		13,22		assez fort
149	b				0,78			0,78		modéré
155	u		10,48					10,48		modéré
188	u					9,75		9,75	fort	modéré
190	b					3,99		3,99		assez fort
195	u					13,39		13,39		assez fort
198	a			8,49				8,49	très fort	fort
199	a			13,57				13,57	très fort	fort
207	c			2,00				2,00		modéré
208	u			16,20				16,20		fort
210	a				4,00			4,00		assez fort
211	u				11,25			11,25	fort	modéré
212	u				12,17			12,17	fort	modéré
215	a				2,50			2,50	fort	fort
217	a				7,00			7,00	fort	modéré
218	u				9,20			9,20	fort	modéré
219	u				10,63			10,63	fort	modéré
220	u				10,63			10,63	fort	modéré
221	u				10,64			10,64	fort	modéré
232	a			8,00				8,00		assez fort
238	b				6,11			6,11		assez fort
240	b		3,00					3,00		modéré
261	u		6,92					6,92		modéré
263	u			14,79				14,79		fort
312	u						10,30	10,30		fort
313	u						17,06	17,06		fort
333	u	12,24						12,24		fort
343	a				6,74			6,74		fort
355	b			4,00				4,00		assez fort
372	u		11,56					11,56	fort	fort
374	u	9,14						9,14		modéré
436	b	8,00						8,00		assez fort
452	b		6,44					6,44	très fort	assez fort
456	b		2,00					2,00	très fort	modéré
459	b		6,00					6,00	très fort	modéré
469	u				7,20			7,20	assez fort	fort
471	a				2,00			2,00		fort
472	u				7,96			7,96		assez fort
473	u				7,86			7,86		assez fort
474	a		6,95					6,95		modéré
499	a					10,79		10,79	très fort	assez fort
500	a		3,00					3,00	très fort	assez fort
502	b		8,85					8,85		assez fort
537	u		9,99					9,99		modéré
540	a		2,50					2,50	très fort	assez fort
541	b				8,00			8,00		fort
542	u				10,22			10,22		assez fort
543	u					10,97		10,97	assez fort	assez fort
544	u				9,84			9,84	assez fort	fort
545	u					11,04		11,04	assez fort	fort
547	u				9,05			9,05		assez fort
548	u					9,05		9,05		assez fort
551	u		12,03					12,03		assez fort
Total		29,38	92,27	67,05	211,55	106,51	27,36	534,12		

ANNEE 2012		Groupe - Rotation - Surface (ha)						Surface totale (ha)	Enjeu écologique	Enjeu paysager
Parcelle	U. Gestion	A1	A2	A3	A4	A5	I			
		6 ans	6 ans	8 ans	10 ans	10 ans	6 ans			
1	a			6,00				6,00		assez fort
3	a					6,56		6,56		modéré
6	b				1,10			1,10		assez fort
31	u					18,37		18,37		assez fort
48	u					12,39		12,39		fort
52	b		2,50					2,50		fort
63	u				11,90			11,90		modéré
64	u				9,90			9,90		modéré
69	u				9,68			9,68		modéré
70	u				6,87			6,87		modéré
74	a				2,16			2,16		fort
75	u						11,63	11,63		fort
76	u						10,98	10,98		assez fort
79	u				9,01			9,01		assez fort
98	a	3,82						3,82		fort
103	u				16,74			16,74		modéré
104	u				16,83			16,83		assez fort
129	a				10,24			10,24		fort
130	u			12,45				12,45		fort
132	b				2,39			2,39		modéré
133	u				12,46			12,46		modéré
134	b				4,96			4,96		modéré
135	u				12,39			12,39		modéré
136	u				11,78			11,78		modéré
147	a					6,39		6,39		modéré
161	u			7,60				7,60		modéré
169	u	11,97						11,97		modéré
171	a					2,36		2,36	fort	modéré
174	a			10,80				10,80		modéré
183	b			1,00				1,00		fort
185	b				3,10			3,10		modéré
186	a	10,88						10,88		modéré
187	a					1,00		1,00	fort	modéré
194	u					13,02		13,02		fort
196	a					11,53		11,53		fort
214	b					6,26		6,26		assez fort
223	b			13,51				13,51	fort	modéré
224	a			15,51				15,51	fort	modéré
227	u				13,09			13,09		fort
233	u			12,90				12,90		modéré
234	b			8,43				8,43		modéré
264	u	11,99						11,99		fort
265	u	9,00						9,00		fort
275	a					11,00		5,17		modéré
276	a					4,94		4,94		modéré
279	a					7,72		7,72		assez fort
308	a					3,50		3,50		fort
331	a					3,68		3,68		fort
364	a	3,00						3,00		fort
365	b	1,00						1,00		fort
413	b	2,00						2,00	très fort	fort
415	u						12,66	12,66	très fort	fort
444	u					8,60		8,60		assez fort
446	u				8,57			8,57		assez fort
447	u				10,12			10,12		fort
448	a				5,14			5,14		fort
452	a	4,00						4,00		fort
454	u		12,50					12,50	très fort	fort
456	a			4,22				4,22	très fort	modéré
457	b		4,76					4,76	très fort	modéré
487	u				9,22			9,22		modéré
493	u					13,32		13,32		modéré
503	a		8,00					8,00		assez fort
Total		57,66	27,76	92,42	184,55	133,74	35,27	525,57		

ANNEE 2013		Groupe - Rotation - Surface (ha)						Surface totale (ha)	Enjeu écologique	Enjeu paysager
		A1	A2	A3	A4	A5	I			
Parcelle	U. Gestion	6 ans	6 ans	8 ans	10 ans	10 ans	6 ans			
3	b			1,00				1,00		modéré
5	a			7,80				7,80		assez fort
12	b	0,50						0,50		modéré
12	c		0,60					0,60		modéré
13	u	7,20						7,20		assez fort
18	b			1,12				1,12		modéré
82	u					9,87		9,87		modéré
96	u				9,74			9,74		modéré
97	u				9,71			9,71		modéré
108	a		3,58					3,58		modéré
118	u				9,82			9,82		fort
121	b		9,00					9,00		modéré
140	u			8,83				8,83		modéré
164	u					11,80		11,80		fort
165	u				12,17			12,17		modéré
167	u				10,92			10,92		modéré
168	u				11,02			11,02		modéré
177	u			13,23				13,23	très fort	modéré
178	b		5,00					5,00	très fort	modéré
184	u				9,20			9,20		fort
197	a				10,53			10,53	très fort	fort
202	c				2,15			2,15		modéré
202	b	1,10						1,10		modéré
205	u				14,57			14,57		modéré
207	a				3,66			3,66		modéré
207	b					1,50		1,50		modéré
216	b		3,00					3,00		modéré
225	a		4,90					4,90		modéré
231	u			14,40				14,40	très fort	fort
236	c	1,50						1,50		fort
245	a	3,50						3,50		modéré
250	u				19,09			19,09	fort	assez fort
251	a				15,13			15,13	fort	fort
257	u			9,28				9,28		modéré
354	a			4,67				4,67		assez fort
368	a		3,56					3,56	très fort	fort
371	a		7,56					7,56	fort	fort
393	b					3,49		3,49		assez fort
394	b				7,66			7,66		fort
395	u					12,12		12,12	fort	assez fort
396	u				2,48			2,48		fort
397	b					1,00		1,00	fort	fort
406	b				5,80			5,80		fort
407	u				11,97			11,97		modéré
408	a				9,08			9,08	fort	fort
429	c	1,50						1,50		fort
430	u				9,81			9,81		fort
431	u				8,39			8,39		fort
432	u				7,80			7,80		fort
433	u				14,36			14,36		fort
434	b				2,00			2,00		fort
436	a				1,21			1,21		assez fort
441	c	4,43						4,43		fort
448	b	7,50						7,50		fort
461	b		2,97					2,97		modéré
470	u					8,13		8,13	assez fort	fort
474	b				0,35			0,35		modéré
475	u				9,91			9,91		modéré
480	u		2,50					2,50		modéré
481	u						9,92	9,92		fort
482	u						11,07	11,07		fort
483	u						11,56	11,56		fort
484	u						10,49	10,49		fort
500	b					3,54		3,54	très fort	assez fort
501	u				11,05			11,05	assez fort	assez fort
502	a				4,00			4,00		assez fort
503	b				1,65			1,65		assez fort
508	a				3,24			3,24		fort
516	u					8,38		8,38		assez fort
517	u					8,31		8,31		assez fort
518	b					3,00		3,00		assez fort
525	b					0,83		0,83		fort
541	a			2,18				2,18		fort
549	u					12,16		12,16		assez fort
550	u					10,23		10,23		fort
Total		27,23	42,67	62,51	258,47	94,36	43,04	528,28		

ANNEE 2014		Groupe - Rotation - Surface (ha)						Surface totale (ha)	Enjeu écologique	Enjeu paysager
Parcelle	U. Gestion	A1 6 ans	A2 6 ans	A3 8 ans	A4 10 ans	A5 10 ans	I 6 ans			
6	c						7,57	7,57		assez fort
16	a			8,40				8,40		modéré
35	u		9,49					9,49		modéré
39	a	9,27						9,27		modéré
83	b	1,50						1,50		fort
90	b	6,50						6,50		assez fort
91	a		7,48					7,48		assez fort
99	b	3,00						3,00		fort
120	a			10,60				10,60		assez fort
162	u			12,85				12,85		modéré
163	u				13,16			13,16		fort
170	u	12,53						12,53	fort	modéré
181	b				2,00			2,00		assez fort
183	a				14,06			14,06		fort
189	u			11,20				11,20		modéré
225	b			6,00				6,00		modéré
230	a			17,47				17,47	très fort	fort
270	b			1,35				1,35		fort
274	b			0,70				0,70		fort
284	u				12,80			12,80		fort
285	u					12,91		12,91		fort
286	b					2,70		2,70		modéré
297	a					11,14		11,14		fort
298	a					9,67		9,67		modéré
299	b					3,00		3,00		modéré
303	a				10,38			10,38		modéré
304	a				5,09			5,09		modéré
307	b		6,82					6,82		assez fort
310	b					4,62		4,62		fort
316	b	4,00						4,00		assez fort
335	u					12,33		12,33		modéré
336	a					7,14		7,14		fort
339	u				13,61			13,61		fort
340	u				9,66			9,66		fort
341	a				1,24			1,24		fort
368	b	1,25						1,25	très fort	fort
369	b	2,36						2,36	très fort	fort
370	c	1,00						1,00	très fort	fort
376	u					9,14		9,14		modéré
377	u					9,14		9,14		modéré
378	b				1,13			1,13		modéré
379	u					9,13		9,13		modéré
380	a					9,40		9,40	très fort	fort
382	u					9,92		9,92	fort	fort
390	u				10,99			10,99		fort
391	a				0,50			0,50	fort	assez fort
392	u					10,99		10,99		assez fort
408	b		2,50					2,50	fort	fort
414	a	4,50						4,50	très fort	assez fort
423	u				9,58			9,58		fort
424	u				8,18			8,18		fort
425	u					7,88		7,88		fort
427	u				8,63			8,63		fort
428	b	2,50						2,50		fort
463	b				5,94			5,94	très fort	modéré
464	b				9,36			9,36	très fort	modéré
465	u					12,81		12,81	très fort	assez fort
468	a				8,03			8,03	assez fort	assez fort
489	a				5,90			5,90		assez fort
492	u					13,55		13,55	très fort	assez fort
496	b					6,56		6,56		modéré
497	u					13,53		13,53		modéré
527	u	10,23						10,23		assez fort
531	u						13,16	13,16		assez fort
532	u						16,15	16,15		assez fort
536	u						9,53	9,53		assez fort
Total		58,64	26,29	68,57	150,24	175,56	46,41	525,71		

ANNEE 2015		Groupe - Rotation - Surface (ha)						Surface totale (ha)	Enjeu écologique	Enjeu paysager
Parcelle	U. Gestion	A1	A2	A3	A4	A5	I			
		6 ans	6 ans	8 ans	10 ans	10 ans	6 ans			
1	b					3,72		3,72		assez fort
11	u			14,39				14,39		modéré
14	a						13,05	13,05		fort
15	u				10,75			10,75		fort
20	u				11,28			11,28		assez fort
46	a					8,00		8,00		assez fort
49	a					7,57		7,57		assez fort
50	b	3,30						3,30		modéré
51	b	0,50						0,50		assez fort
60	u				7,03			7,03		fort
65	u				7,28			7,28		modéré
71	u				7,91			7,91		assez fort
72	u				11,85			11,85		fort
73	u				12,31			12,31		modéré
74	b		8,50					8,50		fort
81	u					9,73		9,73		modéré
94	a				1,00			1,00		modéré
95	a				3,18			3,18		modéré
112	u					10,16		10,16		modéré
117	u				9,77			9,77		modéré
119	u				16,51			16,51		fort
121	a			5,98				5,98		modéré
129	b		2,00					2,00		fort
146	b		9,37					9,37		modéré
152	u		12,47					12,47	fort	modéré
153	u				13,70			13,70		modéré
159	u			15,36				15,36		modéré
171	u	7,00						7,00	fort	modéré
175	u				13,07			13,07		modéré
178	a			10,40				10,40	très fort	modéré
187	c	4,00						4,00	fort	modéré
196	b	2,00						2,00		fort
214	c	1,00						1,00		assez fort
216	a			8,20				8,20		modéré
217	b			4,44				4,44	fort	modéré
228	a	3,00						3,00		fort
237	u				13,10			13,10		fort
241	u				14,66			14,66		assez fort
242	b				5,21			5,21		assez fort
243	u				13,31			13,31		assez fort
244	a			2,70				2,70		assez fort
245	b		5,81					5,81		assez fort
268	u						3,30	3,30		fort
269	u						1,80	1,80		fort
273	u					8,50		8,50		assez fort
277	u				9,04			9,04		fort
283	u					8,30		8,30		fort
289	u					12,81		12,81		modéré
290	b					11,78		11,78		modéré
291	b					8,67		8,67		modéré
295	a					10,59		10,59		fort
311	u					13,38		13,38		fort
321	u		9,19					9,19		modéré
341	b		4,00					4,00		fort
342	u				9,87			9,87		fort
351	a				7,55			7,55		fort
359	u				9,98			9,98		fort
453	a	4,50						4,50	très fort	assez fort
453	b		4,51					4,51	très fort	assez fort
455	u		9,12					9,12	très fort	assez fort
458	u				8,98			8,98	très fort	modéré
476	b				2,30			2,30		assez fort
509	a		2,50					2,50		modéré
540	b					4,00		4,00	très fort	assez fort
555	u				9,61			9,61		assez fort
557	u					9,61		9,61		fort
558	u					8,88		8,88		fort
Total		25,30	67,47	61,47	229,25	135,70	18,15	537,34		

ANNEE 2016		Groupe - Rotation - Surface (ha)						Surface totale (ha)	Enjeu écologique	Enjeu paysager
Parcelle	U. Gestion	A1 6 ans	A2 6 ans	A3 8 ans	A4 10 ans	A5 10 ans	I 6 ans			
17	a			7,37				7,37		modéré
21	u			13,27				13,27		assez fort
22	u		13,32					13,32		assez fort
26	u					14,69		14,69		modéré
37	b		5,00					5,00		fort
42	u					9,90		9,90		modéré
47	b				4,00			4,00		assez fort
52	a					11,80		11,80		fort
59	u				9,50			9,50		modéré
77	u					10,86		10,86		assez fort
80	u					9,66		9,66		fort
89	u				12,42			12,42		assez fort
90	a			4,71				4,71		assez fort
105	u				12,32			12,32		assez fort
114	a				6,86			6,86		fort
126	b	3,00						3,00		fort
131	a		9,00					9,00		modéré
138	u		12,61					12,61		modéré
141	a	3,76						3,76		modéré
142	u	8,71						8,71		modéré
149	a			15,00				15,00		modéré
150	b				4,50			4,50		modéré
166	u				12,18			12,18		modéré
182	u				16,64			16,64		modéré
186	b				6,00			6,00		modéré
191	b				2,70			2,70		assez fort
192	b					8,44		8,44		assez fort
200	a		6,10					6,10	très fort	assez fort
201	a		2,00					2,00		assez fort
203	b	8,80						8,80		modéré
203	c				0,84			0,84		modéré
209	a				14,92			14,92		fort
222	a			7,39				7,39	fort	modéré
229	u		7,99					7,99		fort
239	a		9,46					9,46		modéré
267	u				6,99			6,99		fort
278	u				12,67			12,67		fort
281	u					12,72		12,72		modéré
282	u					13,16		13,16		assez fort
288	b				5,52			5,52		assez fort
308	b			4,77				4,77		fort
314	u			7,95				7,95		fort
353	u					12,00		12,00		modéré
361	u					11,93		11,93		assez fort
362	b			0,91				0,91	très fort	fort
365	a					6,14		6,14		fort
366	a		5,62					5,62	très fort	fort
367	u		11,29					11,29	très fort	fort
380	b	3,00						3,00	très fort	fort
381	a						4,30	4,30	très fort	fort
391	b	8,00						8,00	fort	assez fort
405	a						7,81	7,81		fort
409	u				9,78			9,78		fort
448	c			1,13				1,13		fort
449	a			0,41				0,41		fort
462	a				11,42			11,42	très fort	modéré
495	u	13,55						13,55		modéré
506	u				8,46			8,46		modéré
507	a				8,57			8,57		fort
512	u					8,45		8,45		assez fort
514	a				2,67			2,67		assez fort
514	c					3,00		3,00		assez fort
515	u					8,29		8,29		assez fort
522	a	7,50						7,50		fort
Total		56,32	90,34	54,96	168,96	141,04	12,11	523,73		

ANNEE 2017		Groupe - Rotation - Surface (ha)						Surface totale (ha)	Enjeu écologique	Enjeu paysager
Parcelle	U. Gestion	A1	A2	A3	A4	A5	I			
		6 ans	6 ans	8 ans	10 ans	10 ans	6 ans			
5	b		2,55					2,55		assez fort
30	a				3,93			3,93		assez fort
30	b					3,00		3,00		assez fort
40	u				9,16			9,16		fort
44	u				7,74			7,74		assez fort
50	a				8,00			8,00		modéré
106	u				12,40			12,40		assez fort
107	u				8,53			8,53		modéré
109	b				5,13			5,13		assez fort
111	u				9,85			9,85		modéré
115	u				10,34			10,34		modéré
116	u				10,02			10,02		modéré
120	b				7,15			7,15		modéré
126	c				0,84			0,84		fort
127	u				9,76			9,76		modéré
155	u		10,48					10,48		modéré
157	u			12,06				12,06	très fort	assez fort
158	u			11,30				11,30	très fort	modéré
240	b		3,00					3,00		modéré
245	c			1,50				1,50		modéré
248	u			13,68				13,68	fort	modéré
249	u			13,28				13,28	fort	assez fort
261	u		6,92					6,92		modéré
293	u					11,70		11,70		assez fort
294	a					3,57		3,57		assez fort
306	a					12,94		12,94		assez fort
309	u					13,19		13,19		assez fort
312	u						10,30	10,30		fort
313	u						17,06	17,06		fort
330	u				11,61			11,61		fort
333	u	12,24						12,24		fort
337	u				8,79			8,79		fort
338	u				6,79			6,79		assez fort
354	b					5,00		5,00		assez fort
356	u				7,60			7,60		fort
357	u				7,60			7,60		assez fort
358	u				7,60			7,60		fort
360	u					11,01		11,01	très fort	fort
364	b					3,24		3,24		fort
366	b				12,23			12,23	très fort	fort
369	a					9,32		9,32	très fort	fort
370	a				8,98			8,98	très fort	fort
372	u		11,56					11,56	fort	fort
373	u					11,57		11,57	fort	assez fort
374	u		9,14					9,14		modéré
389	a				8,44			8,44	fort	assez fort
398	u					8,27		8,27	fort	fort
399	u					8,17		8,17	fort	fort
410	a				8,65			8,65		fort
411	u					10,40		10,40		fort
436	b	8,00						8,00		assez fort
440	u				9,07			9,07		assez fort
450	u				10,11			10,11		fort
452	b		6,44					6,44	très fort	assez fort
456	b		2,00					2,00	très fort	modéré
459	b		6,00					6,00	très fort	modéré
466	b					2,30		2,30	très fort	assez fort
466	c			1,80				1,80	très fort	assez fort
467	b			0,90				0,90	très fort	assez fort
474	a		6,95					6,95		modéré
477	a				8,67			8,67		fort
500	a		3,00					3,00	très fort	assez fort
502	b		8,85					8,85		assez fort
526	u				8,35			8,35		fort
537	u		9,99					9,99		modéré
540	a		2,50					2,50	très fort	assez fort
551	u		12,03					12,03		assez fort
Total		29,38	92,27	54,52	227,34	113,68	27,36	544,55		

ANNEE 2018		Groupe - Rotation - Surface (ha)						Surface totale (ha)	Enjeu écologique	Enjeu paysager
Parcelle	U. Gestion	A1	A2	A3	A4	A5	I			
		6 ans	6 ans	8 ans	10 ans	10 ans	6 ans			
6	a			2,00				2,00		assez fort
7	u					8,59		8,59		assez fort
8	u				9,69			9,69		assez fort
16	b					2,00		2,00		modéré
17	b					2,00		2,00		modéré
19	b					0,75		0,75		assez fort
25	u					11,95		11,95		assez fort
27	u				7,28			7,28		assez fort
29	b				9,30			9,30		assez fort
38	u					8,69		8,69		modéré
52	b		2,50					2,50		fort
53	u				6,70			6,70		assez fort
54	u				8,98			8,98		fort
56	u				7,99			7,99		modéré
75	u						11,63	11,63		fort
76	u						10,98	10,98		assez fort
78	u				10,05			10,05		assez fort
83	a				8,25			8,25		fort
87	u				11,94			11,94		modéré
88	u				11,28			11,28		modéré
91	b			4,00				4,00		assez fort
98	a	3,82						3,82		fort
98	c				0,87			0,87		fort
131	b			3,47				3,47		modéré
154	u				8,61			8,61		modéré
160	u			11,29				11,29		modéré
169	u	11,97						11,97		modéré
172	u				16,46			16,46	fort	modéré
173	u				9,83			9,83	fort	modéré
174	b				6,19			6,19		modéré
180	a			7,96				7,96		modéré
186	a	10,88						10,88		modéré
204	u				15,97			15,97		modéré
213	b				5,20			5,20	fort	modéré
226	u				13,10			13,10		assez fort
246	u			10,69				10,69	fort	assez fort
247	u			15,70				15,70	fort	assez fort
252	u				11,83			11,83		fort
253	a				2,78			2,78		assez fort
256	b				3,45			3,45		assez fort
264	u	11,99						11,99		fort
265	u	9,00						9,00		fort
280	b					4,00		4,00		modéré
287	u					12,92		12,92		modéré
317	u				9,18			9,18		modéré
318	u				9,16			9,16		modéré
319	a				2,67			2,67		modéré
327	b			10,75				10,75		assez fort
363	b				10,25			10,25		fort
364	a	3,00						3,00		fort
365	b	1,00						1,00		fort
413	b	2,00						2,00	très fort	fort
415	u						12,66	12,66	très fort	fort
416	a			3,10				3,10	très fort	fort
417	b			2,50				2,50		fort
452	a	4,00						4,00		fort
454	u		12,50					12,50	très fort	fort
457	b		4,76					4,76	très fort	modéré
503	a		8,00					8,00		assez fort
505	u					9,16		9,16		assez fort
510	u				11,75			11,75		assez fort
511	u				11,92			11,92		fort
529	u					9,21		9,21		fort
538	u			15,44				15,44		assez fort
Total		57,66	27,76	86,90	240,68	69,27	35,27	517,54		

ANNEE 2019		Groupe - Rotation - Surface (ha)						Surface totale (ha)	Enjeu écologique	Enjeu paysager
Parcelle	U. Gestion	A1	A2	A3	A4	A5	I			
		6 ans	6 ans	8 ans	10 ans	10 ans	6 ans			
12	b	0,50						0,50		modéré
12	c		0,60					0,60		modéré
13	u	7,20						7,20		assez fort
100	u				12,65			12,65		fort
101	u					12,72		12,72		modéré
102	u				12,69			12,69		modéré
108	a		3,58					3,58		modéré
121	b		9,00					9,00		modéré
123	u				8,92			8,92		modéré
124	u				9,18			9,18		modéré
139	u				9,70			9,70		modéré
178	b		5,00					5,00	très fort	modéré
198	a			8,49				8,49	très fort	fort
199	a			13,57				13,57	très fort	fort
202	b	1,10						1,10		modéré
207	c			2,00				2,00		modéré
208	u			16,20				16,20		fort
216	b		3,00					3,00		modéré
225	a		4,90					4,90		modéré
232	a			8,00				8,00		assez fort
236	c	1,50						1,50		fort
244	b				7,35			7,35		modéré
245	a	3,50						3,50		modéré
258	u				12,84			12,84		modéré
259	b				11,72			11,72		modéré
260	u				11,87			11,87		modéré
262	b					1,00		1,00		modéré
263	u			14,79				14,79		modéré
266	u				6,98			6,98		fort
268	u						3,30	3,30		fort
269	u						1,80	1,80		fort
270	a					7,88		7,88		fort
271	u					7,30		7,30		assez fort
272	a					2,31		2,31		modéré
274	a					4,44		4,44		fort
292	b					5,69		5,69		assez fort
296	u					13,22		13,22		fort
300	u				13,29			13,29		modéré
301	a					9,00		9,00		modéré
302	a					7,96		7,96		modéré
305	a					10,89		10,89		modéré
320	a				3,90			3,90		modéré
322	u				9,16			9,16		modéré
323	u				9,23			9,23		modéré
325	u					9,24		9,24		fort
327	a					1,00		1,00		assez fort
328	u					11,69		11,69		assez fort
329	a				6,47			6,47		assez fort
344	b				0,69			0,69		fort
345	u				10,26			10,26		fort
346	u				10,69			10,69		fort
347	a				9,25			9,25		fort
348	b				4,11			4,11		assez fort
349	u					11,55		11,55		assez fort
350	a					4,58		4,58		assez fort
355	b			4,00				4,00		assez fort
368	a		3,56					3,56	très fort	fort
371	a		7,56					7,56	fort	fort
413	a				7,59			7,59	très fort	fort
419	u				8,94			8,94	très fort	assez fort
420	u					12,88		12,88	très fort	modéré
429	c	1,50						1,50		fort
439	u				9,15			9,15		assez fort
441	c	4,43						4,43		fort
442	u				8,77			8,77		fort
443	b				3,44			3,44		assez fort
448	b	7,50						7,50		fort
461	b		2,97					2,97		modéré
480	u		2,50					2,50		modéré
481	u						9,92	9,92		fort
482	u						11,07	11,07		fort
483	u						11,56	11,56		fort
484	u						10,49	10,49		fort
Total		27,23	42,67	67,05	218,84	133,35	48,14	537,28		

ANNEE 2020		Groupe - Rotation - Surface (ha)						Surface totale (ha)	Enjeu écologique	Enjeu paysager
		A1	A2	A3	A4	A5	I			
Parcelle	U. Gestion	6 ans	6 ans	8 ans	10 ans	10 ans	6 ans			
1	a			6,00				6,00		assez fort
6	c						7,57	7,57		assez fort
35	u		9,49					9,49		modéré
39	a	9,27						9,27		modéré
61	u				10,48			10,48		fort
62	u				6,31			6,31		assez fort
68	u					6,47		6,47		modéré
83	b	1,50						1,50		fort
90	b	6,50						6,50		assez fort
91	a		7,48					7,48		assez fort
99	b	3,00						3,00		fort
130	u			12,45				12,45		fort
151	b				1,66			1,66		assez fort
156	u					13,23		13,23		fort
161	u			7,60				7,60		modéré
170	u	12,53						12,53	fort	modéré
174	a			10,80				10,80		modéré
176	a					3,00		3,00		assez fort
183	b			1,00				1,00		fort
223	b			13,51				13,51	fort	modéré
224	a			15,51				15,51	fort	modéré
233	u			12,90				12,90		modéré
234	b			8,43				8,43		modéré
307	b		6,82					6,82		assez fort
315	a				9,24			9,24		fort
316	a				4,20			4,20		assez fort
316	b	4,00						4,00		assez fort
368	b	1,25						1,25	très fort	fort
369	b	2,36						2,36	très fort	fort
370	c	1,00						1,00	très fort	fort
381	b				8,56			8,56	très fort	fort
383	b					5,12		5,12	fort	assez fort
385	u					12,10		12,10		assez fort
387	u				10,99			10,99		fort
388	b				6,31			6,31		fort
402	u				8,69			8,69		fort
403	u				9,38			9,38		fort
404	u				7,72			7,72		fort
405	b				2,84			2,84		fort
408	b		2,50					2,50	fort	fort
414	a	4,50						4,50	très fort	assez fort
416	b				8,73			8,73	très fort	fort
417	a				7,54			7,54		fort
418	a					5,92		5,92	très fort	fort
422	u					11,02		11,02	très fort	fort
428	a					9,15		9,15		fort
428	b	2,50						2,50		fort
437	u				9,14			9,14		assez fort
456	a			4,22				4,22	très fort	modéré
478	u					8,30		8,30		fort
479	u					9,50		9,50		assez fort
486	u				10,23			10,23		fort
519	a					11,09		11,09		assez fort
520	a					8,33		8,33		assez fort
524	u					10,83		10,83		fort
527	u	10,23						10,23		assez fort
530	u					11,07		11,07		modéré
531	u						13,16	13,16		assez fort
532	u						16,15	16,15		assez fort
534	u					11,35		11,35		modéré
535	u				11,39			11,39		modéré
536	u						9,53	9,53		assez fort
Total		58,64	26,29	92,42	133,41	136,48	46,41	493,65		

5.2.2. Règles de culture

5.2.2.1. Règles de culture générales

Régénérations

Compte tenu de la faible densité des semenciers dans les peuplements à régénérer, on aura le plus souvent recours à la plantation, excepté pour le Pin sylvestre. Cependant, la régénération naturelle doit être tentée chaque fois qu'elle apparaît comme possible, même partiellement. Il conviendra dans ce cas de l'entamer suffisamment tôt dans la période préconisée pour sa réalisation et de ne pas laisser inutilement des semenciers sur pied au-delà de cette période. Lorsqu'une tentative a échoué, on procèdera rapidement à la coupe rase et plantation.

De même, dans le tableau des pages 56 et 57, les essences objectif sont données à titre indicatif : rappelons que c'est l'essence prépondérante en place qui sera choisie chaque fois que le peuplement est bien venant et permet de tenter la régénération naturelle. D'autre part, du fait des variations d'épaisseur du manteau sablo-limoneux, les limites des stations ne sont pas parfaitement nettes : avant toute plantation, on procèdera à quelques sondages du sol afin de déterminer l'essence la mieux adaptée.

Cas des régénérations naturelles de chêne

Lorsque le mélange sessile – pédonculé existe, la première opération consistera, au moment de la coupe d'ensemencement, au repérage des deux espèces et à la diminution – pour le moins - de la place occupée par le chêne pédonculé. Dans la pratique, un martelage sélectif ne sera pas toujours facile. De fait, comme cela a déjà été précisé (4.3.2), quelles que soient les proportions relatives des deux espèces, il n'est pas question d'envisager une régénération artificielle tant que la régénération naturelle est possible sous prétexte d'installation radicale du chêne sessile. Le but à atteindre est plus modestement la diminution régulière du pédonculé.

Améliorations

Rappelons que dans tous les cas, afin de maintenir la plus grande diversité biologique possible, l'attention doit être maintenue et les consignes données au moment des martelages, afin de sauvegarder toute espèce intéressante à divers titres ; on peut citer notamment : pommier, néflier, érable champêtre, orme...

Dans les anciens taillis sous futaie pauvres, les coupes d'amélioration consisteront essentiellement en la récolte d'arbres mûrs, voire déperissant, en veillant à ne pas trop décapitaliser.

A signaler, d'autre part la nécessité de maintenir sur pied des arbres sénescents ou morts et sans valeur commerciale à raison d'1 à 2 arbres à l'hectare en moyenne sur l'ensemble de la forêt, à choisir de préférence dans les sites d'intérêt écologiques particuliers (cf .5.2.4 – *Autres opérations en faveur de la biodiversité*)

Les interventions dans le taillis ne seront pas à négliger pour favoriser des baliveaux d'essences nobles ou sélectionner des perches bien venantes dans les cépées.

Le balivage systématique sera limité aux situations les plus favorables et devra rester l'exception. On continuera cependant à améliorer les taillis qui ont été balivés au cours de la dernière période.

Dans les perchis et jeunes futaies, on appliquera les règles de culture énoncées dans les guides de sylviculture pour chaque essence, à savoir :

Pour le Chêne :

On se référera aux règles de sylviculture énoncées dans le guide de la Chênaie atlantique

Pour le hêtre

Un « guide pratique du gestionnaire » pour la « sylviculture du hêtre en Picardie » (dernière version : septembre 2001) a été élaboré par un groupe de travail dirigé par le département des recherches techniques (STIR N-O)

Il est évident que la sylviculture la plus dynamique doit être appliquée aux peuplements de hêtre, de façon à tendre vers l'âge d'exploitabilité de 100 ans permettant d'obtenir environ 70 tiges/ha de diamètre moyen 65 cm.

Pour les autres essences, on se référera au bulletin technique N° 31

Groupe irrégulier

Dans les parcelles du groupe irrégulier on procédera simultanément à des opérations d'amélioration et de régénération.

On renouvellera ainsi, en moyenne, 10 % de la surface du groupe irrégulier sur la durée de l'aménagement, soit 18 ha au total

Les opérations de martelage consisteront à :

- Extraire les sujets mûrs ou déperissant risquant de se déprécier avant la rotation suivante.
- Favoriser les brins d'avenir.
- Mettre en lumière les éventuelles taches de semis susceptibles de former à court terme un futur peuplement (réserves mûres, absentes, ou déperissantes). On évitera cependant d'ouvrir le peuplement sur plus de 0,50 ha d'un seul tenant.

Dans les zones les plus pauvres en arbres et brins de futaie, il pourra être procédé

- Soit à une sélection de tiges dans les cépeps de taillis suffisamment vigoureux,
- Soit à une plantation après extraction du taillis sur une surface ne devant pas excéder 0,50 ha d'un seul tenant..

5.2.2.2. Règles de culture particulières

Elles s'appliquent essentiellement aux sites d'intérêt particuliers définis en 4.2.

On se conformera aux préconisations figurant dans le tableau de l'annexe 18-1.

- **Sites d'intérêt écologique particulier sans production**

S'agissant de sites pas ou très peu boisés (mares, tourbières, marais, pelouses calcicoles) ils ne feront l'objet d'aucune sylviculture. Ils ne bénéficieront que des seules interventions nécessaires à leur remise en état et leur entretien définies par le PNR OPF et résumées en 5.2.4 pour la restauration et l'entretien des milieux ouverts secs et des milieux humides.

- **Sites d'intérêt écologique particulier avec production et sites d'intérêt paysager et d'accueil du public.**

Dans le présent aménagement nous avons retenu l'option du maintien sur pied de 15% environ du peuplement mûr dans certaines parcelles du groupe de régénération particulièrement sensibles du point de vue écologique ou paysager. Cette mesure permettra de traiter l'aspect paysager et d'irrégulariser les classes d'âge dans ces parties de forêt.

Ainsi, c'est au total une surface de **580ha** du groupe de régénération (dont 500 ha au titre des paysages) sur laquelle 15% des peuplements seront maintenus sur pied, soit environ **87 ha** compensés par une augmentation équivalente du groupe de régénération comprise dans les 120 ha à entamer sur la durée du présent aménagement

Il faut cependant préciser que les îlots de peuplement maintenus sur pied au titre du paysage présentent évidemment un intérêt non négligeable du point de vue écologique et inversement pour les îlots maintenus au titre des enjeux écologiques.

Les parcelles concernées sont répertoriées en 5.2.4 « autres mesures en faveur de la biodiversité » et en 5.2.8 « Dispositions en faveur des paysages »

(voir également en 4.3.4. la surface retenue, et pages 53-54 le tableau du groupe de régénération)

5.2.3. Opérations sylvicoles : travaux

Les travaux à réaliser dans les peuplements suivent les normes de travaux sylvicoles applicables pour la région Picardie. Les cloisonnements d'exploitation et sylvicoles sont systématiquement mis en place.

Un principe primordial et impératif doit être dans chaque cas le maintien du mélange d'essences et de la biodiversité.

Le montant total des dépenses pour travaux dans les peuplements est calculé en 6.3. Il s'élève à 280 000 €

1. Pour les régénérations naturelles

On se réfèrera aux Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles de la DT Ile de France Nord-Ouest :

- Pour le Chêne : norme 1CHX2
- Pour le Hêtre : norme 1HET3
- Pour le Frêne : norme 1FRE1
- Pour le Pin sylvestre : norme 1PS1

Le mélange d'essences, de même que l'installation d'un sous-étage, doit généralement être obtenu naturellement en limitant la lutte contre les feuillus divers au moment des dégagements. Si nécessaire, ces essences associées seront introduites par plantation..

2. Pour les plantations

• Dans le groupe régulier :

On se réfèrera aux Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles de la DT Ile de France Nord-Ouest :

- Pour le Chêne : norme 3CHS1 ou 3CHS2 suivant recru (avec engrillagement)
- Pour le Hêtre : norme 3HET3 (avec engrillagement)
- Pour le Frêne : norme 3FRE1
- Pour le Pin sylvestre : norme 3PS1

Les travaux préparatoires seront relativement limités de manière à ne pas compromettre le recru ligneux (ni la ronce) qui représente d'ailleurs un gainage intéressant pour les cervidés et une protection efficace contre les dégâts par abrouissements.

L'expérience montre cependant que la protection des plantations par engrillagement s'avère nécessaire en règle générale, même si des expériences de plantation sans cette protection peuvent être tentées dans des lieux choisis pour leur plus faible sensibilité à la pression du gibier (cf. 5.2.5. « Gestion de l'équilibre faune-flore »).

Comme dans le cas des régénérations naturelles, l'installation d'essences associées est à favoriser, voire à provoquer par la plantation au moment, par exemple, des regarnis (2 ans après la première installation) à concurrence de 25% du total des plants..

- **Dans le groupe irrégulier :**

Les plantations ne sont à réaliser qu'en cas d'absence ou insuffisance de régénération naturelle. De même que pour le groupe régulier, les travaux préparatoires seront relativement limités.

Si le recru est suffisamment dense, les plantations peuvent être effectuées à l'aide de grands plants (baliveaux ou tiges) selon des espacements de 3 à 6 mètres. Avant toute plantation, on procédera à un inventaire succinct des essences présentes dans le recru et à une estimation de leur capacité à reconstituer un peuplement.

Dans le cas d'un recru ne permettant pas d'assurer la diversité des essences il conviendra d'installer, en mélange avec l'essence principale, d'autres essences à concurrence de 25 % du total des plants (cf. § 4.3.2.1)

3. Entretiens

On se référera aux Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles de la DT Ile de France Nord-Ouest :

- Pour le Chêne : norme 5CHX1
- Pour le Hêtre : norme 5HET2
- Pour le Frêne : norme 5FRE1
- Pour le Pin sylvestre : norme 5PS1

5.2.4. Autres opérations en faveur de la biodiversité

En accord avec les mesures préconisées dans l'étude « *Intégration des enjeux patrimoniaux et écologiques à la gestion de la forêt du Domaine de Chantilly – PNR Oise Pays de France* » il est prévu de mettre en œuvre plusieurs dispositions en faveur de la biodiversité. Certaines d'entre elles n'occasionnant pas de surcoût pour le propriétaire seront appliquées. D'autres, occasionnant des surcoûts ou des pertes de production (et de recettes) seront mises en œuvre dans la mesure où les financements spécifiques seront obtenus par l'Institut de France.

- **Maintien sur pied de 15 % du peuplement adulte dans les parcelles en régénération sensibles du point de vue écologique (cf 5.2.2.2)**

Les parcelles concernées sont les suivantes (voir également le tableau du groupe de régénération, pages 54-55, ainsi que la carte et les préconisations de gestion des sites d'intérêt écologique en annexe 18) :

Parcelle	Surface (ha)	Parcelle	Surface (ha)
383 a	7,00	466 a	6,93
421 a	9,50	490 a	11,04
459 a	6,68	491 a	9,12
461 a	10,00	500 c	4,00
463 a	6,60	540 c	4,26
464 a	3,40	Total	78,53

C'est ainsi près de 80 ha du groupe de régénération pour lesquels 15% des peuplements seront maintenus sur pied au titre des enjeux écologiques, soit environ **12 ha** compensés par une augmentation équivalente du groupe de régénération comprise dans les 120 ha à entamer sur la durée du présent aménagement.

Rappelons que ces îlots présentent également un intérêt paysager.

- **Maintenir sur pied des arbres sénescents ou morts,**

Arbres sans valeur commerciale à raison d'1 à 2 arbres à l'hectare en moyenne sur l'ensemble de la forêt, à choisir de préférence dans les sites d'intérêt écologiques particuliers.

Cette opération nécessite un suivi des arbres concernés.

De même, peut être envisagée la **conservation d'îlots de sénescence**, partie de peuplement laissée en évolution libre, sans intervention culturale, et conservée jusqu'à son terme physique (effondrement total) Cette disposition est à étudier sous réserve d'un financement extérieur compte tenu de la perte de revenu que cette mesure entraîne pour le propriétaire.

- **Conserver des îlots de vieillissement :**

peuplements adultes dont le cycle sylvicole est prolongé jusqu'à deux fois l'âge d'exploitabilité et faisant l'objet d'interventions sylvicoles afin de poursuivre la dynamique de la sylviculture. Ils sont récoltés avant leur dépréciation économique. Cette mesure à but écologique vise à prolonger sur certaines zones le cycle sylvicultural afin de favoriser la diversité biologique associée à la phase de maturation de la forêt.

En forêt de Chantilly, ces îlots de vieillissement seront constitués par les 15% de peuplement adulte à laisser sur pied dans les parcelles sensibles du point de vue écologique ou paysager classées en régénération. Leur surface totale sera ainsi de 87 ha, tel que défini en 5.1.1.2.

- **Créer et entretenir des clairières**

afin de favoriser les milieux herbacés d'intérêt écologique, floristique et faunistique et créer des zones de gagnage pour les cervidés. Ces clairières seront installées à l'occasion des mises en régénération sur 20 ha au total sur les sols les moins productifs.

Cette mesure engendre une perte de production des surfaces déboisées, ainsi que des travaux supplémentaires de création après coupe rase et d'entretiens ultérieurs.

Les parcelles retenues pour l'implantation de ces clairières sont les suivantes :

- **Secteurs thermophiles sur formation calcaire :**

Parcelles retenues : 350, 351, 355, 378, 388, 401, 485, 533

Parcelles envisagées, nécessitant une étude plus précise sur le terrain : 352, 393, 463, 464, 491, 496.

- **Secteurs thermophiles sur formation sableuse :**

Parcelles retenues : 20, 179, 201

- **Secteurs à enjeu cynégétique (dans ou à proximité des biocorridors)**

Parcelles retenues : 23, 34, 150, 210, 213, 223, 224, 242, 461, 513

Cf. tableau du groupe de régénération pages 54 et 55 ainsi que la carte et les préconisations de gestion des sites d'intérêt écologique en annexe 18.

A noter qu'il existe déjà, sur l'ensemble de la forêt, 13 ha de prairies et cultures à gibier auxquelles il convient d'ajouter 7 ha de vides dont le reboisement n'est pas prévu sur la durée du présent aménagement du fait de leur dispersion et de leur faible surface. Ce qui porte au total à 40 ha les milieux qui seront ouverts à la fin de la période d'application du présent aménagement.

- **Restaurer et entretenir les milieux ouverts secs :**

Pelouses calcicoles, landes à callune

Une mention particulière doit être faite au sujet de la parcelle 197. Celle-ci fait partie du Site d'Intérêt Communautaire FR2200380 qui identifie les sites qui pourront être désignés en Zone Spéciale de Conservation pour la constitution du Réseau Natura 2000 au titre de la Directive Habitats. Le peuplement de pin adulte en place a été très ouvert par les tempêtes et ne constitue pas un obstacle au développement de la flore herbacée et semi-ligneuse. Il est cependant raisonnable de prévoir une récolte partielle des bois afin d'éviter une perte sèche pour le propriétaire. Il a donc été jugé préférable de maintenir cette parcelle dans la surface de production, pour des raisons de gestion.

Un passage en coupe est prévu dans cette parcelle sur la durée du présent aménagement : il devra être l'occasion d'ouvrir davantage le peuplement pour favoriser la flore du sous-bois. Des opérations de débroussaillage seront également nécessaires pour favoriser cette flore.

- **Restaurer et entretenir les milieux humides :**

Mares, roselières, bas-marais, tourbières, soit environ 15 ha au total.

Ces opérations consisteront essentiellement en :

- La création et l'entretien d'une dizaine de mares forestières,
- La restauration des marais, roselières et tourbières
- L'entretien de ces espaces ouverts, notamment par faucardages, clagage des abords...

- **Adapter les modalités de mise en œuvre des travaux forestiers afin d'assurer leur compatibilité avec les enjeux écologiques.**

Notamment :

- Préserver la strate arbustive lors des travaux forestiers (cf.5.2.3 « Travaux »)
 - Préserver des espèces compagnes aux essences objectif dans la strate arborée (cf. 5.2.2.1 « Règles de culture générales – Amélioration » et 5.2.3 « Travaux »)
 - Favoriser la diversification et l'étagement des lisières
 - Intégrer la dimension écologique aux exploitations : assurer la préservation des stations d'espèces végétales et animales et d'habitats remarquables lors des exploitations, favoriser les opérations de dépressage et d'exploitation en dehors des périodes de reproduction de la faune, principalement sur les sites sensibles (sites NATURA 2000, zones d'intérêt écologique au printemps et en début d'été, secteurs de brame en fin d'été et en début d'automne). Ces mesures sont à intégrer au cas par cas dans les clauses particulières des coupes en vente sur pied.
 - Le long des voies forestières où la circulation est peu importante, les accotements seront valorisés sur le plan écologique. Pour cela, la fréquence des fauchages sera limitée à une seule intervention par an, en fin de saison de végétation, au moins dans les secteurs sur lesquels il n'y a pas de conséquence sur la sécurité. Globalement, cette mesure est particulièrement favorable à la flore et par voie de conséquence, à toute l'entomofaune. Cette mesure suppose le financement d'une campagne de sensibilisation.
- **Mettre en œuvre des opérations de surveillance et de limitation, voire d'éradication des populations d'essences invasives potentielles (Prunus serotina, notamment)**

5.2.5. Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche

Pour ce qui concerne l'**espèce Cerf**, la période passée a montré que son cheptel est susceptible de connaître des surpopulations importantes, difficilement supportables par les peuplements forestiers (1.6.2). D'autre part une gestion « en dents de scie » de ces populations est à proscrire. Il convient donc de veiller au maintien de l'équilibre par

- L'observation courante de quelques indicateurs (taux d'abrouissement notamment) permettant de donner le sens d'évolution des populations et d'orienter les demandes de plans de chasse.
D'autre part, dans la mesure des possibilités de financement, il est souhaitable d'organiser des opérations de comptage, telles que comptage aux phares (indice nocturne) et écoute du brame, et d'effectuer des mesures d'indices de pression sur la flore (IPF).
- un plan de chasse permettant de maintenir le cheptel à un niveau supportable par la forêt, et dont il faut obtenir la réalisation intégrale de la part des chasseurs.

Pour le **Chevreuil**, la population actuelle semble être en adéquation avec la capacité d'accueil de la forêt, mais la plus grande vigilance s'impose pour que cette population n'augmente pas.

L'implantation des engrillagements devra respecter les corridors biologiques pour ne pas faire obstacle à la circulation de la faune, ainsi que les secteurs de brâme. Ils ne devront pas être maintenus en place au-delà de la période indispensable pour la protection des plantations. Le programme des régénérations sur la durée d'application de l'aménagement sera établi de manière à limiter les surfaces engrillagées sur une même période dans un même secteur (voir en 5.2.2.1 le programme prévisionnel des régénérations) Un suivi de l'évolution de ces engrillagements (pose et dépose) s'avère donc nécessaire. Il pourrait se faire efficacement sur SIG.

Il convient de rechercher l'équilibre forêt-sibier qui permet de ne pas engrillager les régénérations naturelles (sauf exception) et de tenter quelques plantations sans engrillagement

5.2.6. Dispositions concernant les productions diverses - Exploitation pastorale

Sans objet

5.2.7. Dispositions en faveur de l'accueil du public

Les principales mesures à prendre en faveur de l'accueil du public concernent l'aspect paysager de la forêt et se recoupent avec les mesures à prendre en faveur des paysages décrites en 5.2.8 ci-dessous

Notamment, dans les parcelles sujettes à la fréquentation du public, comme pour les abords des secteurs urbanisés, la mise en régénération se fera en utilisant au maximum les potentialités de régénération naturelle. On maintiendra sur pied 15 % du peuplement adulte, en moyenne, comme indiqué dans les règles de culture particulières ci-dessus (cf 5.2.2.2)

Dans ces secteurs, on portera une attention particulière à la gestion des engrillagements et des lisières, le traitement des rémanents et la remise en état des lieux après exploitation.

En fonction des différentes phases d'exploitation (régénération, coupe d'amélioration...), des campagnes de sensibilisations pourront être engagées avec mise en place de panneaux informatifs dans les principaux lieux de fréquentation du public.

Par ailleurs, il conviendra d'assurer la propreté de la forêt et l'entretien des équipements existant : chaussées revêtues, aires de jeux et de pique-nique, équipements bois, panneaux d'informations.

Le coût annuel de ces entretiens est estimé à 90 000 €, subventionnable dans le cadre de la convention entre le Conseil Général de l'Oise et l'Institut de France.

5.2.8. Dispositions en faveur des paysages

Il conviendra de se conformer aux recommandations contenues dans l'étude « Intégration des enjeux patrimoniaux et écologiques à la gestion de la forêt du Domaine de Chantilly – PNR Oise Pays de France ».

Cf fiches paysage en annexe 22

Précisons cependant que si ces directives sont à appliquer systématiquement dans les secteurs à fortes contraintes paysagères (*cf carte des sensibilités paysagères globales en annexe 21*), il n'en demeure pas moins que la préservation des paysages doit s'appliquer à l'ensemble de la forêt sur la base des mesures préconisées ci-dessous, chaque fois que c'est possible.

De même que pour les actions en faveur de la biodiversité (*cf. 5.2.4*) un financement spécifique sera recherché en cas de surcoût.

- **Maintien sur pied de 15 % du peuplement adulte dans les parcelles en régénération sensibles du point de vue du paysage (*cf 5.2.2.2*)**

Rappelons que cette mesure présente également un intérêt écologique.

Les parcelles concernées sont indiquées dans le tableau ci-dessous de celui du groupe de régénération des pages 57 et 58. Rappelons que les surfaces à maintenir sur pied sont données, pour chaque parcelle, à titre indicatif. (*Cf. 4.3.4.3*)

Voir également, en annexe 22, la carte de prise en compte du paysage dans la gestion du massif.

Parcelle	Surface (ha)	Parcelle	Surface (ha)						
2	12,34	150 a	8,94	240 c	2,00	310 a	8,46	394 a	3,50
4	8,68	151 a	4,12	254 b	8,91	324 a	8,20	397 a	11,10
23	10,23	176 b	10,40	255 a	11,94	326	11,40	401	7,52
28	12,16	179 a	12,88	262 a	12,14	348 a	7,60	406 a	6,00
29 a	5,00	190 a	9,13	272 b	4,60	350 b	3,72	434 a	10,50
37 a	5,04	191 a	3,52	276 b	8,23	351 b	3,50	471 b	5,90
46 b	3,53	192 a	4,65	279 b	5,14	352	13,02	485 a	2,04
49 b	4,50	201 b	14,89	286 a	10,21	355 a	12,43	496 a	7,00
51 a	13,00	206	9,66	288 a	7,40	363 a	4,50	502 c	4,19
109 a	4,76	214 a	5,92	291 a	4,25	375	9,14	513 a	4,05
143 a	8,78	222 b	2,00	292 a	7,50	378 a	8,00	518 a	7,33
147 b	5,50	234 a	4,47	299 a	9,00	386 a	7,67	504	9,67
148 a	4,28	236 a	10,94	301 b	4,25	388 a	4,68	556	9,54
		239 b	3,00	307 a	8,48	393 a	8,70	Total	503,73

C'est ainsi 500 ha du groupe de régénération dans lesquels 15% des peuplements seront maintenus sur pied au titre des enjeux paysagers, soit environ **75 ha** compensés par une augmentation équivalente du groupe de régénération comprise dans les 120 ha à entamer sur la durée du présent aménagement.

- **Dans les peuplements à très gros bois de hêtre et à enjeu paysager élevé :**

Parcelles 555, 557, 558, à proximité des agglomérations de Chaumontel et Luzarches, on s'attachera au maintien sur pied des hêtres les plus remarquables pour lesquels les critères d'exploitabilité relatifs à cette essence pourront être largement dépassés. Ces arbres seront cependant exploités avant leur dépréciation économique.

- **Le long des axes de circulation routière, ferrée, pédestre et équestre :**

Travailler les différentes typologies de continuité boisée et, selon les cas, cadrer des vues sur les secteurs régénérés,

Voir fiches paysage 2 et 3 en annexe 22.

- **Dans les parcelles au contact des secteurs urbanisés**

Utiliser au maximum les potentialités de régénération naturelle, et entamer l'irrégularisation des peuplements en maintenant 15 % du peuplement adulte sur pied au moment de la mise en régénération (voir les règles de culture particulières en 5.2.2.2)

Voir fiches paysage 4 en annexe 22.

- **Les éléments patrimoniaux ponctuels (bornes, poteaux, murs, croix, vestiges archéologiques, arbres remarquables...)**

Les mesures vis-à-vis des éléments patrimoniaux se définissent en trois thématiques principales :

1. La protection de l'élément ponctuel par le biais notamment des prescriptions à intégrer dans les clauses particulières du catalogue des ventes (identification, localisation, protection pendant les travaux...).
2. La remise en état des éléments dégradés, notamment des poteaux (pertes des ailettes, dégradation des poteaux, abords peu soignés, absence des bornes de protection...(cf. inventaire sur l'état général des poteaux des carrefours en forêt de Chantilly établi en 2004).
3. La mise en valeur éventuelle de l'élément par une gestion forestière spécifique de ses abords.

Voir fiche paysage 6 en annexe 22.

- **Les maisons forestières internes au massif**

Les maisons forestières internes au massif participent à la qualité et au patrimoine du Domaine. Sont préconisées :

- **la préservation de peuplements existants, d'arbres remarquables** marquant le carrefour de la maison forestière ou encore la perspective d'arrivée sur la maison forestière (cas de la Faisanderie, la Muette, les Vignettes, la Porte Saint Leu),

- **la préservation des lisières** vis-à-vis de routes très fréquentées (cas de la Muette/RN17, de la Faisanderie/RD924a),

- **la gestion en futaie irrégulière** aux abords de la maison forestière.

- **Les tracés historiques**

Les mesures concernant les tracés historiques dépendent :

- de leur utilisation comme circulation pédestre ou automobile.
- de la présence d'un carrefour en étoile (cf.: Préconisations de gestion des carrefours en étoile)
- de leur utilisation comme piste d'entraînement des chevaux de courses.

Il convient de se référer aux paragraphes concernés de l'étude du PNR OPF. Dans cette étude, certaines mesures spécifiques (restauration de l'assainissement, des fossés...) sont préconisées au cas par cas et sont identifiées sur la carte: *Projet d'intégration des enjeux écologiques et patrimoniaux*, page 240 (exemple de la route pavée de la Ménagerie notamment).

- **La gestion des carrefours en étoile**

Les mesures à mettre en place sont essentiellement paysagères et prévoient une gestion en rotation entre les abords immédiats du carrefour et le reste des parcelles à régénérer et ce, suivant les préconisations des Directives paysagères d'Ile de France ONF – CEMAGREF

Chaque cas étant particulier, il sera nécessaire de définir plus précisément, en fonction de la fréquentation du carrefour et de ses dimensions, les mesures à prendre dans un rayon d'une cinquantaine de mètres autour du carrefour.

Voir fiche paysage 5 en annexe 22.

- **Mesures à prendre au regard des perceptions visuelles éloignées**

Concernant les parcelles sur versant, les mesures à prendre s'intéressent essentiellement

- au choix de la forme de la parcelle à régénérer, l'atténuation des formes géométriques
- à la définition des peuplements à conserver (en bas de pente, notamment),
- à la préparation des lisières...

Concernant les parcelles au contact avec les espaces ouverts sensibles (comme la clairière d'Apremont et autres secteurs recensés d'intérêt paysager par le PNR) où le relief est peu prononcé, la qualité du site concerne aussi bien la gestion de l'espace forestier que la gestion des espaces ouverts limitrophes.

Sur le domaine forestier il conviendra de travailler sur des notions de lisières en procédant à une préparation de celles-ci quelques années avant la mise en régénération ou en maintenant des peuplements afin de constituer un écran boisé,

Voir fiche paysage 7 en annexe 22.

- **Mesures à prendre au regard des perceptions visuelles depuis le massif.**

Les potentialités étant très minimales sur l'ensemble du massif, les mesures sont très localisées et ne concernent que des interventions ponctuelles et légères qui pourront être mises en œuvre lors des opérations d'amélioration par le choix des arbres à enlever pour ouvrir le peuplement dans l'axe de la vue. Si nécessaire, des opérations plus spécifiques peuvent être envisagées sous condition d'un financement extérieur, telles que l'intervention d'un grimpeur-élagueur sur un ou deux arbres, quelques élagages de branches basses aux endroits les plus judicieux par rapport aux GR, aux mobiliers de pique-nique...

Ces préconisations sont recommandées dans les secteurs suivants :

- sommet de la Butte aux Gens d'Armes,
- coteaux de la forêt de Coye,
- coteaux des étangs de Comelle.

Voir fiche paysage 8 en annexe 22.

5.3. Dispositions concernant l'état général de la forêt

5.3.1. Equipements de desserte

Comme déjà mentionné précédemment (*voir 3.3.2*) la desserte en Forêt du Domaine de Chantilly est satisfaisante. Cependant, un problème se pose concernant le transit des grumiers entre les parcelles situées au sud de Coye la Forêt et le Val d'Oise : ce transit se faisant par l'agglomération de Luzarche, les élus de cette commune ont fait part au service forestier des nuisances qu'il occasionne et du souhait des riverains de voir les grumiers emprunter un autre itinéraire.

Une solution est possible qui améliorerait également la vidange des bois dans cette partie de forêt. Elle consisterait en l'empierrement d'un itinéraire d'environ 3 km, actuellement en terrain naturel, reliant le Poteau des Ecouteurs à la lisière sud de la forêt au niveau de la parcelle 552.

Cette solution nécessite cependant une étude précise permettant de s'assurer de son opportunité (notamment en matière de commercialisation des bois) et de déterminer les conditions techniques et financières de sa réalisation.

Sur la base de cette étude, des financements extérieurs pourraient être recherchés (Budget de l'Etat, aide de la commune demandeuse...)

La création de places de dépôt pour les bois est également souhaitable, afin de limiter l'éparpillement des grumes le long des routes et chemins. Deux places de dépôt seraient ainsi à créer dans le Bois Bonnet et une dans le canton des Grandes Ventes. Leur emplacement exact et leurs dimensions restent à définir.

Par ailleurs il conviendra de réaliser des entretiens ponctuels sur le réseau existant en cas de nécessité : rechargement des empierrements en matériau, nivellement et mise en forme de chemins en terrain naturel.

Fauchage et élagage des accotements seront également réalisés régulièrement sur l'ensemble du réseau. Rappelons cependant que sur les voies forestières où la circulation est peu importante, le fauchage des accotements ne sera réalisé qu'une fois par an, en fin de saison de végétation, dans un but de valorisation écologique, dans les secteurs où cette mesure n'a pas de conséquence sur la sécurité (*cf 5.2.4 « autres opérations en faveur de la biodiversité »*)

La dépense annuelle correspondant à ces entretiens est estimée à 10 000 €

5.3.2. Réseau d'assainissement.

Il devra être procédé à l'entretien du réseau d'assainissement, voire à sa réfection si nécessaire, notamment dans les zones humides de la Forêt de Coye et du Bois de Bonnet.

La dépense annuelle correspondante est estimée à 5 000 €

6. Notice d'évaluation des incidences du programme d'aménagement forestier sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces des sites Natura 2000

La forêt de Chantilly est partiellement intégrée au réseau Natura 2000 suivant le zonage suivant :

- **une Zone de Protection Spéciale** au titre de la Directive Oiseaux (1979) par arrêté ministériel du 6 avril 2006,
- **une Zone Spéciale de Conservation** au titre de la directive Habitats (1992) (proposition transmise à l'Europe, arrêté de désignation non pris à la date d'élaboration du présent aménagement).

6.1. Rappel du descriptif des zones (Cf. 1.4)

6.1.1. Descriptif de la Zone de Protection Spéciale

Superficie totale : 13 615 ha

Le vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et Bois du Rsi présentent une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et péristreux qui constitue un site particulièrement favorable à l'avifaune forestière. La zone de protection spéciale a été proposée notamment en raison d'une importante population d'Engoulevent d'Europe inféodée aux landes et peuplements forestiers clairs sur affleurements sableux. Les autres espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site et donnant une forte valeur patrimoniale sont :

- Alouette lulu (*Lullula arborea*) Reproduction.
- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) Etape migratoire.
- Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) Reproduction.
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) Reproduction.
- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) Reproduction. Hivernage.
- Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) Etape migratoire.
- Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) Reproduction.
- Grue cendrée (*Grus grus*) Etape migratoire.
- Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) Reproduction.
- Pic mar (*Dendrocopos medius*) Reproduction.
- Pic noir (*Dryocopus martius*) Reproduction.
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) Reproduction.

En forêt de Chantilly, objet du présent aménagement, sous réserve des inventaires et évaluations qui seront menées lors de l'élaboration du document d'objectifs, l'enjeu de conservation concerne principalement les habitats des espèces suivantes : **Pic mar**, **Pic noir** et **Bondrée apivore**. Ces espèces nichent dans les peuplements de la forêt et présentent des populations significatives. Les autres espèces susceptibles de fréquenter les milieux forestiers et les habitats associés (landes, pelouses, clairières, lisières) sont l'**Alouette lulu** (en période hivernale), l'**Engoulevent d'Europe** (passage et nidification possible dans le secteur de la Butte aux Gens d'Arme – il n'y a toutefois pas eu d'observation récente de nidification), le **Busard Saint Martin** (nidification possible dans les parcelles en régénération ou dans les clairières), et la **Pie-grièche écorcheur** (sans doute à proximité des lisières externes et de prairies).

6.1.2. Descriptif de la Zone Spéciale de Conservation

Superficie totale : 2396 ha

Les intérêts spécifiques sont de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie (nombreuses espèces en limite d'aire croisées atlantique/continentale/méridionale ou d'aire très fragmentée comme *Carex reichebachii*, *Potamogeton alpinus*), la rareté (nombreux taxons menacés et en voie de disparition). Ces intérêts sont surtout :

* floristiques : 20 espèces protégées, plus de 60 espèces menacées avec un exceptionnel cortège sabulicole ;

* entomologique : nombreux insectes menacés dont *Lycaena dispar*,

* mammalogique : notamment population de petits carnivores, chauves-souris (*Petit rhinolophe*),...

Enfin, on notera la présence de paysages originaux : chaos gréseux à bouleaux, lambeaux d'anciens systèmes pastoraux extensifs avec landes à Junpéraies, sables mobiles et dunes continentales, buttes témoins,...

Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien et sont structurées par deux affleurements majeurs, l'un calcaire lié au Lutétien et parfois saupoudré de dépôts sableux éoliens (forêt de Chantilly), l'autre acide correspondant aux sables auversiens (une curiosité de ces sables auversiens est leur remaniement au Quaternaire qui a induit une très originale morphologie de dunes intérieures résultant de mouvements d'origine éolien. Les similitudes avec les systèmes dunaires littoraux ne s'arrêtent pas là, puisqu'on observe un fond floristique commun au sein duquel *Carex arenaria* a longtemps intrigué les naturalistes. Ces systèmes dunaires intérieures sont aujourd'hui fixés par des enrésinements massifs.

L'ensemble structural lutétien/auversien est agrémenté de belles séquences caténales sur les buttes témoins, par divers gradients d'hydromorphie dirigés vers les cours de l'Aunette, de la Nonette et de la Thève, par deux aquifères perchés (réservoir des sables de Fontainebleau retenu par les argiles et marnes stampiennes, réservoir des sables auversiens retenu par l'argile de Villeneuve-sur-Verberie) qui entretiennent des niveaux de sources et de suintements acides (avec aulnaies à sphaignes et Osmonde), enfin par la mosaïque extra- et intraforestière d'étangs, landes, pelouses acidophiles, rochers gréseux et sables, prairies humides à fraîches, etc...

L'ensemble des séquences habitats/géomorphologie est représentatif et exemplaire du Valois et du Pays de France et cumule de très nombreux intérêts biocoenotiques et spécifiques, qui ont justifié la proposition de désignation en Zone Spéciale de Conservation.

A l'échelle du site, les principaux types d'habitats présents sont (en pourcentage) :

Landes sèches européennes	5 %
Hêtraies du Asperulo-Fagetum	5 %
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	3 %
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)	2 %
Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis	1 %
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	1 %
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea	1 %
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	1 %
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	1 %
Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	1 %
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	1 %
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	1 %
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	1 %
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	1 %
Tourbières basses alcalines	1 %
Hêtraies calcicoles médio-européennes à Cephalanthero-Fagion	1 %
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	1 %
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	1 %
Pelouses calcaires de sables xériques*	1 %

Les espèces d'intérêt communautaire présentes sont:

- Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale)
- Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)

Les parties proposées en forêt de Chantilly sont :

- le marais de la Troublerie – parcelle 559 d'une superficie de 12,13 ha
- les parcelles sableuses situées à l'est de l'Autoroute A1.

Le marais de la Troublerie a été proposé en 2005 pour répondre à une demande complémentaire d'extension afin de contribuer à la préservation de l'**Agrion Mercure**.

Les parcelles sableuses situées à l'ouest de l'Autoroute A1 constituent un secteur très favorable pour l'expression des **habitats landicoles et pelouses sèches**.

Le document d'objectif n'étant pas élaboré actuellement, nous avons basé cette évaluation d'incidence en s'appuyant sur les documents suivants :

- les cahiers d'habitats Natura 2000,
- le guide « Gestion forestière et diversité biologique : identification et de gestion intégrée des habitats et des espèces d'intérêt communautaire » IDF, ENGREF, ONF - 2000
- l'ouvrage « Oiseaux menacés et à surveiller en France – listes rouges et recherche de priorités. Population, Tendances. Menaces. Conservation » Racomora et Yeatman-Berthelot 1999
- la circulaire du 24 décembre 2004 présentant les mesures et actions forestières susceptibles d'être mises en œuvre pour restaurer et/ou maintenir en bon état de conservation les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

6.2. Rappel des principales décisions de l'aménagement forestier

6.2.1. Objectifs de l'aménagement

La diversité des enjeux économiques, écologiques, paysagers et leur fréquente superposition sur un même secteur rendent difficile la définition de séries à objectifs bien différenciés (série de production, série d'accueil du public, série d'intérêt écologique...). Le choix d'aménagement est donc de rester sur une série unique d'aménagement. Elle aura un objectif de production de bois, conformément au choix du propriétaire, tout en assurant, l'accueil du public et la protection générale des milieux et des paysages.

Au sein de la série de production sont définis :

- des sites d'intérêt paysager et d'accueil du public,
- des sites d'intérêt écologique particulier avec production,
- des sites d'intérêt écologique particulier sans production.

La désignation de ces sites a pour objectif d'intégrer au mieux dans la gestion du massif les enjeux écologiques et paysagers identifiés dans le cadre de l'étude préalable à l'aménagement commandée par le PNR Oise Pays de France (Intégration des enjeux patrimoniaux – Révision d'aménagement forestier 2005/2020 Ecosphère 2005)

6.2.2. Mode de traitement

La forêt sera pour l'essentiel traitée en conversion (et transformation) en futaie régulière. La majeure partie des peuplements feuillus, après un long traitement en taillis sous futaie, présente le plus souvent une réserve de chêne appauvrie et vieillie. Cette réserve à dominance chêne pédonculé sur des sols pauvres et filtrants, est peu productive et présente un fort taux de dépérissement. Le taillis, composé quasi exclusivement de tilleul, présente peu d'intérêt pour la production sylvicole malgré des tentatives d'amélioration par balivages.

Sur des secteurs à enjeu paysager important, les peuplements seront conduits en futaie par bouquets ou parquets, voire en futaie irrégulière par bouquets ou par pied d'arbre dans les peuplements qui s'y prêtent compte tenu de leur structure actuelle. Un groupe d'aménagement « irrégulier » d'une superficie totale de 182,34 ha est ainsi défini.

6.2.3. Renouveau des peuplements forestiers et essences objectif

Il convient de continuer à assurer le renouvellement des peuplements à un rythme soutenu, compatible avec la recherche de l'équilibre, en évitant les sacrifices d'exploitabilité. On veillera à réduire progressivement la place du chêne pédonculé au profit du chêne sessile. Les peuplements à régénérer en priorité sont les anciens taillis sous futaie pauvres à gros bois, les taillis très pauvres et les futaies résineuses mûres.

Essences principales objectives	Essences secondaires associées (et part dans le mélange en %)	Surface d'extension à long terme		Optimum d'exploitabilité de l'essence principale	
		ha	%	Age	Diamètre (cm)
Chêne sessile	Diverses 20%	4402	71	180	70
Chêne pédonculé		50	1	140	55
Hêtre		1200	19	100	55
Pin sylvestre		350	6	90	45
Pin sylvestre + feuillus		175	2	90	45
Frêne		50	1	75	50
		6227	100		

Compte tenu de l'état de vieillissement de la forêt et du retard pris dans l'application de l'aménagement précédent en matière de régénération, la surface dont la régénération devra être terminée sur la durée d'application du présent aménagement est arrêtée à 750 ha. L'effort de régénération est donc en moyenne de 50 ha par an sur 15 ans.

6.3. Evaluation des incidences des actions prévues par l'aménagement sur la conservation des espèces ou des habitats.

6.3.1. Concernant les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire présents dans la Zone Spéciale de Conservation de la forêt de Chantilly :

Les deux secteurs proposés, Butte aux Gens d'Arme et marais de la Troublerie, sont classés en sites d'intérêt écologique afin de rendre compatible avec cet aménagement les actions qui sont susceptibles d'être menées dans le cadre de conventions Institut/PNR ou de contrats Natura 2000.

Le marais de la Troublerie qui héberge une population d'Agrion mercure, nécessitant le maintien d'une mosaïque de milieux humides ouverts, est classé en site d'intérêt écologique hors production. Aucun objectif de production n'est donc assigné à ces parcelles et l'objectif prioritaire est le maintien de la biodiversité. Ce qui se traduit :

par un engagement du propriétaire au travers de cet aménagement à ne pas détériorer la zone humide et ne pas engager d'investissement à but de production,

par la mise en œuvre possible d'actions de restauration et d'entretien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire sous réserve de prise en charge des coûts engendrés (partenariat avec le Parc Naturel Régional, contrat Natura 2000, intervention d'un chantier d'insertion...).

L'aménagement forestier n'a donc pas d'incidence négative sur la conservation des espèces et habitats de ce secteur.

Le secteur de la Butte aux Gens d'Arme est classé en site d'intérêt écologique avec production. La quasi totalité du secteur est occupé par des peuplements de pins qui nécessitent des interventions sylvicoles régulières et l'enjeu économique est assez important. L'enjeu écologique, également important, est lié à la présence de pelouses silicicoles sèches et de landes sèches. Ces habitats se retrouvent aujourd'hui principalement à proximité de la Butte aux Gens d'Arme et le long des laies et layons. Afin de prendre en compte cet intérêt les actions suivantes sont préconisées dans l'aménagement :

- éclaircie forte des peuplements de pins pour favoriser la présence de callune en sous-bois,
- extension des lisières le long des layons dans le cadre des coupes d'amélioration,
- non reboisement des landes ouvertes,
- maintien d'arbres morts et à cavités.

L'élaboration du document d'objectifs permettra de préciser les objectifs de conservation sur ce secteur (restauration de landes et pelouses par exemple) et les moyens pour atteindre ces objectifs. Une extension des surfaces de milieux ouverts n'est pas incompatible avec l'application de l'aménagement sous réserve de prise en charge des coûts de restauration. Le propriétaire souhaite pouvoir mener les peuplements ayant un avenir sylvicole à leur terme pour ne pas engendrer de sacrifices d'exploitabilité.

Les mesures d'accompagnement proposées pour la gestion de ce site d'intérêt écologique doit permettre de maintenir au minimum l'état actuel de conservation des habitats. L'aménagement forestier proposé et les modalités de gestion envisagées n'ont donc pas d'incidence négative sur la conservation des habitats d'intérêt communautaire. De plus, l'aménagement anticipe sur les actions susceptibles d'être préconisées dans le document d'objectifs, à savoir la restauration de landes et pelouses ouvertes, en laissant la possibilité de créer des clairières au sein de ces peuplements et étendre les surfaces de landes et pelouses.

6.3.2. Concernant les habitats d'espèces d'intérêt communautaire présents dans la Zone de Protection Spéciale de la forêt de Chantilly :

4. Le Pic mar

Le Pic mar est inféodé aux peuplements âgés de chêne. Le taillis sous futaie est une structure semblant particulièrement convenir à cette espèce. On y observe en général les densités les plus importantes.

L'habitat du Pic mar est jugé au niveau national comme étant en état de conservation favorable. L'espèce a probablement profité du vieillissement de certaines forêts et les dernières observations pourraient laisser croire à une augmentation des effectifs. L'espèce reste cependant menacée à l'échelle de l'Europe et il existe d'ailleurs un risque réel de déclin des populations locales liées à des massifs présentant une abondance de bois moyens ou vieux bois et accusant un déficit de régénération.

La forêt de Chantilly présente ces caractéristiques, à savoir :

- bien que la densité de population en forêt de Chantilly ne soit pas connue, on peut considérer que la composition actuelle des peuplements est plutôt favorable : la présence de taillis sous futaie âgé et dépérissant, bien que pauvre en réserve de chêne, correspond à l'habitat privilégié du Pic mar ;
- les efforts de régénération ont été insuffisants lors des aménagements précédents ;
- les peuplements de chênes issus de taillis sous futaie sont vieillissants et majoritairement constitués de Chêne pédonculé, souvent non adapté à la station forestière.
- Le présent aménagement prévoit en conséquence un effort de régénération important et un changement de sylviculture qui auront des incidences sur la population de Pic mar.

Rappel des mesures de gestion favorables à l'espèce (d'après le guide « Gestion forestière et diversité biologique ») :

- pérenniser l'habitat en rétablissant la proportion entre surfaces en régénération, bois moyens et vieux bois. Cette mesure coïncide avec l'objectif de revenu soutenu et continu, fondement de l'aménagement forestier,
- maintenir de vieux chênes sur pied qui devront effectuer une seconde révolution,
- créer des îlots de vieillissement d'au moins 1 ha,
- respecter des périodes d'abattage hors nidification.

• Incidence de l'effort de régénération

L'effort de renouvellement des peuplements, répondant à des objectifs de gestion durable, risque de diminuer la capacité d'accueil pour cette espèce et conduire à une diminution des effectifs. Cependant, ne pas réaliser cet effort de régénération maintenant permettrait certes de conforter la population à court terme, mais serait une menace très importante sur le long terme. Maintenir des peuplements de chêne pédonculé peu adaptés au contexte stationnel et dans une logique de changement climatique à venir retarderait significativement le renouvellement de la forêt, en chêne sessile notamment.

De plus, la Zone de Protection Spéciale couvre un territoire bien plus vaste que la forêt de Chantilly. Le Pic mar est également bien présent sur des massifs voisins (Halatte, Ermenonville, Bois du Roi). Une baisse d'effectif localisé sur plusieurs décennies ne peut être irréversible si une population est maintenue à l'échelle du massif des Trois Forêts, voire à l'échelle régionale (ZPS de Compiègne, ZPS de Saint Gobain). Les oiseaux ont en effet de bonnes capacités de recolonisation, du moment que l'habitat est suffisamment présent sur un territoire.

Rétablir l'équilibre des classes d'âge des peuplements conduira probablement à une diminution locale et temporaire des effectifs de Pic mar. Mais cette action est une nécessité et devrait permettre sur le long terme de reconstituer une forêt potentiellement favorable au Pic mar. L'objectif de recouvrement du chêne sessile à long terme est de plus de 70% de la forêt. La non conversion des peuplements de chênes pédonculés au cours de cet aménagement ne ferait que reculer et aggraver le problème.

Pour minimiser cette incidences négatives, des mesures comme le maintien d'îlots de sénescences pourraient être proposées dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000.

- **Incidence de la conversion en futaie régulière**

L'aménagement préconise la futaie régulière comme mode de traitement privilégié des peuplements. Les différentes études menées sur le Pic mar ont tendance à montrer que les taillis sous futaies constituent un habitat privilégié étant donné les densités importantes constatées. Cependant, des massifs importants traités en futaie régulière et constitués de peuplements de chêne abritent également des populations viables de Pic mar. L'évolution de la sylviculture qui se traduit par une dynamisation doit par ailleurs permettre de constituer des peuplements réguliers mais non monospécifiques et avec un sous étage important. Cette sylviculture conduira à mener les peuplements de manière plus claire pour optimiser la croissance. Le mélange d'essences sera toujours recherché. Ce changement de traitement ne doit pas, in fine, entraîner une détérioration significative de l'habitat d'espèce, puisque ce traitement en futaie « claire » permettra d'avoir un accompagnement ligneux important et le diamètre d'exploitabilité des chênes restent importants (c'est la durée du cycle sylvicole qui est raccourcie). La mise en place d'un suivi des densités de population pourrait permettre de suivre dans le temps les éventuelles incidences et de prendre des mesures correctives en cas de besoin (mise en place d'îlots de vieillissement et ou de sénescence, maintien d'arbres sur pied pendant deux révolutions...).

- **Incidence des recommandations de gestion pour la prise en compte des paysages et des enjeux écologiques**

Plusieurs mesures préconisées dans l'aménagement peuvent avoir un impact positif pour cette espèce. Il s'agit en particulier :

- du maintien de 15% des peuplements dans des parcelles à régénérer dans des secteurs à forte sensibilité paysagère
- du maintien d'arbres creux, sénescents, morts (au moins 1 à l'hectare sur l'ensemble du massif), notamment dans les sites d'intérêt écologique qui sont des zones à privilégier (densité plus importante à atteindre).

Des actions complémentaires sont par ailleurs envisageables dans le cadre de l'application du docob (d'après les mesures forestières actuellement envisagées par la circulaire du 24 décembre 2004) pour conserver l'habitat du Pic mar. Le maintien d'arbres sénescents en quantité plus importante, voire la mise en place d'îlots de sénescence, sont des actions pouvant faire l'objet de contrat Natura 2000.

5. Le Pic noir

L'espèce n'est actuellement pas menacée de régression ou de disparition. Il reste cependant une espèce rare inféodée aux forêts matures.

Les principales mesures de gestion favorables à l'espèce sont :

- de maintenir des arbres à loges
- de maintenir de vieux arbres morts
- d'avoir une bonne répartition des classes d'âge surtout en hêtraie pour garantir la pérennité de son habitat,
- de prévoir la protection des fourmilières

Ces mesures correspondent à des actions déjà mises en œuvre dans le cadre d'une gestion forestière durable et attentive au maintien de la biodiversité (engagement PEFC par exemple). L'aménagement proposé et les modalités de gestion actuelles n'ont donc pas d'incidence négative. Les mesures forestières envisagées pour la gestion des zones Natura 2000 (Circulaire du 24 12 04) par voie contractuelle devraient pouvoir profiter à cette espèce (maintien d'arbres morts).

6. La Bondrée apivore

La menace essentielle concerne les disponibilités alimentaires de ces oiseaux et la préservation (quiétude) de leur site de nidification.

Les mesures de gestion favorables à l'espèce sont les suivantes :

- maintenir des arbres porteurs de nids
- maintenir de vieux arbres morts
- gestion des annexes herbeuses et clairières adaptées
- respecter des périodes d'abattage hors nidification (mai à août)

Les principales décisions et actions prévues dans l'aménagement forestier n'ont pas d'incidence directe sur l'habitat de cette espèce. Les enjeux de conservation sont liés à l'arbre porteur du nid et son environnement et aux zones d'alimentations (milieux ouverts et lisières...). C'est donc dans le cadre de la gestion courante que les interventions devront être adaptées aux exigences de cette espèce. L'aménagement en lui-même n'a pas de réel influence et incidence sur la conservation de cette espèce.

7. L'Alouette lulu

L'Alouette lulu est une espèce sédentaire en France, mais sa reproduction dans l'Oise est incertaine. Des oiseaux provenant du nord est de l'Europe viennent compléter les effectifs sédentaires pour hiverner sur la quasi totalité du territoire national. Cette espèce est présente en période hivernale dans la zone de protection spéciale. N'étant pas une espèce forestière, les choix d'aménagement de la forêt ne doivent pas avoir d'incidence sur la population de celle-ci. Les actions de restauration de milieux ouverts et le maintien de clairières pourraient d'ailleurs être profitables à cette espèce.

8. L'Engoulevent d'Europe

Cette espèce est nicheuse en forêt d'Ermeronville située à l'est de la forêt de Chantilly. Il n'y a pas de donnée récente permettant de connaître le statut de cette espèce en forêt de Chantilly. Compte tenu de son écologie, les actions qui sont susceptibles d'être engagées en partenariat avec le PNR Oise Pays de France et dans le cadre de contrat Natura 2000 sur le secteur de la Butte aux Gens d'Arme sont potentiellement favorables pour cette espèce. L'extension du réseau de landes constitue en effet une mesure de conservation susceptible de maintenir, voire de renforcer la population de ce secteur géographique.

9. Le Busard Saint-Martin

La nidification du Busard Saint-Martin est probable sur le massif de Chantilly. Des prospections spécifiques devront être réalisées dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 pour avoir une estimation de la population nicheuse et identifier les secteurs et types d'habitat les plus favorables. L'effort de régénération proposé par l'aménagement forestier est important en surface. Les clairières et jeunes peuplements forestiers étant favorables au Busard Saint-Martin, nous pouvons supposer que l'aménagement forestier proposé aura une incidence positive sur le population locale de Busard Saint-Martin. Le cas échéant et suite aux inventaires réalisées, des mesures préventives seront à prendre pour éviter le dérangement en période de nidification (aménagement du calendrier de travaux par exemple).

10. La Pie-grièche écorcheur

La Pie-grièche écorcheur est une espèce que l'on rencontre dans les systèmes agro-pastoraux riches en bosquets et haies. Il est également possible de la rencontrer le long des lisières forestières riches en Aubépines et Prunelliers ou au sein de grandes clairières forestières. Les décisions relatives à l'aménagement forestier n'ont pas d'influence négative directe sur ces habitats.

Cet aménagement forestier a été élaboré et rédigé par

M. Daniel FONTELLE
Technicien Principal Forestier - Chef de Projets « Aménagements Forestiers »

en collaboration avec :

Melle Valérie DELAGE Responsable de l'Unité Territoriale des Trois Forêts
M René-Marc PINEAU Adjoint au Responsable de l'Unité Territoriale des Trois Forêts

M. Thierry CHAUVIN :
M. Philippe THEVENIN :
M. Jean-Claude FONFREDE :
M. Jean-Michel VERHOYE : Agents Patrimoniaux de l'Unité Territoriale des Trois Forêts
M. Francis HAY :
M. Jean-Claude BULTEL :
M. Claude JARZAGUET :

ainsi que : Mme Isabelle LEBLANC et M. Daniel RIBOULEAU de la cellule SIG pour la réalisation des cartes.

M. Jérôme JAMINON, pour la rédaction de la notice d'impact sur les sites Natura 2000

À Villers-Cotterêts le 10 Novembre 2005

Contrôlé par M. Philippe LANDREAU, Technicien Supérieur Forestier, assistant de développement au Service Technique Forêt, et Mme Brigitte PILARD-LANDEAU Ingénieur Divisionnaire des Travaux des Eaux et Forêts, responsable du Service Technique Forêt.

Le

Présenté par Monsieur Jean-Marc GOUGIS, Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et Forêts, Directeur de l'Agence Picardie.

Le

7. Annexes

Annexe 1 : Modifications de surface durant le dernier aménagement

Annexe 2 : Fiche et protocole de l'inventaire typologique

Annexe 3 : Répartition des types de peuplement par unité de gestion

Annexe 4 : Essences objectif par unité de gestion

Annexe 5 : Inventaire des régénérations 1991-2005

Annexe 6 : Etat d'assiette annuel des coupes d'amélioration.

Annexe 7 : Inventaire routier

Annexe 8 : Liste des concessions au 31/12/2005

CARTES

Annexe 9 : Plan de situation

Annexe 10 : Carte du parcellaire

Annexe 11 : Carte des stations

Annexe 12 : Carte des essences objectif

Annexe 13 : Carte des peuplements

Annexe 14 : Carte des unités de gestion.

INTEGRATION DES ENJEUX PATRIMONIAUX ET ECOLOGIQUES (PNR OPF, DIREN)

Annexe 15 : Historique de la forêt de Chantilly

Annexe 16 : Plantes invasives

Annexe 17 : Carte des sites d'étude et espaces naturels (SIC, ZNIEFF, ZICO)

Annexe 18 - 1 : Préconisation de gestion des sites d'intérêt écologique

2 : Carte de gestion des sites d'intérêt écologique

3 : arrêté de ZPS « Massif des Trois Forêts et Bois du Roi » 6 avril 2006.

Annexe 19 : Carte de la problématique du déplacement des grands mammifères en regard des choix d'aménagement.

Annexe 20 : Cartes des sites fréquentés

Annexe 21 : Carte des sensibilités paysagères globales

Annexe 22-1 : Cartes de prise en compte du paysage

2 : Fiches paysages

Fiche et protocole de l'inventaire typologique

FORÊT DU DOMAINE DE CHANTILLY - Révision d'aménagement 2005
Inventaire typologique

Date :
Equipe N°

Parcelle N° :

Placette N° :

Vides, trouées

Position sur le cheminement :

Surface :

Cheminement

Apparition du peuplement sur le
cheminement :

Nature :

Sens : N => S S => N

Coordonnées GPS :

Repère :

(format GPS : WGS 84)

Essence	Futaie				Taillis			Bali- veaux	Semis	Observations		
	Origine		Couvert				Couvert					
	F	T	PB	BM	GB	TGB	PB				BM	GB
Ch. Pédonculé	F	T										
Ch. Sessile	F	T										
Ch. Rouge	F	T										
Hêtre	F	T										
Charme	F	T										
Tilleul	F	T										
Bouleau	F	T										
Frêne	F	T										
Merisier	F	T										
Alisier	F	T										
Erable plane	F	T										
Erable syco.	F	T										
Chataignier	F	T										
Noisetier	F	T										
Autres feuillus	F	T										
Pin sylvestre	F	T										
Pin Laricio	F	T										
Pin Maritime	F	T										
Pin Weymouth	F	T										
Douglas	F	T										
Epicéa	F	T										
Autres résineux	F	T										
Vides												
G / cat. de diamètre												
Dépérissement			0 à 25%	25 à 50%	50 à 75%	> 75%						

Cheminement suivant un maillage de 150m x 150m repéré sur carte jointe.

Sens : entourer le sens du cheminement

Repère : indiquer un repère pour le point de départ du cheminement (distance par rapport à une route, une limite de parcelle...)

Placette N° : suivant une numérotation continue par équipe. A préciser également sur la carte.

Position de la placette sur le cheminement : distance mesurée depuis le périmètre ou la placette précédente.

Apparition du peuplement sur le cheminement : distance mesurée depuis le périmètre ou la placette précédente

Effectuer un tour d'horizon telascopique et indiquer :

G/cat. de diamètre : surface terrière pour la catégorie de diamètre de l'étage concerné, toutes essences confondues.

PB = Petits bois : diamètres 25 et -

BM = Bois moyen : diamètres de 30 à 45

GB = Gros bois : diamètres 50 à 65

TGB = Très gros bois : diamètres 70 et +

Origine : entourer "F" pour futaie, "T" pour taillis, pour chaque essence présente

Couvert : couvert en 1/ 10 par essence et par catégorie de diamètre des arbres retenus dans le tour d'horizon

Dépérissement : à indiquer pour l'essence prépondérante. Cocher la case correspondante.

Baliveaux : indiquer pour chaque essence le nombre de baliveaux rencontrés dans les taillis entre la placette n- 1 et la placette n, jusqu'à une distance de 5 m de part et d'autre du cheminement.

Semis : indiquer la présence de semis en 1/ 10e de couvert par essence (essences nobles)

Répartition des types de peuplement par unité de gestion

Parcelle	U. de peuplement	U. de gestion	Surface (ha)	Groupe	Structure	Essence	Catégorie diamètre moyen
1	1	a	3,30	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
1	2	a	2,70	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Bois moyens
1	3	b	3,72	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
2	1	u	12,34	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
3	1	a	3,28	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
3	2	a	3,28	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
3	3	b	1,00	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
4	1	u	8,68	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
5	1	a	7,80	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Bois moyens
5	2	b	2,55	A2	Futaie régulière	Autres résineux	Petits bois
6	1	a	2,00	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
6	2	b	1,10	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois
6	3	c	7,57	I	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
7	1	u	8,59	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
8	1	u	9,69	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
9	1	u	12,49	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
10	1	u	13,80	J	Jeune peuplement	Chêne	
11	1	u	14,39	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Bois moyens
12	1	a	11,49	J	Jeune peuplement	Chêne	
12	2	c	0,60	A2	Futaie régulière	Autres résineux	Petits bois
12	3	b	0,50	A1	Futaie régulière	Autres résineux	Petits bois
13	1	u	7,20	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
14	1	a	13,05	I	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
14	2	b	1,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
15	1	u	10,75	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
16	1	a	8,40	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Bois moyens
16	2	b	2,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
17	1	a	7,37	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Bois moyens
17	2	b	2,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
18	1	a	8,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
18	2	b	1,12	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Bois moyens
19	1	a	14,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
19	2	b	0,75	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
20	1	u	11,28	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
21	1	u	13,27	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Bois moyens
22	1	u	13,32	A5	Futaie régulière	Autres résineux	Petits bois
23	1	u	10,23	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
24	1	u	12,46	J	Jeune peuplement	Hêtre	
25	1	u	11,95	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
26	1	u	14,69	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
27	1	u	7,38	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
28	1	u	12,16	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
29	1	a	5,00	R	Futaie régulière	Chêne	Gros bois
29	1	b	9,30	A4	Futaie régulière	Chêne	Gros bois
30	1	b	3,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
30	2	a	3,93	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
30	3	c	6,00	J	Jeune peuplement	Hêtre	
31	1	u	18,37	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
32	1	u	13,76	J	Jeune peuplement	Chêne	
33	1	u	9,55	R	Vide reboisible		
34	1	u	11,08	R	Vide reboisible		
35	1	u	9,49	A2	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
36	1	u	10,05	J	Jeune peuplement	Chêne	
37	1	a	5,04	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
37	2	b	5,00	A2	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
38	1	u	8,69	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
39	1	a	9,27	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
39	2	b	2,00	VR	Vide reboisible		
40	1	u	9,16	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
41	1	u	10,05	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
42	1	u	5,90	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
42	2	u	4,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
43	1	u	13,70	J	Jeune peuplement	Chêne	
44	1	u	7,74	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
45	1	u	10,05	J	Jeune peuplement	Chêne	

Répartition des types de peuplement par unité de gestion

Parcelle	U. de peuplement	U. de gestion	Surface (ha)	Groupe	Structure	Essence	Catégorie diamètre moyen
46	1	a	8,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
46	1	b	3,53	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
47	1	a	4,82	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
47	2	b	4,00	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois
48	1	u	12,39	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
49	1	a	7,57	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
49	1	b	4,50	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
50	1	a	8,00	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
50	2	b	3,30	A1	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
51	1	a	13,00	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
51	2	b	0,50	A1	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
52	1	a	11,80	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
52	2	b	2,50	A2	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
53	1	u	6,70	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
54	1	u	8,98	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
55	1	u	6,11	J	Jeune peuplement	Chêne	
56	1	u	7,99	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
57	1	u	6,96	J	Jeune peuplement	Hêtre	
57	2	u	1,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
58	1	u	6,72	J	Jeune peuplement	Chêne	
59	1	u	9,50	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
60	1	u	7,03	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
61	1	u	10,48	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
62	1	u	6,31	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
63	1	u	11,90	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
64	1	u	9,90	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
65	1	u	7,28	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
66	1	u	6,17	J	Jeune peuplement	Chêne	
66	2	u	1,00	J	Jeune peuplement	Hêtre	
67	1	u	8,30	J	Jeune peuplement	Chêne	
68	1	u	6,47	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
69	1	u	9,68	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
70	1	u	6,87	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
71	1	u	7,91	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
72	1	u	11,85	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
73	1	u	12,31	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
74	1	a	2,16	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
74	2	b	7,00	A2	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
74	3	b	1,50	A2	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
75	1	u	1,63	I	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
76	1	u	10,38	I	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
77	1	u	10,86	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
78	1	u	7,00	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
78	2	u	3,05	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
79	1	u	9,01	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
80	1	u	9,66	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
81	1	u	9,73	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
82	1	u	9,87	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
83	1	a	8,25	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
83	2	b	1,50	A1	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
84	1	u	12,34	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
85	1	u	12,43	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
86	1	u	15,02	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
87	1	u	11,94	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
88	1	u	11,28	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
89	1	u	12,42	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
90	1	a	4,71	A3	Futaie régulière	Hêtre	Bois moyens
90	2	b	6,50	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
91	1	a	7,48	A2	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
91	2	b	4,00	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Bois moyens
92	1	a	1,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
92	1	b	4,34	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
92	1	c	7,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
93	1	a	10,12	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
93	2	b	3,00	J	Jeune peuplement	Hêtre	
94	1	a	1,00	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
94	1	b	9,47	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
95	1	a	3,18	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
95	1	b	7,00	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
96	1	u	9,74	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
97	1	u	9,71	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens

Répartition des types de peuplement par unité de gestion

Parcelle	U. de peuplement	U. de gestion	Surface (ha)	Groupe	Structure	Essence	Catégorie diamètre moyen
98	1	a	3,82	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
98	2	b	5,20	J	Jeune peuplement	Chêne	
98	3	c	0,87	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
99	1	a	6,87	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
99	2	b	3,00	A1	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
100	1	u	12,65	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
101	1	u	12,72	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
102	1	u	12,69	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
103	1	u	16,74	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
104	1	u	16,83	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
105	1	u	12,32	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
106	1	u	12,40	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
107	1	u	8,53	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
108	1	a	3,58	A2	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
108	2	b	5,00	J	Jeune peuplement	Hêtre	
109	1	a	4,76	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
109	1	b	5,13	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
109	1	c	3,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
110	1	u	13,19	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
111	1	u	9,85	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
112	1	u	10,16	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
113	1	u	9,76	J	Jeune peuplement	Chêne	
114	1	a	6,86	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
114	2	b	3,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
115	1	u	10,34	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
116	1	u	10,02	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
117	1	u	9,77	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
118	1	u	9,82	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
119	1	u	16,51	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
120	1	a	10,60	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
120	2	b	7,15	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
120	3	c	1,40	R	Futaie régulière	Pin sylvestre	Gros bois
121	1	a	5,98	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
121	2	b	9,00	A2	Futaie régulière	Pin sylvestre	Petits bois
122	1	u	12,81	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
123	1	u	8,92	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
124	1	u	9,18	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
125	1	u	9,99	J	Jeune peuplement	Chêne	
126	1	a	6,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
126	2	b	3,00	A1	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
126	3	c	0,87	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
127	1	u	9,76	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
128	1	u	9,89	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
129	1	a	10,24	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
129	2	b	2,00	A2	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
130	1	u	12,45	A3	Futaie régulière	Chêne	Bois moyens
131	1	a	3,00	A2	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
131	1	a	6,00	A2	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
131	1	b	3,47	A3	Futaie régulière	Hêtre	Bois moyens
132	1	a	6,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
132	2	b	2,39	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois
132	3	c	4,05	VN	Vide non reboisible	Prairie à gibier	
133	1	u	9,98	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
133	2	u	2,48	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois
134	1	a	7,43	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
134	2	b	4,96	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
135	1	u	12,39	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
136	1	u	11,78	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
137	1	u	10,80	R	Vide reboisible		
138	1	u	12,61	A2	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
139	1	u	5,00	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
139	2	u	4,70	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
140	1	u	8,83	A3	Futaie régulière	Hêtre	Bois moyens
141	1	a	3,76	A1	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
141	2	b	6,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
142	1	u	8,71	A1	Futaie régulière	Autres feuillus	Petits bois
143	1	a	8,78	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
143	1	b	7,71	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
144	1	u	9,78	J	Jeune peuplement	Chêne	
145	1	u	13,22	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois

Répartition des types de peuplement par unité de gestion

Parcelle	U. de peuplement	U. de gestion	Surface (ha)	Groupe	Structure	Essence	Catégorie diamètre moyen
146	1	a	3,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
146	2	b	9,37	A2	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
147	1	a	5,89	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
147	2	a	0,50	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
147	2	b	3,50	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
148	1	a	4,28	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
148	2	b	4,43	J	Jeune peuplement	Chêne	
149	1	a	15,00	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Bois moyens
149	2	b	0,78	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
150	1	a	8,94	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
150	1	b	4,50	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
151	1	a	4,12	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
151	1	b	1,66	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
151	2	c	7,50	J	Jeune peuplement	Chêne	
152	1	u	12,47	A2	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
153	1	u	13,70	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
154	1	u	8,61	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
155	1	u	10,48	A2	Futaie régulière	Pin sylvestre	Petits bois
156	1	u	13,23	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
157	1	u	4,06	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Petits bois
157	2	u	8,00	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
158	1	u	4,74	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Petits bois
158	2	u	7,16	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
159	1	u	9,20	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
159	2	u	6,16	A3	Futaie régulière	Chêne	Bois moyens
160	1	u	5,72	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Petits bois
160	2	u	4,00	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
160	3	u	1,57	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Bois moyens
161	1	u	7,60	A3	Futaie régulière	Chêne	Bois moyens
162	1	u	12,85	A3	Futaie régulière	Chêne	Bois moyens
163	1	u	13,16	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
164	1	u	11,80	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
165	1	u	12,17	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
166	1	u	12,18	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
167	1	u	10,92	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
168	1	u	11,02	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
169	1	u	11,97	A1	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
170	1	u	12,43	A1	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
171	1	a	2,38	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
171	2	b	7,00	A1	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
172	1	u	16,48	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
173	1	u	9,83	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
174	1	a	10,80	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Bois moyens
174	2	b	6,19	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
175	1	u	13,07	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
176	1	a	3,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
176	1	b	10,40	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
177	1	u	13,23	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
178	1	a	10,40	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
178	2	b	5,00	A2	Futaie régulière	Pin sylvestre	Petits bois
179	1	a	5,20	R	Futaie régulière	Chêne	Gros bois
179	2	a	2,56	R	Futaie régulière	Pin sylvestre	Gros bois
179	3	a	5,12	R	Futaie régulière	Autres résineux	Gros bois
179	5	b	1,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
179	5	b	4,00	J	Jeune peuplement	Pin sylvestre	
180	1	a	7,09	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
180	2	a	0,17	A3	Futaie régulière	Hêtre	Bois moyens
180	3	a	0,70	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Bois moyens
180	4	b	2,30	VR	Vide reboisible		
180	5	c	1,50	VN	Vide non reboisible	Prairie à gibier	
181	1	a	12,70	R	Futaie régulière	Pin sylvestre	Gros bois
181	2	b	2,00	A4	Futaie régulière	Chêne	Gros bois
181	3	c	0,70	VN	Vide non reboisible	Prairie à gibier	
182	1	u	16,64	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
183	1	a	14,06	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
183	2	b	1,00	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
183	3	c	2,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
184	1	u	9,20	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
185	1	a	6,22	R	Vide reboisible		
185	2	b	3,10	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois

Répartition des types de peuplement par unité de gestion

Parcelle	U. de peuplement	U. de gestion	Surface (ha)	Groupe	Structure	Essence	Catégorie diamètre moyen
186	1	a	3,00	A1	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
186	2	a	7,88	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
186	3	b	6,00	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
187	1	a	1,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
187	2	b	5,26	J	Jeune peuplement	Chêne	
187	3	c	4,00	A1	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
188	1	u	9,75	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
189	1	u	11,20	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Bois moyens
190	1	a	9,13	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
190	1	b	3,99	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
191	1	a	3,52	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
191	1	b	2,70	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
191	2	c	6,90	J	Jeune peuplement	Chêne	
192	1	a	4,65	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
192	1	b	8,44	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
193	1	a	4,92	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
193	2	b	8,50	J	Jeune peuplement	Chêne	
194	1	u	13,02	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
195	1	u	13,39	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
196	1	a	11,53	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
196	2	b	2,00	A1	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
197	1	a	10,53	A4	Futaie régulière	Pin sylvestre	Gros bois
197	2	b	5,00	J	Jeune peuplement	Pin sylvestre	
197	3	c	0,50	VN	Vide non reboisible		
198	1	a	8,49	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
198	2	b	0,75	J	Jeune peuplement	Pin sylvestre	
199	1	a	13,57	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
199	2	b	2,00	J	Jeune peuplement	Pin sylvestre	
200	1	a	6,10	A2	Futaie régulière	Pin sylvestre	Petits bois
200	2	b	1,70	J	Jeune peuplement	Pin sylvestre	
201	1	a	2,00	A2	Futaie régulière	Pin sylvestre	Petits bois
201	2	b	14,89	R	Futaie régulière	Pin sylvestre	Gros bois
202	1	a	9,00	R	Futaie régulière	Pin sylvestre	Gros bois
202	2	b	1,10	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
202	3	c	2,15	A4	Futaie régulière	Chêne	Gros bois
203	1	a	1,70	J	Jeune peuplement	Chêne	
203	2	b	8,80	A1	Futaie régulière	Pin sylvestre	Petits bois
203	3	c	0,44	A4	Futaie régulière	Chêne	Bois moyens
204	1	u	2,58	A4	Futaie régulière	Chêne	Bois moyens
204	2	u	3,00	A4	Futaie régulière	Pin sylvestre	Gros bois
204	3	u	10,47	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
205	1	u	2,00	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
205	2	u	8,42	A4	Futaie régulière	Chêne	Gros bois
205	3	u	3,15	A4	Futaie régulière	Chêne	Bois moyens
206	1	u	9,66	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
207	1	a	3,66	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
207	2	b	1,50	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
207	3	c	2,00	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
208	1	u	4,00	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
208	2	u	12,20	A3	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
209	1	a	14,92	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
209	2	b	2,00	R	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
209	3	b	1,00	R	Vide reboisible		
210	1	a	4,00	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
210	2	b	5,13	R	Futaie régulière	Pin sylvestre	Gros bois
211	1	u	11,25	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
212	1	u	12,17	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
213	1	a	5,00	R	Futaie régulière	Pin sylvestre	Gros bois
213	2	b	5,20	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
214	1	a	5,92	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
214	1	b	6,26	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
214	2	c	1,00	A1	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
215	1	a	2,50	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
215	2	b	3,15	J	Jeune peuplement	Pin sylvestre	
215	3	c	1,07	R	Futaie régulière	Pin sylvestre	Gros bois
216	1	a	8,20	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
216	2	b	3,00	A2	Futaie régulière	Pin sylvestre	Petits bois
217	1	a	7,00	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
217	2	b	4,44	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
217	3	c	0,92	VN	Vide non reboisible	Prairie à gibier	
218	1	u	9,20	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens

Répartition des types de peuplement par unité de gestion

Parcelle	U. de peuplement	U. de gestion	Surface (ha)	Groupe	Structure	Essence	Catégorie diamètre moyen
219	1	u	10,63	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
220	1	u	10,63	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
221	1	u	10,64	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
222	1	a	5,39	A3	Futaie régulière	Chêne	Bois moyens
222	2	b	2,00	R	Futaie régulière	Pin sylvestre	Gros bois
222	3	a	2,00	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
223	1	a	5,00	R	Futaie régulière	Pin sylvestre	Gros bois
223	2	b	13,51	A3	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
224	1	a	15,51	A3	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
224	2	b	3,00	R	Futaie régulière	Pin sylvestre	Gros bois
225	1	a	4,90	A2	Mélange taillis-futaie	Chêne	Petits bois
225	2	b	6,00	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Bois moyens
225	3	c	2,78	J	Jeune peuplement	Chêne	
226	1	u	13,10	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
227	1	u	13,09	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
228	1	a	3,00	A1	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
228	2	b	10,70	J	Jeune peuplement	Chêne	
229	1	u	7,99	A2	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
230	1	a	17,47	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
230	2	b	1,00	VN	Vide non reboisible	Prairie à gibier	
230	3	c	0,70	J	Jeune peuplement	Pin sylvestre	
231	1	u	9,40	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
231	2	u	5,00	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Petits bois
232	1	a	6,00	A3	Futaie régulière	Chêne	Bois moyens
232	2	b	7,30	R	Futaie régulière	Pin sylvestre	Gros bois
232	3	a	2,00	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
233	1	u	12,90	A3	Futaie régulière	Chêne	Bois moyens
234	1	a	4,47	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
234	2	b	8,43	A3	Futaie régulière	Chêne	Bois moyens
235	1	u	17,10	J	Jeune peuplement	Chêne	
236	1	a	10,94	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
236	2	b	3,26	J	Jeune peuplement	Chêne	
236	3	c	1,50	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
237	1	u	13,10	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
238	1	a	6,00	R	Futaie régulière	Pin sylvestre	Gros bois
238	2	b	6,11	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
239	1	a	9,46	A2	Futaie régulière	Pin sylvestre	Petits bois
239	2	b	3,00	R	Futaie régulière	Pin sylvestre	Gros bois
240	1	a	2,00	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
240	2	b	3,00	A2	Futaie régulière	Pin sylvestre	Petits bois
240	3	c	2,00	R	Futaie régulière	Pin sylvestre	Gros bois
240	4	d	0,80	J	Jeune peuplement	Pin sylvestre	
241	1	u	13,66	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
241	2	u	1,00	A4	Futaie régulière	Pin sylvestre	Gros bois
242	1	a	7,60	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
242	1	b	5,21	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
243	1	u	13,31	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
244	1	a	1,20	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Bois moyens
244	2	a	1,50	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
244	3	b	7,35	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
245	1	a	3,50	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
245	2	c	1,50	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
245	3	b	5,81	A2	Mélange taillis-futaie	Chêne	Petits bois
246	1	u	10,69	A3	Futaie régulière	Chêne	Bois moyens
247	1	u	15,70	A3	Futaie régulière	Chêne	Bois moyens
248	1	u	13,68	A3	Futaie régulière	Chêne	Bois moyens
249	1	u	13,28	A3	Futaie régulière	Chêne	Bois moyens
250	1	u	8,18	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
250	2	u	10,91	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
251	1	a	10,13	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
251	2	a	5,00	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
251	3	b	1,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
252	1	u	11,83	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
253	1	a	2,78	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
253	2	b	9,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
254	1	a	3,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
254	2	b	8,91	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
255	1	u	11,94	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
256	1	a	6,63	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
256	2	b	3,45	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois

Répartition des types de peuplement par unité de gestion

Parcelle	U. de peuplement	U. de gestion	Surface (ha)	Groupe	Structure	Essence	Catégorie diamètre moyen
257	1	u	8,28	A3	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
257	2	u	1,00	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Bois moyens
258	1	u	12,84	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
259	1	a	1,21	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
259	1	b	11,72	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
260	1	u	11,87	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
261	1	u	6,92	A2	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
262	1	a	12,14	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
262	1	b	1,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
263	1	u	14,79	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Bois moyens
264	1	u	11,99	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
265	1	u	9,00	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
266	1	u	6,98	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
267	1	u	6,99	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
268	1	u	3,30	I	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
269	1	u	1,80	I	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
270	1	a	3,38	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
270	2	a	4,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
270	3	b	1,35	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
270	4	a	0,50	A5	Futaie régulière	Pin sylvestre	Gros bois
271	1	u	3,50	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
271	2	u	3,80	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
272	1	a	2,31	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
272	2	b	4,60	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
272	3	c	3,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
273	1	u	8,50	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
274	1	a	4,44	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
274	2	b	0,70	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
274	3	c	7,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
275	1	a	5,83	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
275	2	a	5,17	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
275	3	b	2,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
276	1	a	4,94	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
276	2	b	8,23	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
277	1	u	2,26	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
277	2	u	6,78	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
278	1	u	12,67	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
279	1	a	7,22	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
279	2	b	5,14	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
280	1	a	3,00	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
280	1	b	4,39	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
280	2	c	2,86	J	Jeune peuplement	Chêne	
281	1	u	12,72	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
282	1	u	5,26	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
282	2	u	7,90	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
283	1	u	8,30	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
284	1	u	12,80	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
285	1	u	10,11	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
285	2	u	2,80	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
286	1	a	5,45	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
286	1	b	1,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
286	2	a	4,76	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
286	2	b	1,70	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
287	1	u	8,92	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
287	2	u	4,00	A5	Mélange taillis-futaie	Hêtre	Très gros bois
288	1	a	7,40	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
288	1	b	3,37	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
288	2	b	2,15	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
289	1	u	5,13	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
289	2	u	7,68	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
290	1	a	1,00	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
290	1	b	11,78	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
291	1	a	4,25	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
291	1	b	8,67	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
292	1	a	7,50	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
292	1	b	5,69	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
293	1	u	5,85	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
293	2	u	5,85	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
294	1	a	3,57	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
294	2	b	8,90	J	Jeune peuplement	Chêne	

Répartition des types de peuplement par unité de gestion

Parcelle	U. de peuplement	U. de gestion	Surface (ha)	Groupe	Structure	Essence	Catégorie diamètre moyen
295	1	a	10,59	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
295	2	b	1,44	J	Jeune peuplement	Chêne	
296	1	u	5,28	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
296	2	u	7,94	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
297	1	a	7,82	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
297	2	a	3,32	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
297	3	b	2,16	J	Jeune peuplement	Chêne	
298	1	a	9,67	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
298	2	b	3,60	J	Jeune peuplement	Chêne	
299	1	a	9,00	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
299	1	b	1,34	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
299	2	b	1,66	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
299	3	c	1,24	J	Jeune peuplement	Chêne	
300	1	u	6,64	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
300	2	u	3,32	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
300	3	u	3,33	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
301	1	a	2,20	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
301	2	a	6,80	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
301	3	b	4,25	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
302	1	a	7,96	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
302	2	b	5,30	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
303	1	a	7,56	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
303	2	a	2,82	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
303	2	b	0,50	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
303	3	c	2,40	J	Jeune peuplement	Chêne	
304	1	a	2,00	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
304	2	a	3,09	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
304	2	b	3,00	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
304	3	c	4,10	J	Jeune peuplement	Chêne	
304	4	d	1,00	VN	Vide non reboisible	Prairie à gibier	
305	1	a	4,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
305	2	a	6,89	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
305	3	b	1,20	J	Jeune peuplement	Chêne	
305	4	c	1,00	VN	Vide non reboisible	Prairie à gibier	
306	1	a	8,63	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
306	2	a	4,31	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
306	3	b	0,30	VN	Vide non reboisible	Prairie à gibier	
307	1	a	8,88	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
307	2	b	6,82	A2	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
308	1	a	3,50	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
308	2	b	4,77	A3	Futaie régulière	Hêtre	Bois moyens
309	1	u	12,19	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
310	1	a	8,46	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
310	1	b	4,62	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
311	1	u	13,38	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
312	1	u	10,30	I	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
313	1	u	17,06	I	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
314	1	u	7,95	A2	Mélange taillis-futaie	Chêne	Petits bois
315	1	a	9,24	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois
315	2	b	1,00	VN	Vide non reboisible		
316	1	a	4,20	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois
316	2	b	4,00	A1	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
317	1	u	9,18	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois
318	1	u	9,16	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois
319	1	a	2,17	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Petits bois
319	2	a	0,50	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
319	3	b	6,50	J	Jeune peuplement	Chêne	
320	1	a	3,90	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
320	2	b	5,32	J	Jeune peuplement	Chêne	
321	1	u	9,19	A2	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
322	1	a	3,00	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
322	2	b	6,16	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois
323	1	u	9,23	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois
324	1	a	8,20	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
324	2	b	1,00	VN	Vide non reboisible	Prairie à gibier	
325	1	u	9,24	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
326	1	u	11,40	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
327	1	a	1,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
327	2	b	10,75	A3	Jeune peuplement	Chêne	
328	1	u	11,69	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois

Répartition des types de peuplement par unité de gestion

Parcelle	U. de peuplement	U. de gestion	Surface (ha)	Groupe	Structure	Essence	Catégorie diamètre moyen
329	1	a	6,47	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
329	2	b	5,24	J	Jeune peuplement	Chêne	
330	1	u	11,61	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
331	1	a	3,68	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
331	2	b	8,30	J	Jeune peuplement	Chêne	
332	1	u	12,66	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
333	1	u	12,24	A1	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
334	1	u	12,16	J	Jeune peuplement	Hêtre	
335	1	u	12,33	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
336	1	a	7,14	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
336	2	b	2,00	J	Jeune peuplement	Autres feuillus	
337	1	u	8,79	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois
338	1	u	6,79	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois
339	1	u	13,61	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois
340	1	u	9,66	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois
341	1	a	1,24	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Petits bois
341	2	b	2,00	A2	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
341	3	b	2,00	A2	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
341	4	c	4,42	J	Jeune peuplement	Hêtre	
342	1	u	9,87	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois
343	1	a	6,74	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Petits bois
343	2	b	3,30	J	Jeune peuplement	Hêtre	
344	1	a	6,82	J	Jeune peuplement	Chêne	
344	2	a	2,75	J	Jeune peuplement	Hêtre	
344	3	b	0,69	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois
345	1	u	5,00	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois
345	2	u	5,26	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
346	1	u	10,69	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
347	1	a	9,25	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
347	2	b	1,44	J	Jeune peuplement	Chêne	
348	1	a	7,60	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
348	1	b	4,11	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
349	1	u	11,55	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
350	1	a	4,58	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
350	1	b	3,72	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
350	2	c	3,30	J	Jeune peuplement	Chêne	
351	1	a	7,55	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
351	1	b	3,00	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
352	1	u	13,02	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
353	1	u	12,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
354	1	a	4,07	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Bois moyens
354	2	b	5,00	A5	Mélange taillis-futaie	Autres feuillus	Bois moyens
354	3	c	3,53	J	Jeune peuplement	Hêtre	
355	1	a	12,43	R	Futaie régulière	Hêtre	Gros bois
355	2	b	4,00	A3	Futaie régulière	Autres feuillus	Bois moyens
356	1	u	7,60	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois
357	1	u	7,60	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois
358	1	u	7,60	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois
359	1	u	9,98	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
360	1	u	4,41	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
360	2	u	6,60	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
361	1	u	11,93	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
362	1	a	9,65	J	Jeune peuplement	Hêtre	
362	2	b	0,91	A3	Futaie régulière	Autres feuillus	Bois moyens
363	1	a	4,50	R	Futaie régulière	Chêne	Gros bois
363	1	b	10,25	A4	Futaie régulière	Chêne	Gros bois
364	1	a	3,00	A1	Futaie régulière	Autres feuillus	Petits bois
364	2	b	3,24	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
365	1	a	6,14	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
365	2	b	1,00	A1	Futaie régulière	Autres feuillus	Petits bois
366	1	a	5,62	A2	Mélange taillis-futaie	Autres feuillus	Petits bois
366	2	b	12,23	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
367	1	u	11,29	A2	Mélange taillis-futaie	Autres feuillus	Petits bois
368	1	a	3,56	A2	Mélange taillis-futaie	Hêtre	Petits bois
368	2	b	1,25	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
368	3	c	6,00	J	Jeune peuplement	Hêtre	
369	1	a	3,32	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
369	2	a	6,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
369	3	b	2,36	A1	Futaie régulière	Autres feuillus	Petits bois
369	4	c	1,30	VN	Vide non reboisible		

Répartition des types de peuplement par unité de gestion

Parcelle	U. de peuplement	U. de gestion	Surface (ha)	Groupe	Structure	Essence	Catégorie diamètre moyen
370	1	a	4,75	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
370	2	a	4,23	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
370	3	b	2,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
370	4	c	1,00	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
370	5	d	0,50	X	Hors sylviculture		
371	1	a	7,56	A2	Mélange taillis-futaie	Chêne	Petits bois
371	2	b	3,00	J	Jeune peuplement	Hêtre	
371	3	c	1,00	X	Hors sylviculture		
372	1	u	11,56	A2	Mélange taillis-futaie	Chêne	Petits bois
373	1	u	11,57	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
374	1	u	9,14	A2	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
375	1	u	9,14	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
376	1	u	9,14	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
377	1	u	9,14	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
378	1	a	8,00	R	Futaie régulière	Chêne	Gros bois
378	1	b	1,13	A4	Futaie régulière	Chêne	Gros bois
379	1	u	9,13	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
380	1	a	9,40	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
380	2	b	3,00	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
381	1	a	4,30	I	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
381	2	b	8,56	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
382	1	u	9,92	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
383	1	a	7,00	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
383	1	b	5,12	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
384	1	u	9,66	J	Jeune peuplement	Chêne	
385	1	u	12,10	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
386	1	a	7,67	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
386	2	b	4,50	J	Jeune peuplement	Hêtre	
387	1	u	3,20	A4	Futaie régulière	Chêne	Bois moyens
387	2	u	6,49	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
387	3	u	1,30	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
388	1	a	4,68	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
388	2	b	6,31	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
389	1	a	8,44	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
389	2	b	3,68	J	Jeune peuplement	Chêne	
390	1	u	7,49	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
390	2	u	3,50	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
391	1	a	0,40	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
391	2	b	8,00	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
391	3	c	3,60	J	Jeune peuplement	Hêtre	
392	1	u	8,33	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
392	2	u	2,50	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
393	1	a	8,70	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
393	2	b	3,49	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
394	1	a	3,50	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
394	1	b	4,08	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
394	2	b	3,58	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
395	1	u	7,32	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
395	2	u	4,80	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
396	1	u	12,48	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
397	1	a	11,10	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
397	1	b	1,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
398	1	u	6,20	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
398	2	u	2,07	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
399	1	u	4,07	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
399	2	u	4,10	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
400	1	u	7,93	J	Jeune peuplement	Chêne	
401	1	u	7,52	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
402	1	u	5,82	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
402	2	u	2,87	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
403	1	u	9,38	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
404	1	u	3,72	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
404	2	u	4,00	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
405	1	a	7,81	I	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
405	2	b	2,84	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
406	1	a	6,00	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
406	1	b	5,80	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
407	1	u	11,97	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
408	1	a	9,08	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
408	2	b	2,50	A2	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
409	1	u	9,78	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens

Répartition des types de peuplement par unité de gestion

Parcelle	U. de peuplement	U. de gestion	Surface (ha)	Groupe	Structure	Essence	Catégorie diamètre moyen
410	1	a	8,65	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
410	2	b	3,25	J	Jeune peuplement	Chêne	
411	1	u	10,40	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
412	1	u	12,17	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
413	1	a	7,59	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
413	2	b	2,00	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
414	1	a	4,50	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
414	2	b	4,51	J	Jeune peuplement	Hêtre	
415	1	u	12,66	I	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
416	1	a	3,10	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
416	2	b	2,00	A4	Mélange taillis-futaie	Hêtre	Très gros bois
416	3	b	6,73	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
417	1	a	5,00	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
417	2	b	2,50	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
417	3	a	2,54	A4	Futaie régulière	Chêne	Gros bois
418	1	a	4,12	A5	Futaie régulière	Chêne	Gros bois
418	2	a	1,80	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
418	3	b	2,00	J	Jeune peuplement	Hêtre	
418	4	c	0,50	X	Hors sylviculture		
419	1	u	8,94	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
420	1	u	12,88	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
421	1	a	7,50	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
421	2	a	2,00	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
421	3	b	2,50	J	Jeune peuplement	Hêtre	
421	3	c	0,50	X	Hors sylviculture		
422	1	u	10,02	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
422	2	u	1,00	A5	Mélange taillis-futaie	Hêtre	Gros bois
423	1	u	9,58	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
424	1	u	8,18	A4	Futaie régulière	Chêne	Gros bois
425	1	u	7,88	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
426	1	u	6,99	J	Jeune peuplement	Chêne	
427	1	u	8,63	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
428	1	a	9,15	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
428	2	b	2,50	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
429	1	a	2,19	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
429	2	b	9,93	J	Jeune peuplement	Chêne	
429	3	c	1,50	A1	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
430	1	u	2,41	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
430	2	u	7,08	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
431	1	u	8,39	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
432	1	u	7,30	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
433	1	u	10,36	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
434	1	a	10,50	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
434	1	b	2,00	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
435	1	u	3,60	J	Jeune peuplement	Chêne	
435	2	u	5,49	J	Jeune peuplement	Hêtre	
436	1	a	1,21	A4	Taillis	Tilleul	Petits bois
436	1	b	3,00	A1	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
436	1	b	5,00	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
437	1	u	9,14	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
438	1	u	9,12	J	Jeune peuplement	Chêne	
439	1	u	9,15	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
440	1	u	9,07	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
441	1	a	0,98	VN	Vide non reboisible		
441	2	b	1,23	J	Jeune peuplement	Hêtre	
441	3	b	2,40	J	Jeune peuplement	Chêne	
441	4	c	4,43	A1	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
442	1	u	8,77	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
443	1	a	5,20	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
443	1	b	3,44	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
444	1	u	8,60	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
445	1	u	8,66	J	Jeune peuplement	Hêtre	
446	1	u	8,57	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
447	1	u	10,12	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
448	1	a	5,14	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
448	2	b	7,50	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
448	3	c	1,13	A3	Futaie régulière	Chêne	Bois moyens
449	1	a	0,41	A3	Futaie régulière	Chêne	Bois moyens
449	2	b	6,85	J	Jeune peuplement	Chêne	
450	1	u	10,11	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
451	1	u	10,84	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois

Répartition des types de peuplement par unité de gestion

Parcelle	U. de peuplement	U. de gestion	Surface (ha)	Groupe	Structure	Essence	Catégorie diamètre moyen
452	1	b	6,44	A2	Futaie régulière	Autres résineux	Petits bois
452	2	a	4,00	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
453	1	b	4,51	A2	Futaie régulière	Autres résineux	Petits bois
453	2	a	4,50	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
454	1	u	12,50	A2	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
455	1	u	6,62	A2	Futaie régulière	Autres résineux	Petits bois
455	2	u	2,50	A2	Futaie régulière	Autres feuillus	Petits bois
456	1	a	4,22	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
456	2	b	2,00	A2	Futaie régulière	Autres feuillus	Petits bois
456	3	c	3,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
457	1	a	4,39	J	Jeune peuplement	Hêtre	
457	2	b	4,76	A2	Futaie régulière	Autres résineux	Petits bois
458	1	u	8,98	A4	Futaie régulière	Chêne	Bois moyens
459	1	a	6,68	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
459	2	b	6,00	A2	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
460	1	u	12,55	J	Jeune peuplement	Hêtre	
461	1	a	10,00	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
461	2	b	2,97	A2	Mélange taillis-futaie	Hêtre	Petits bois
462	1	a	11,42	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
462	2	b	1,10	VN	Vide non reboisible	Prairie à gibier	
463	1	a	6,60	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
463	1	b	5,94	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
463	2	c	0,30	VN	Vide non reboisible	Prairie à gibier	
464	1	a	3,40	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
464	1	b	9,36	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
465	1	u	12,81	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
466	1	a	6,93	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
466	2	b	2,30	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
466	3	c	1,80	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Bois moyens
467	1	a	5,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
467	2	a	5,04	J	Jeune peuplement	Hêtre	
467	3	b	0,90	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Bois moyens
468	1	a	8,03	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
468	2	b	3,50	R	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
469	1	u	7,20	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
470	1	u	8,13	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
471	1	a	2,00	A4	Futaie régulière	Chêne	Gros bois
471	1	b	5,00	R	Futaie régulière	Chêne	Gros bois
472	1	u	7,98	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
473	1	u	7,86	A4	Futaie régulière	Chêne	Gros bois
474	1	a	6,38	A2	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
474	2	b	0,35	A4	Futaie régulière	Chêne	Gros bois
475	1	u	9,91	A4	Futaie régulière	Chêne	Gros bois
476	1	a	7,28	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
476	1	b	2,30	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
477	1	a	8,67	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
477	2	b	1,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
478	1	u	8,30	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
479	1	u	9,50	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
480	1	a	4,70	J	Jeune peuplement	Chêne	
480	2	b	2,50	A2	Futaie régulière	Autres résineux	Petits bois
481	1	u	9,92	I	Futaie régulière	Chêne	Gros bois
482	1	u	11,07	I	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
483	1	u	11,56	I	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
484	1	u	10,49	I	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
485	1	a	2,04	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
485	2	b	4,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
485	3	b	4,00	J	Jeune peuplement	Hêtre	
486	1	u	10,23	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
487	1	u	9,22	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
488	1	u	9,17	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
489	1	a	5,90	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
489	2	b	5,50	J	Jeune peuplement	Chêne	
490	1	a	11,04	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
490	2	b	2,40	J	Jeune peuplement	Chêne	
491	1	a	9,12	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
491	2	b	4,40	J	Jeune peuplement	Chêne	
492	1	u	4,55	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
492	2	u	9,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
493	1	u	13,32	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois

Répartition des types de peuplement par unité de gestion

Parcelle	U. de peuplement	U. de gestion	Surface (ha)	Groupe	Structure	Essence	Catégorie diamètre moyen
494	1	u	13,45	J	Jeune peuplement	Chêne	
495	1	u	13,55	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
496	1	a	7,00	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
496	1	b	6,56	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
497	1	u	13,53	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
498	1	u	13,55	J	Jeune peuplement	Hêtre	
499	1	a	1,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
499	2	a	5,54	A5	Mélange taillis-futaie	Hêtre	Gros bois
499	3	a	4,25	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
499	4	b	0,25	X	Hors sylviculture		
500	1	a	3,00	A2	Futaie régulière	Pin sylvestre	Petits bois
500	2	b	3,54	A5	Mélange taillis-futaie	Hêtre	Gros bois
500	3	c	4,00	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
500	4	d	0,50	X	Hors sylviculture		
501	1	u	6,05	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
501	2	u	5,00	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
502	1	a	4,00	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
502	2	b	8,85	A2	Futaie régulière	Pin sylvestre	Petits bois
502	3	c	4,19	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
503	1	a	8,00	A2	Futaie régulière	Autres résineux	Petits bois
503	2	b	1,65	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
504	1	u	9,67	R	Mélange taillis-futaie	Hêtre	Très gros bois
505	1	u	9,16	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
506	1	u	8,46	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
507	1	a	8,57	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
507	2	b	1,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
508	1	a	3,24	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
508	1	b	4,00	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
509	1	a	2,50	A2	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
509	2	b	8,22	J	Jeune peuplement	Chêne	
510	1	u	11,75	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
511	1	u	11,92	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
512	1	u	8,45	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
513	1	a	1,55	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
513	2	b	4,20	J	Jeune peuplement	Chêne	
513	3	a	2,50	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
514	1	a	2,67	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
514	2	b	2,00	J	Jeune peuplement	Chêne	
514	3	c	3,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
515	1	u	8,29	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
516	1	u	8,38	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
517	1	u	8,31	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
518	1	a	7,33	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
518	1	b	3,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
518	2	c	3,50	J	Jeune peuplement	Chêne	
519	1	a	11,09	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
519	2	b	0,50	VR	Vide reboisible		
520	1	a	8,33	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
520	2	b	1,20	VR	Vide reboisible		
521	1	u	8,34	J	Jeune peuplement	Chêne	
522	1	a	7,50	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
522	2	b	0,85	VN	Vide non reboisible		
523	1	u	13,78	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
524	1	u	10,83	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
525	1	a	7,50	J	Jeune peuplement	Chêne	
525	2	b	0,83	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
526	1	u	8,35	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
527	1	u	10,23	A1	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
528	1	u	11,78	J	Jeune peuplement	Hêtre	
529	1	u	9,21	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
530	1	u	11,07	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
531	1	u	13,16	I	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
532	1	u	16,15	I	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
533	1	a	2,35	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
533	2	b	10,25	J	Jeune peuplement	Chêne	
534	1	u	11,35	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
535	1	u	11,39	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
536	1	u	9,53	I	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
537	1	u	9,99	A2	Futaie régulière	Hêtre	Petits bois
538	1	u	15,44	A3	Futaie régulière	Autres résineux	Bois moyens

Répartition des types de peuplement par unité de gestion

Parcelle	U. de peuplement	U. de gestion	Surface (ha)	Groupe	Structure	Essence	Catégorie diamètre moyen
539	1	u	11,42	J	Jeune peuplement	Chêne	
540	1	a	2,50	A2	Futaie régulière	Pin sylvestre	Petits bois
540	2	b	3,00	A5	Mélange taillis-futaie	Hêtre	Gros bois
540	3	c	4,26	R	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
540	4	b	1,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
540	5	d	0,25	X	Hors sylviculture		
541	1	a	2,18	A3	Futaie régulière	Pin sylvestre	Bois moyens
541	2	b	8,00	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
541	3	c	1,00	VR	Vide reboisible		
542	1	u	10,22	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
543	1	u	1,50	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
543	2	u	4,50	A5	Mélange taillis-futaie	Hêtre	Gros bois
543	3	u	4,97	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
544	1	u	9,84	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
545	1	u	1,50	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Bois moyens
545	2	u	7,54	A5	Mélange taillis-futaie	Hêtre	Gros bois
545	3	u	2,00	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Très gros bois
546	1	a	9,75	J	Jeune peuplement	Chêne	
546	2	b	0,50	X	Hors sylviculture		
547	1	u	9,05	A4	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
548	1	u	9,05	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
549	1	u	12,16	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
550	1	u	10,23	A5	Mélange taillis-futaie	Chêne	Gros bois
551	1	u	12,03	A2	Futaie régulière	Chêne	Petits bois
552	1	u	11,90	J	Jeune peuplement	Chêne	
553	1	u	3,34	J	Jeune peuplement	Chêne	
553	2	u	6,30	J	Jeune peuplement	Hêtre	
554	1	u	3,50	J	Jeune peuplement	Chêne	
554	2	u	6,10	J	Jeune peuplement	Hêtre	
555	1	u	9,61	A4	Mélange taillis-futaie	Hêtre	Très gros bois
556	1	u	9,54	R	Mélange taillis-futaie	Hêtre	Très gros bois
557	1	u	9,61	A5	Mélange taillis-futaie	Hêtre	Très gros bois
558	1	u	8,88	A5	Mélange taillis-futaie	Hêtre	Très gros bois
559	1	u	12,13	X	Hors sylviculture		
Total			6260,63				

Essences objectif par unité de gestion

Parcelle	U. de Gestion.	Surface (ha)	Essence objectif
1	a	6,00	Chêne sessile
1	b	3,72	Chêne sessile
2	u	12,34	Chêne sessile
3	a	6,56	Chêne sessile
3	b	1,00	Chêne sessile
4	u	8,68	Chêne sessile
5	a	7,80	Chêne sessile
5	b	2,55	Chêne sessile
6	a	2,00	Chêne sessile
6	b	1,10	Chêne sessile
6	c	7,57	Chêne sessile
7	u	8,59	Chêne sessile
8	u	9,69	Chêne sessile
9	u	12,49	Chêne sessile
10	u	13,80	Chêne sessile
11	u	14,39	Chêne sessile
12	a	11,49	Chêne sessile
12	b	1,10	Chêne sessile
13	u	7,20	Chêne sessile
14	a	13,05	Chêne sessile
14	b	1,00	Chêne sessile
15	u	10,75	Chêne sessile
16	a	8,40	Chêne sessile
16	b	2,00	Chêne sessile
17	a	7,37	Chêne sessile
17	b	2,00	Chêne sessile
18	a	8,00	Chêne sessile
18	b	1,12	Chêne sessile
19	a	14,00	Hêtre
19	b	0,75	Hêtre
20	u	11,28	Chêne sessile
21	u	13,27	Chêne sessile
22	u	13,32	Chêne sessile
23	u	10,23	Chêne sessile
24	u	12,46	Hêtre
25	u	11,95	Hêtre
26	u	14,69	Hêtre
27	u	7,28	Hêtre
28	u	12,16	Hêtre
29	a	5,00	Chêne sessile
29	b	9,30	Chêne sessile
30	a	6,93	Hêtre
30	b	6,00	Hêtre
31	u	18,37	Chêne sessile
32	u	13,76	Chêne sessile
33	u	7,55	Chêne sessile
34	u	1,08	Hêtre
35	u	9,49	Chêne sessile
36	u	10,05	Hêtre
37	a	5,04	Chêne sessile
37	b	5,00	Chêne sessile
38	u	8,69	Chêne sessile
39	a	9,27	Chêne sessile
39	b	2,00	Chêne sessile
40	u	9,16	Chêne sessile
41	u	10,05	Chêne sessile
42	u	5,90	Chêne sessile
42	u	4,00	Chêne sessile
43	u	13,70	Chêne sessile
44	u	7,74	Chêne sessile
45	u	10,05	Chêne sessile
46	a	8,00	Chêne sessile
46	b	3,53	Chêne sessile
47	a	4,82	Chêne sessile
47	b	4,00	Chêne sessile
48	u	12,39	Chêne sessile
49	a	7,57	Chêne sessile
49	b	4,50	Chêne sessile
50	a	8,00	Chêne sessile

Parcelle	U. de Gestion.	Surface (ha)	Essence objectif
50	b	3,30	Chêne sessile
51	a	13,00	Chêne sessile
51	b	0,50	Chêne sessile
52	a	11,80	Chêne sessile
52	b	2,50	Chêne sessile
53	u	6,70	Chêne sessile
54	u	8,98	Chêne sessile
55	u	6,11	Chêne sessile
56	u	7,99	Chêne sessile
57	u	7,96	Chêne sessile
58	u	6,72	Chêne sessile
59	u	9,50	Chêne sessile
60	u	7,03	Chêne sessile
61	u	10,48	Chêne sessile
62	u	6,31	Chêne sessile
63	u	11,90	Chêne sessile
64	u	9,90	Chêne sessile
65	u	7,28	Chêne sessile
66	u	6,15	Chêne sessile
66	u	1,00	Chêne sessile
67	u	8,30	Chêne sessile
68	u	6,47	Chêne sessile
69	u	9,68	Hêtre
70	u	6,87	Hêtre
71	u	7,91	Hêtre
72	u	11,85	Chêne sessile
73	u	12,31	Chêne sessile
74	a	2,16	Chêne sessile
74	b	8,50	Chêne sessile
75	u	11,63	Chêne sessile
76	u	10,98	Chêne sessile
77	u	10,86	Chêne sessile
78	u	10,05	Chêne sessile
79	u	9,01	Chêne sessile
80	u	9,66	Chêne sessile
81	u	9,73	Hêtre
82	u	9,87	Hêtre
83	a	8,25	Hêtre
83	b	1,50	Hêtre
84	u	12,34	Hêtre
85	u	12,43	Chêne sessile
86	u	15,02	Hêtre
87	u	11,94	Chêne sessile
88	u	11,28	Chêne sessile
89	u	12,42	Hêtre
90	a	4,71	Hêtre
90	b	6,50	Hêtre
91	a	7,48	Hêtre
91	b	4,00	Hêtre
92	a	1,00	Chêne sessile
92	b	4,34	Chêne sessile
92	c	7,00	Chêne sessile
93	a	10,12	Chêne sessile
93	b	3,00	Chêne sessile
94	a	1,00	Chêne sessile
94	b	9,47	Chêne sessile
95	a	3,18	Chêne sessile
95	b	7,00	Chêne sessile
96	u	9,74	Chêne sessile
97	u	9,71	Chêne sessile
98	a	3,82	Chêne sessile
98	b	5,20	Chêne sessile
98	c	0,87	Chêne sessile
99	a	6,87	Chêne sessile
99	b	3,00	Chêne sessile
100	u	12,65	Chêne sessile
101	u	12,72	Chêne sessile
102	u	12,69	Chêne sessile
103	u	16,74	Hêtre

Essences objectif par unité de gestion

Parcelle	U. de Gestion.	Surface (ha)	Essence objectif
104	u	16,83	Hêtre
105	u	12,32	Hêtre
106	u	12,40	Chêne sessile
107	u	8,53	Chêne sessile
108	a	3,58	Chêne sessile
108	b	5,00	Chêne sessile
109	a	4,76	Chêne sessile
109	b	5,13	Chêne sessile
109	c	3,00	Chêne sessile
110	u	13,19	Chêne sessile
111	u	9,85	Chêne sessile
112	u	10,16	Chêne sessile
113	u	9,76	Chêne sessile
114	a	6,86	Chêne sessile
114	b	3,00	Chêne sessile
115	u	10,34	Chêne sessile
116	u	10,02	Chêne sessile
117	u	9,77	Chêne sessile
118	u	9,82	Chêne sessile
119	u	16,51	Chêne sessile
120	a	10,60	Pin sylvestre
120	b	7,15	Pin sylv./Chêne ses./A.F
120	c	1,40	Pin sylvestre
121	a	5,98	Pin sylvestre
121	b	9,00	Pin sylvestre
122	u	12,81	Pin sylv./Chêne ses./A.F
123	u	8,92	Chêne sessile
124	u	9,18	Chêne sessile
125	u	9,79	Chêne sessile
126	a	6,00	Chêne sessile
126	b	3,00	Chêne sessile
126	c	0,84	Chêne sessile
127	u	9,76	Chêne sessile
128	u	9,89	Chêne sessile
129	a	10,24	Chêne sessile
129	b	2,00	Chêne sessile
130	u	12,45	Chêne sessile
131	a	9,00	Chêne sessile
131	a	6,00	Chêne sessile
131	b	3,47	Chêne sessile
132	a	6,00	Chêne sessile
132	b	2,39	Chêne sessile
132	c	4,05	Chêne sessile
133	u	12,46	Chêne sessile
134	a	7,43	Chêne sessile
134	b	2,96	Chêne sessile
135	u	2,39	Chêne sessile
136	u	11,78	Chêne sessile
137	u	10,80	Chêne sessile
138	u	12,61	Chêne sessile
139	u	9,70	Chêne sessile
140	u	8,83	Chêne sessile
141	a	3,76	Chêne sessile
141	b	6,00	Chêne sessile
142	u	8,71	Chêne sessile
143	a	8,78	Chêne sessile
143	b	7,71	Chêne sessile
144	u	9,78	Chêne sessile
145	u	13,22	Chêne sessile
146	a	3,00	Chêne sessile
146	b	9,37	Chêne sessile
147	a	6,39	Chêne sessile
147	b	3,50	Chêne sessile
148	a	4,28	Chêne sessile
148	b	4,43	Chêne sessile
149	a	15,00	Chêne sessile
149	b	0,78	Chêne sessile
150	a	8,94	Chêne sessile
150	b	4,50	Chêne sessile

Parcelle	U. de Gestion.	Surface (ha)	Essence objectif
151	a	4,12	Chêne sessile
151	b	1,66	Chêne sessile
151	c	7,50	Chêne sessile
152	u	12,47	Chêne sessile
153	u	13,70	Chêne sessile
154	u	8,61	Chêne sessile
155	u	10,48	Chêne sessile
156	u	13,23	Chêne sessile
157	a	4,06	Chêne sessile
157	b	8,00	Pin sylvestre
158	a	4,74	Pin sylvestre
158	b	7,16	Pin sylvestre
159	u	15,36	Pin sylvestre
160	a	5,72	Pin sylvestre
160	b	5,57	Pin sylvestre
161	u	7,60	Pin sylv./Chêne ses./A.F
162	u	12,85	Chêne sessile
163	u	13,16	Chêne sessile
164	u	11,80	Chêne sessile
165	u	12,71	Chêne sessile
166	u	12,18	Chêne sessile
167	u	10,92	Chêne sessile
168	u	11,02	Chêne sessile
169	u	11,97	Chêne sessile
170	u	12,53	Chêne sessile
171	a	2,36	Chêne sessile
171	b	7,00	Chêne sessile
172	u	16,46	Chêne sessile
173	u	9,83	Chêne sessile
174	a	10,80	Chêne sessile
174	b	6,19	Chêne sessile
175	u	13,07	Chêne sessile
176	a	3,00	Chêne sessile
176	b	10,40	Chêne sessile
177	u	13,23	Pin sylvestre
178	a	10,40	Pin sylvestre
178	b	5,00	Pin sylvestre
179	a	12,88	Pin sylvestre
179	b	5,00	Pin sylvestre
180	a	7,96	Pin sylvestre
180	b	2,30	Pin sylvestre
180	c	1,50	Pin sylvestre
181	a	12,70	Pin sylvestre
181	b	2,00	Chêne sessile
181	c	0,70	Chêne sessile
182	u	16,64	Chêne sessile
183	a	14,06	Chêne sessile
183	b	1,00	Chêne sessile
183	c	2,00	Chêne sessile
184	u	9,20	Chêne sessile
185	a	6,22	Chêne sessile
185	b	3,10	Chêne sessile
186	a	10,88	Chêne sessile
186	b	6,00	Chêne sessile
187	a	1,00	Chêne sessile
187	b	5,26	Chêne sessile
187	c	4,00	Chêne sessile
188	u	9,75	Chêne sessile
189	u	11,20	Chêne sessile
190	a	9,13	Chêne sessile
190	b	3,99	Chêne sessile
191	a	3,52	Chêne sessile
191	b	2,70	Chêne sessile
191	c	6,90	Chêne sessile
192	a	4,65	Chêne sessile
192	b	8,44	Chêne sessile
193	a	4,92	Chêne sessile
193	b	8,50	Chêne sessile
194	u	13,02	Chêne sessile

Essences objectif par unité de gestion

Parcelle	U. de Gestion.	Surface (ha)	Essence objectif
195	u	13,39	Chêne sessile
196	a	11,53	Chêne sessile
196	b	2,00	Chêne sessile
197	a	10,53	Pin sylvestre
197	b	5,00	Pin sylvestre
197	c	0,50	Chêne sessile
198	a	8,49	Pin sylvestre
198	b	0,75	Pin sylvestre
199	a	13,57	Pin sylvestre
199	b	2,00	Pin sylvestre
200	a	6,10	Pin sylvestre
200	b	1,70	Pin sylvestre
201	a	2,00	Pin sylvestre
201	b	14,89	Pin sylvestre
202	a	9,00	Pin sylvestre
202	b	1,10	Pin sylv./Chêne ses./A.F
202	c	2,15	Pin sylv./Chêne ses./A.F
203	a	1,70	Pin sylv./Chêne ses./A.F
203	b	8,80	Pin sylvestre
203	c	0,84	Pin sylv./Chêne ses./A.F
204	u	12,97	Pin sylv./Chêne ses./A.F
204	u	3,00	Pin sylvestre
205	u	14,57	Chêne sessile
206	u	9,66	Chêne sessile
207	a	5,16	Chêne sessile
207	b	2,00	Chêne sessile
208	u	16,20	Pin sylv./Chêne ses./A.F
209	a	14,92	Pin sylv./Chêne ses./A.F
209	b	2,00	Pin sylvestre
209	c	1,00	Chêne sessile
210	a	4,00	Pin sylv./Chêne ses./A.F
210	b	5,13	Pin sylvestre
211	u	11,25	Pin sylv./Chêne ses./A.F
212	u	12,17	Chêne sessile
213	a	5,00	Pin sylvestre
213	b	5,20	Pin sylv./Chêne ses./A.F
214	a	5,92	Chêne sessile
214	b	6,26	Chêne sessile
214	c	1,00	Chêne sessile
215	a	2,50	Chêne sessile
215	b	3,15	Pin sylvestre
215	c	1,07	Pin sylvestre
216	a	8,20	Pin sylvestre
216	b	3,00	Pin sylvestre
217	a	7,00	Pin sylv./Chêne ses./A.F
217	b	0,44	Pin sylvestre
217	c	0,92	Chêne sessile
218	u	5,20	Pin sylv./Chêne ses./A.F
219	u	10,63	Chêne sessile
220	u	10,63	Chêne sessile
221	u	10,64	Chêne sessile
222	a	5,39	Pin sylv./Chêne ses./A.F
222	a	4,00	Pin sylvestre
223	a	5,00	Pin sylvestre
223	b	13,51	Pin sylv./Chêne ses./A.F
224	a	15,51	Pin sylv./Chêne ses./A.F
224	b	3,00	Pin sylvestre
225	a	4,90	Chêne sessile
225	b	6,00	Chêne sessile
225	c	2,78	Chêne sessile
226	u	13,10	Chêne sessile
227	u	13,09	Chêne sessile
228	a	3,00	Chêne sessile
228	b	10,70	Chêne sessile
229	u	7,99	Chêne sessile
230	a	17,47	Pin sylvestre
230	b	1,00	Chêne sessile
230	c	0,70	Pin sylvestre
231	a	9,40	Pin sylvestre

Parcelle	U. de Gestion.	Surface (ha)	Essence objectif
231	b	5,00	Pin sylvestre
232	a	6,00	Pin sylv./Chêne ses./A.F
232	a	2,00	Pin sylvestre
232	b	7,30	Pin sylvestre
233	u	12,90	Chêne sessile
234	a	2,15	Chêne sessile
234	b	10,75	Chêne sessile
235	u	17,10	Chêne sessile
236	a	10,94	Chêne sessile
236	b	3,26	Chêne sessile
236	c	1,50	Chêne sessile
237	u	13,10	Chêne sessile
238	a	6,00	Pin sylvestre
238	b	6,11	Pin sylv./Chêne ses./A.F
239	a	9,46	Pin sylvestre
239	b	3,00	Pin sylvestre
240	a	2,00	Pin sylv./Chêne ses./A.F
240	b	3,00	Pin sylvestre
240	c	2,00	Pin sylvestre
240	d	6,00	Pin sylvestre
241	a	13,66	Pin sylv./Chêne ses./A.F
241	b	1,00	Pin sylvestre
242	a	7,60	Chêne sessile
242	b	5,21	Chêne sessile
243	u	13,31	Chêne sessile
244	a	2,70	Chêne sessile
244	b	7,35	Chêne sessile
245	a	3,50	Chêne sessile
245	b	7,31	Chêne sessile
246	u	10,69	Chêne sessile
247	u	15,70	Chêne sessile
248	u	13,68	Chêne sessile
249	u	13,28	Chêne sessile
250	u	19,09	Chêne sessile
251	a	15,13	Chêne sessile
251	b	1,00	Chêne sessile
252	u	11,83	Chêne sessile
253	a	2,78	Chêne sessile
253	b	9,00	Chêne sessile
254	a	3,00	Chêne sessile
254	b	8,91	Chêne sessile
255	u	11,94	Chêne sessile
256	a	6,63	Chêne sessile
256	b	3,45	Chêne sessile
257	a	8,28	Chêne sessile
257	b	1,00	Chêne sessile
258	u	12,84	Chêne sessile
259	a	1,21	Chêne sessile
259	b	11,72	Chêne sessile
260	u	11,87	Chêne sessile
261	u	6,92	Chêne sessile
262	a	12,14	Chêne sessile
262	b	1,00	Chêne sessile
263	u	14,79	Chêne sessile
264	u	11,99	Chêne sessile
265	u	9,00	Chêne sessile
266	u	6,98	Chêne sessile
267	u	6,99	Chêne sessile
268	u	3,29	Chêne sessile
269	u	3,21	Chêne sessile
270	a	7,88	Chêne sessile
270	b	1,35	Chêne sessile
271	u	7,11	Chêne sessile
272	a	1,90	Chêne sessile
272	b	4,60	Chêne sessile
272	c	3,00	Chêne sessile
273	u	7,70	Chêne sessile
274	a	4,44	Chêne sessile
274	b	0,70	Chêne sessile

Essences objectif par unité de gestion

Parcelle	U. de Gestion.	Surface (ha)	Essence objectif
274	c	7,00	Chêne sessile
275	a	11,00	Chêne sessile
275	b	2,00	Chêne sessile
276	a	4,94	Chêne sessile
276	b	8,23	Chêne sessile
277	u	9,04	Chêne sessile
278	u	12,67	Chêne sessile
279	a	7,72	Chêne sessile
279	b	5,14	Chêne sessile
280	a	5,00	Chêne sessile
280	b	4,00	Chêne sessile
280	c	3,86	Chêne sessile
281	u	12,72	Chêne sessile
282	u	13,16	Chêne sessile
283	u	8,30	Chêne sessile
284	u	12,80	Chêne sessile
285	u	12,91	Chêne sessile
286	a	10,21	Chêne sessile
286	b	2,70	Chêne sessile
287	u	12,92	Chêne sessile
288	a	7,40	Chêne sessile
288	b	12,81	Chêne sessile
289	u	7,68	Chêne sessile
290	a	1,00	Chêne sessile
290	b	11,78	Chêne sessile
291	a	4,25	Chêne sessile
291	b	8,67	Chêne sessile
292	a	7,50	Chêne sessile
292	b	5,69	Chêne sessile
293	u	11,70	Chêne sessile
294	a	3,57	Chêne sessile
294	b	8,90	Chêne sessile
295	a	10,59	Chêne sessile
295	b	1,44	Chêne sessile
296	u	13,22	Chêne sessile
297	a	5,48	Chêne sessile
297	b	2,16	Chêne sessile
298	a	9,67	Chêne sessile
298	b	3,60	Chêne sessile
299	a	9,00	Chêne sessile
299	b	3,00	Chêne sessile
299	c	1,24	Chêne sessile
300	u	13,29	Chêne sessile
301	a	9,00	Chêne sessile
301	b	4,25	Chêne sessile
302	a	7,96	Chêne sessile
302	b	5,30	Chêne sessile
303	a	10,38	Chêne sessile
303	b	0,50	Chêne sessile
303	c	2,40	Chêne sessile
304	a	5,09	Chêne sessile
304	b	3,00	Chêne sessile
304	c	4,10	Chêne sessile
304	d	1,00	Chêne sessile
305	a	10,89	Chêne sessile
305	b	1,20	Chêne sessile
305	c	1,00	Chêne sessile
306	a	12,94	Hêtre
306	b	0,30	Hêtre
307	a	8,48	Hêtre
307	b	6,82	Hêtre
308	a	3,50	Hêtre
308	b	4,77	Hêtre
309	u	13,19	Hêtre
310	a	8,46	Hêtre
310	b	4,62	Hêtre
311	u	13,38	Hêtre
312	u	10,30	Hêtre
313	u	17,06	Hêtre

Parcelle	U. de Gestion.	Surface (ha)	Essence objectif
314	u	7,95	Chêne sessile
315	a	9,24	Chêne sessile
315	b	1,00	Chêne sessile
316	a	4,20	Chêne sessile
316	b	4,00	Chêne sessile
317	u	9,18	Chêne sessile
318	u	9,16	Chêne sessile
319	a	2,17	Chêne sessile
319	b	0,50	Chêne sessile
319	c	6,50	Chêne sessile
320	a	3,90	Chêne sessile
320	b	5,32	Chêne sessile
321	u	9,19	Chêne sessile
322	a	3,00	Chêne sessile
322	b	6,16	Chêne sessile
323	u	9,23	Chêne sessile
324	a	8,20	Chêne sessile
324	b	1,00	Chêne sessile
325	u	9,21	Chêne sessile
326	u	11,70	Hêtre
327	a	1,00	Hêtre
327	b	10,75	Hêtre
328	u	11,69	Hêtre
329	a	6,47	Chêne sessile
329	b	5,24	Chêne sessile
330	u	11,61	Chêne sessile
331	a	3,68	Hêtre
331	b	8,30	Hêtre
332	u	12,66	Chêne sessile
333	u	12,24	Chêne sessile
334	u	12,16	Chêne sessile
335	u	12,33	Chêne sessile
336	a	7,14	Chêne sessile
336	b	2,00	Hêtre
337	u	8,79	Chêne sessile
338	u	6,79	Chêne sessile
339	u	13,61	Hêtre
340	u	9,66	Hêtre
341	a	1,24	Hêtre
341	b	4,00	Hêtre
341	c	4,42	Hêtre
342	u	9,87	Hêtre
343	a	6,74	Hêtre
343	b	3,30	Hêtre
344	a	9,57	Hêtre
344	b	0,69	Hêtre
345	a	5,00	Hêtre
345	b	5,26	Hêtre
346	u	10,69	Hêtre
347	a	9,25	Hêtre
347	b	1,44	Hêtre
348	a	7,60	Chêne sessile
348	b	4,11	Chêne sessile
349	u	11,55	Chêne sessile
350	a	4,58	Chêne sessile
350	b	3,72	Chêne sessile
350	c	3,30	Chêne sessile
351	a	7,55	Hêtre
351	b	3,50	Hêtre
352	u	13,02	Chêne sessile
353	u	12,00	Chêne sessile
354	a	4,67	Hêtre
354	b	5,00	Hêtre
354	c	3,53	Hêtre
355	a	12,43	Hêtre
355	b	4,00	Hêtre
356	u	7,60	Chêne sessile
357	u	7,60	Chêne sessile
358	u	7,60	Hêtre

Essences objectif par unité de gestion

Parcelle	U. de Gestion.	Surface (ha)	Essence objectif
359	u	9,98	Hêtre
360	u	11,01	Hêtre
361	u	11,93	Chêne sessile
362	a	9,65	Hêtre
362	b	0,91	Hêtre
363	a	4,50	Hêtre
363	b	10,25	Hêtre
364	a	3,00	Hêtre
364	b	3,24	Hêtre
365	a	6,14	Hêtre
365	b	1,00	Hêtre
366	a	5,62	Hêtre
366	b	12,23	Hêtre
367	u	11,29	Hêtre
368	a	3,56	Hêtre
368	b	1,25	Hêtre
368	c	6,00	Hêtre
369	a	9,32	Hêtre
369	b	2,36	Hêtre
369	c	1,30	Hêtre
370	a	8,98	Hêtre
370	b	2,00	Hêtre
370	c	1,00	Hêtre
370	d	0,50	Hêtre
371	a	7,56	Hêtre
371	b	3,00	Hêtre
371	c	1,00	Hêtre
372	u	11,56	Chêne sessile
373	u	11,57	Chêne sessile
374	u	9,14	Chêne sessile
375	u	9,14	Chêne sessile
376	u	9,14	Chêne sessile
377	u	9,14	Chêne sessile
378	a	8,00	Chêne sessile
378	b	1,13	Chêne sessile
379	u	9,13	Hêtre
380	a	9,40	Hêtre
380	b	3,00	Hêtre
381	a	8,56	Hêtre
381	b	4,30	Hêtre
382	u	9,92	Hêtre
383	a	7,00	Chêne sessile
383	b	5,12	Chêne sessile
384	u	9,66	Hêtre
385	u	12,10	Chêne sessile
386	a	7,67	Chêne sessile
386	b	4,50	Chêne sessile
387	u	10,99	Hêtre
388	a	4,68	Hêtre
388	b	6,31	Hêtre
389	a	8,44	Hêtre
389	b	3,68	Hêtre
390	u	10,99	Hêtre
391	a	0,50	Hêtre
391	b	8,00	Hêtre
391	c	3,60	Hêtre
392	u	10,99	Hêtre
393	a	8,70	Chêne sessile
393	b	3,49	Chêne sessile
394	a	3,50	Hêtre
394	b	7,66	Hêtre
395	u	12,11	Chêne sessile
396	u	12,48	Hêtre
397	a	11,10	Chêne sessile
397	b	1,00	Chêne sessile
398	u	8,27	Chêne sessile
399	u	8,17	Chêne sessile
400	u	7,93	Chêne sessile
401	u	7,52	Hêtre

Parcelle	U. de Gestion.	Surface (ha)	Essence objectif
402	u	8,69	Hêtre
403	u	9,38	Hêtre
404	u	7,72	Hêtre
405	a	8,65	Chêne sessile
405	b	2,00	Hêtre
406	a	6,00	Chêne sessile
406	b	5,80	Chêne sessile
407	u	11,97	Chêne sessile
408	a	9,08	Hêtre
408	b	2,50	Hêtre
409	u	9,78	Chêne sessile
410	a	8,65	Chêne sessile
410	b	3,25	Chêne sessile
411	u	10,40	Chêne sessile
412	u	12,17	Chêne sessile
413	a	7,59	Hêtre
413	b	2,00	Hêtre
414	a	4,50	Hêtre
414	b	4,51	Hêtre
415	u	12,06	Hêtre
416	a	3,10	Chêne sessile
416	b	2,00	Chêne sessile
416	b	6,73	Hêtre
417	a	7,54	Chêne sessile
417	b	2,50	Chêne sessile
418	a	5,92	Chêne sessile
418	b	2,00	Hêtre
418	c	0,50	Chêne sessile
419	u	8,94	Chêne sessile
420	u	12,88	Chêne sessile
421	a	9,50	Chêne sessile
421	b	2,50	Hêtre
421	c	0,50	Chêne sessile
422	u	10,02	Chêne sessile
422	u	1,00	Hêtre
423	u	9,58	Chêne pédonculé/ Frêne
424	u	8,18	Chêne pédonculé/ Frêne
425	u	7,88	Chêne sessile
426	u	6,99	Chêne sessile
427	u	8,63	Chêne sessile
428	a	9,15	Chêne sessile
428	b	2,50	Chêne sessile
429	a	2,19	Chêne sessile
429	b	9,93	Chêne sessile
429	c	1,50	Chêne sessile
430	u	9,81	Chêne sessile
431	u	8,39	Chêne sessile
432	u	7,80	Chêne sessile
433	u	14,36	Chêne sessile
434	a	10,50	Chêne sessile
434	b	2,00	Chêne sessile
435	u	9,09	Chêne sessile
436	a	1,21	Chêne sessile
436	b	8,00	Chêne sessile
437	u	9,14	Chêne sessile
438	u	9,12	Chêne sessile
439	u	9,15	Chêne sessile
440	u	9,07	Chêne sessile
441	a	0,98	Chêne sessile
441	b	3,63	Chêne sessile
441	c	4,43	Chêne sessile
442	u	8,77	Chêne sessile
443	a	5,20	Chêne sessile
443	b	3,44	Chêne sessile
444	u	8,60	Chêne sessile
445	u	8,66	Chêne sessile
446	u	8,57	Chêne sessile
447	u	10,12	Chêne sessile
448	a	5,14	Chêne sessile

Essences objectif par unité de gestion

Parcelle	U. de Gestion.	Surface (ha)	Essence objectif
448	b	6,63	Chêne sessile
449	a	0,41	Chêne sessile
449	b	6,85	Chêne sessile
450	u	10,11	Chêne sessile
451	u	10,84	Chêne sessile
452	u	10,44	Hêtre
453	u	9,01	Hêtre
454	u	12,50	Chêne sessile
455	u	9,12	Hêtre
456	a	4,22	Hêtre
456	b	2,00	Hêtre
456	c	3,00	Hêtre
457	a	4,39	Hêtre
457	b	4,76	Hêtre
458	u	8,98	Hêtre
459	a	6,68	Hêtre
459	b	6,00	Hêtre
460	u	12,55	Hêtre
461	a	10,00	Hêtre
461	b	2,97	Hêtre
462	a	11,42	Hêtre
462	b	1,10	Hêtre
463	a	6,60	Chêne sessile
463	b	5,94	Chêne sessile
463	c	0,30	Chêne sessile
464	a	3,40	Chêne sessile
464	b	9,36	Chêne sessile
465	u	12,81	Chêne sessile
466	a	6,93	Chêne sessile
466	b	2,30	Hêtre
466	c	1,80	Chêne pédonculé/ Frêne
467	a	5,00	Chêne pédonculé/ Frêne
467	a	5,04	Hêtre
467	b	0,90	Chêne pédonculé/ Frêne
468	a	8,03	Chêne sessile
468	b	3,50	Chêne sessile
469	u	7,20	Chêne sessile
470	u	8,13	Chêne sessile
471	a	2,00	Chêne pédonculé/ Frêne
471	b	5,90	Chêne pédonculé/ Frêne
472	u	7,96	Chêne pédonculé/ Frêne
473	u	7,86	Chêne pédonculé/ Frêne
474	a	6,95	Chêne pédonculé/ Frêne
474	b	0,35	Chêne pédonculé/ Frêne
475	u	9,91	Chêne sessile
476	a	2,28	Chêne sessile
476	b	2,30	Chêne sessile
477	a	8,67	Chêne sessile
477	b	1,00	Chêne sessile
478	u	8,30	Chêne sessile
479	u	9,50	Chêne sessile
480	u	7,20	Chêne sessile
481	u	9,92	Chêne sessile
482	u	11,07	Chêne sessile
483	u	11,56	Chêne sessile
484	u	10,49	Chêne sessile
485	a	2,04	Chêne sessile
485	b	8,00	Chêne sessile
486	u	10,23	Chêne sessile
487	u	9,22	Chêne sessile
488	u	9,17	Chêne sessile
489	a	5,90	Chêne sessile
489	b	5,50	Chêne sessile
490	a	11,04	Chêne sessile
490	b	2,40	Chêne sessile
491	a	9,12	Chêne sessile
491	b	4,40	Chêne sessile
492	u	13,55	Chêne sessile
493	u	13,32	Chêne sessile

Parcelle	U. de Gestion.	Surface (ha)	Essence objectif
494	u	13,45	Chêne sessile
495	u	13,55	Chêne sessile
496	a	7,00	Chêne sessile
496	b	6,56	Chêne sessile
497	u	13,53	Chêne sessile
498	u	13,55	Chêne sessile
499	a	6,54	Hêtre
499	a	4,25	Chêne pédonculé/ Frêne
499	b	0,25	Chêne sessile
500	a	3,00	Hêtre
500	b	3,54	Hêtre
500	c	4,00	Chêne pédonculé/ Frêne
500	d	0,50	Chêne sessile
501	u	11,05	Chêne sessile
502	a	4,00	Chêne sessile
502	b	8,85	Chêne sessile
502	c	4,19	Chêne sessile
503	a	8,00	Hêtre
503	b	4,65	Chêne sessile
504	u	9,71	Hêtre
505	u	9,16	Chêne pédonculé/ Frêne
506	u	8,46	Chêne sessile
507	a	8,57	Chêne sessile
507	b	1,00	Chêne sessile
508	a	3,24	Chêne sessile
508	b	4,00	Chêne sessile
509	a	2,50	Chêne sessile
509	b	8,22	Chêne sessile
510	u	11,75	Chêne sessile
511	u	11,92	Chêne sessile
512	u	8,45	Chêne sessile
513	a	4,05	Chêne sessile
513	b	4,20	Chêne sessile
514	a	5,67	Chêne sessile
514	b	2,70	Chêne sessile
515	u	8,29	Chêne sessile
516	u	8,38	Chêne sessile
517	u	8,31	Chêne sessile
518	a	7,33	Chêne sessile
518	b	3,00	Chêne sessile
518	c	3,50	Chêne sessile
519	a	11,09	Chêne sessile
519	b	0,50	Chêne sessile
520	a	8,33	Chêne sessile
520	b	1,20	Chêne sessile
521	u	8,34	Chêne sessile
522	a	7,50	Chêne sessile
522	b	0,85	Chêne sessile
523	u	13,78	Chêne sessile
524	u	10,83	Chêne sessile
525	a	7,50	Chêne sessile
525	b	0,83	Chêne sessile
526	u	8,35	Chêne sessile
527	u	10,23	Chêne sessile
528	u	11,78	Chêne sessile
529	u	9,21	Hêtre
530	u	11,07	Hêtre
531	u	13,16	Hêtre
532	u	16,15	Hêtre
533	a	2,35	Hêtre
533	b	10,25	Hêtre
534	u	11,35	Chêne sessile
535	u	11,39	Chêne sessile
536	u	9,53	Hêtre
537	u	9,99	Chêne sessile
538	u	15,44	Chêne sessile
539	u	11,42	Chêne sessile
540	a	2,50	Hêtre
540	b	3,00	Hêtre

Essences objectif par unité de gestion

Parcelle	U. de Gestion.	Surface (ha)	Essence objectif
540	b	1,00	Chêne sessile
540	c	4,26	Chêne pédonculé/ Frêne
540	d	0,25	Chêne sessile
541	a	2,18	Chêne sessile
541	b	8,00	Chêne pédonculé/ Frêne
541	c	1,00	Chêne sessile
542	u	10,22	Chêne sessile
543	u	6,00	Hêtre
543	u	4,97	Chêne pédonculé/ Frêne
544	u	9,84	Chêne sessile
545	u	9,04	Hêtre
545	u	2,00	Chêne pédonculé/ Frêne
546	a	9,75	Chêne pédonculé/ Frêne
546	b	0,50	Chêne sessile
547	u	9,05	Chêne sessile
548	u	9,05	Chêne sessile
549	u	12,16	Chêne sessile
550	u	10,23	Chêne sessile
551	u	12,03	Chêne sessile
552	u	11,90	Chêne sessile
553	u	3,34	Chêne sessile
553	u	6,30	Hêtre
554	u	3,50	Chêne sessile
554	u	6,10	Hêtre
555	u	9,61	Hêtre
556	u	9,54	Hêtre
557	u	9,61	Hêtre
558	u	8,88	Hêtre

Document

Inventaire des régénérations 1991-2005

Série	Parcelle	Surface prévue (ha)	Surface entamée	Surface réalisée (ha)		Essence
				Régé. nat.	Plantation	
1	10	13,80		13,80		Chêne pédonculé
1	12	6,00			12,00	Chêne sessile
1	14	8,00			1,00	Chêne sessile
1	33	9,55	9,55			
1	34	11,08	11,08			
1	45	10,05			10,05	Chêne sessile
1	47	4,62	4,62			
1	58	6,72			6,72	Chêne sessile
3	83	1,00			1,50	Chêne sessile
1	92	11,93			7,00	Chêne sessile
1	109	7,67			3,00	Chêne sessile
3	114	1,00			3,00	Chêne sessile
2	120	4,00	1,40			
3	126	6,28			6,50	Chêne sessile
1	132	4,50			4,50	Chêne sessile
3	137	0,00	10,17			
1	142	8,58		8,58		Chêne pédonculé
3	148	0,00	8,58	4,43		
1	151	9,00		7,00		Chêne pédonculé
1	171	9,36		6,00		Chêne pédonculé
3	183	2,00		2,00		Chêne pédonculé
1	185	6,00	6,22			
1	187	10,26		4,26	5,00	Ch. Sessile/Ch. Pédonculé
1	191	6,90		7,90		Chêne pédonculé
1	193	8,55			8,55	Chêne sessile
2	197	5,00		5,00		
3	198	0,00			0,75	
3	199	0,00			1,00	
2	200	2,20		1,70		Pin sylvestre
2	209	2,92	2,92			
2	210	5,06	5,06			
1	214	3,20	3,00			
2	215	4,22		4,22		Pin sylvestre
2	223	2,00	2,00			
1	223	3,00	3,00			
3	226	2,00				
3	228	5,00			5,00	Chêne sessile
2	232	4,00		4,00		Pin sylvestre
1	235	8,39			8,50	Chêne sessile
2	239	3,00	3,00		1,00	Pin sylvestre
2	240	8,69			5,50	Pin sylvestre
3	251	1,00		1,00		Chêne pédonculé
1	253	10,28			9,00	Chêne sessile
1	254	3,42			3,00	Chêne sessile
1	256	6,50	6,50			
3	268	0,00		5,00		Hêtre
3	269	0,00		8,00		Hêtre
1	274	7,00			7,00	Chêne sessile
1	280	3,86		3,86		Chêne pédonculé
1	288	7,40	7,40			
1	294	8,47		4,90		Chêne pédonculé
1	297	2,16			2,16	
1	298	3,60			4,84	
1	303	2,40			2,40	
1	304	4,10			4,10	

.../...

Inventaire des régénérations 1991-2005

Série	Parcelle	Surface prévue (ha)	Surface entamée	Surface réalisée (ha)		Essence
				Régé. nat.	Plantation	
1	305	1,20			1,20	
1	320	9,22		5,00		Chêne pédonculé
1	329	4,92			5,24	Chêne sessile
1	328	0,00		0,50		Hêtre
1	336	2,00		2,00		Hêtre
3	341	4,66			4,42	Hêtre
3	344	2,71			3,02	Hêtre
1	350	7,02			3,30	Chêne sessile
1	351	0,00			3,00	Chêne sessile
1	354	3,53			3,00	Chêne sessile
1	363	2,00	1,00	1,00		Hêtre
1	364	2,00	1,00	1,00		Hêtre
3	366	1,00			1,00	
1	378	8,00	8,00			
1	384	3,36			3,36	Chêne sessile
1	386	3,48			4,50	Hêtre
1	389	3,68			3,68	
3	416	1,00	1,00			
3	417	1,50	1,50			
1	418	2,00		2,00		Chêne pédonculé
1	421	2,50		2,50		Chêne pédonculé
1	426	6,99			7,00	Chêne sessile
3	429	6,70			6,70	Chêne sessile
1	435	4,39			4,39	Ch. sessile/Hêtre
1	438	3,52			3,50	Chêne sessile
1	460	8,05			8,05	Hêtre
1	463	6,60	6,60			
1	464	3,40	3,40			
1	468	3,50	3,50			
1	471	6,50	6,50			
3	477	1,00			1,00	Hêtre
1	485	10,04		8,00		Chêne pédonculé
1	489	5,50		5,50		Chêne pédonculé
1	490	2,28		2,40		Chêne pédonculé
1	491	2,70		4,40		Chêne pédonculé
1	494	8,95			8,95	Chêne sessile
1	498	9,05			9,05	Hêtre
3	507	1,00			1,00	Chêne sessile
1	513	4,20			4,20	Chêne sessile
1	514	2,70			2,70	Chêne sessile
1	518	3,00			3,50	Chêne sessile
1	521	4,44			3,84	Chêne sessile
1	525	4,83			4,00	Chêne sessile
1	533	9,75			10,25	Chêne sessile
1	546	9,75		9,75		Chêne pédonculé
1	552	5,95		5,95		Chêne pédonculé
TOTAL		621,93	117,00	140,75	236,92	
		% entamé :	19%	% réalisé :	61%	

Etat d'assiette annuel des coupes d'amélioration

Parcelle	U. de gestion	Groupe	Rotation	Surface (ha) par années de passage en coupe																Enjeu écologique	Enjeu paysager
				2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020			
1	a	A3	8							6,00								6,00		assez fort	
1	b	A5	10										3,72							assez fort	
3	a	A5	10							6,56										modéré	
3	b	A3	8								1,00									modéré	
5	a	A3	8								7,80									assez fort	
5	b	A2	6						2,55						2,55					assez fort	
6	a	A3	8					2,00									2,00			assez fort	
6	b	A4	10							1,10										assez fort	
6	c	I	6			7,57						7,57						7,57		assez fort	
7	u	A5	10			8,59											8,59			assez fort	
8	u	A4	10			9,69											9,69			assez fort	
11	u	A3	8		14,39								14,39							modéré	
12	b	A1	6		0,50						0,50							0,50		modéré	
12	c	A2	6		0,60						0,60							0,60		modéré	
13	u	A1	6		7,20						7,20							7,20		assez fort	
14	a		6				13,05						13,05							fort	
15	u	A4	10										10,75							fort	
16	a	A3	8	8,40								8,40								modéré	
16	b	A5	10			2,00											2,00			modéré	
17	a	A3	8			7,37								7,37						modéré	
17	b	A5	10			2,00											2,00			modéré	
18	b	A3	8								1,12									modéré	
19	b	A5	10			0,75											0,75			assez fort	
20	u	A4	10										11,28							assez fort	
21	u	A3	8			13,27									13,27					assez fort	
22	u	A2	6					13,32							13,32					assez fort	
25	u	A5	10			11,95											11,95			assez fort	
26	u	A5	10	14,69										14,69						modéré	
27	u	A4	10			7,28											7,28			assez fort	
29	b	A4	10			9,30											9,30			assez fort	
30	a	A4	10		3,93											3,93				assez fort	
30	b	A5	10		3,00											3,00				assez fort	
31	u	A5	10							18,37										assez fort	
35	u	A2	6			9,49						9,49							9,49	modéré	
37	b	A2	6					5,00						5,00						fort	
38	u	A5	10			8,69											8,69			modéré	
39	a	A1	6			9,27						9,27							9,27	modéré	
40	u	A4	10		9,16											9,16				fort	

Etat d'assiette annuel des coupes d'amélioration

Parcelle	U. de gestion	Groupe	Rotation	Surface (ha) par années de passage en coupe															Enjeu écologique	Enjeu paysager
				2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
83	b	A1	6			1,50						1,50						1,50		fort
84	u	A4	10							12,34										fort
86	u	A4	10							15,02										modéré
87	u	A4	10			11,94											11,94			modéré
88	u	A4	10			11,28											11,28			modéré
89	u	A4	10	12,42										12,42						assez fort
90	a	A3	8			4,71								4,71						assez fort
90	b	A1	6			6,50						6,50							6,50	assez fort
91	a	A2	6			7,48						7,48							7,48	assez fort
91	b	A3	8					4,00									4,00			assez fort
92	a	A5	10							1,00										assez fort
93	a	A5	10							10,12										fort
94	a	A4	10										1,00							modéré
95	a	A4	10										3,18							modéré
96	u	A4	10									9,74								modéré
97	u	A4	10									9,71								modéré
98	a	A1	6	3,82							3,82							3,82		fort
98	c	A4	10			0,87												0,87		fort
99	b	A1	6			3,00						3,00								fort
100	u	A4	10					12,65											12,65	fort
101	u	A5	10					12,72											12,72	modéré
102	u	A4	10					12,69											12,69	modéré
103	u	A4	10								16,74									modéré
104	u	A4	10								16,83									assez fort
105	u	A4	10	2,32										12,32						assez fort
106	u	A4	10		12,40														12,40	assez fort
107	u	A4	10		8,53														8,53	modéré
108	a	A2	6		3,58							3,58							3,58	modéré
109	b	A4	10		5,13														5,13	assez fort
110	u	A5	10							13,19										fort
111	u	A4	10		9,85														9,85	modéré
112	u	A5	10										10,16							modéré
114	a	A4	10	6,86										6,86						fort
115	u	A4	10		10,34														10,34	modéré
116	u	A4	10		10,02														10,02	modéré
117	u	A4	10										9,77							modéré
118	u	A4	10								9,82									fort
119	u	A4	10										16,51							fort

Etat d'assiette annuel des coupes d'amélioration

Parcelle	U. de gestion	Groupe	Rotation	Surface (ha) par années de passage en coupe																Enjeu écologique	Enjeu paysager
				2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020			
156	u	A5	10					13,23										13,23		fort	
157	u	A3	8				12,06								12,06				très fort	assez fort	
158	u	A3	8				11,30								11,30				très fort	modéré	
159	u	A3	8		15,36									15,36						modéré	
160	u	A3	8					11,29									11,29			modéré	
161	u	A3	8							7,60									7,60	modéré	
162	u	A3	8	12,85									12,85							modéré	
163	u	A4	10										13,16							fort	
164	u	A5	10								11,80									fort	
165	u	A4	10								12,17									modéré	
166	u	A4	10	12,18										12,18						modéré	
167	u	A4	10								10,92									modéré	
168	u	A4	10								11,02									modéré	
169	u	A1	6	11,97						11,97							11,97			modéré	
170	u	A1	6			12,53							12,53						12,53	fort	
171	a	A5	10							2,36										fort	
171	b	A1	6				7,00							7,00						fort	
172	u	A4	10			16,46											16,46			fort	
173	u	A4	10			9,83											9,83			fort	
174	a	A3	8							10,80									10,80	modéré	
174	b	A4	10			6,19											6,19			modéré	
175	u	A4	10										13,07							modéré	
176	a	A5	10					3,00											3,00	assez fort	
177	u	A3	8								13,23									très fort	
178	a	A3	8		10,40									10,40						très fort	
178	b	A2	6		5,00						5,00							5,00		très fort	
180	a	A3	8					7,96									7,96			modéré	
181	b	A4	10									2,00								assez fort	
182	u	A4	10	16,64										16,64						modéré	
183	a	A4	10									14,06								fort	
183	b	A3	8							1,00								1,00		fort	
184	u	A4	10								9,20									fort	
185	b	A5	10							3,10										modéré	
186	a	A1	6	10,88						10,88							10,88			modéré	
186	b	A4	10	6,00										6,00						modéré	
187	a	A5	10							1,00										fort	
187	c	A1	6				4,00						4,00							fort	
188	u	A5	10						9,75											fort	

Etat d'assiette annuel des coupes d'amélioration

Parcelle	U. de gestion	Groupe	Rotation	Surface (ha) par années de passage en coupe															Enjeu écologique	Enjeu paysager
				2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
221	u	A4	10						10,64										fort	modéré
222	a	A3	8			7,39								7,39					fort	modéré
223	b	A3	8								13,51							13,51	fort	modéré
224	a	A3	8								15,51							15,51	fort	modéré
225	a	A2	6		4,90						4,90						4,90			modéré
225	b	A3	8	6,00								6,00								modéré
226	u	A4	10			13,10											13,10			assez fort
227	u	A4	10								13,09									fort
228	a	A1	6				3,00						3,00							fort
229	u	A2	6					7,99						7,99						fort
230	a	A3	8	17,47								17,47							très fort	fort
231	u	A3	8								14,40								très fort	fort
232	a	A3	8							8,00							8,00			assez fort
233	u	A3	8								12,90							12,90		modéré
234	b	A3	8								8,43							8,43		modéré
236	c	A1	6		1,50							1,50					1,50			fort
237	u	A4	10										13,10							fort
238	b	A4	10							6,11										assez fort
239	a	A2	6					9,46						9,46						modéré
240	a	A4	10										2,00							modéré
240	b	A2	6							3,00						3,00				modéré
241	u	A4	10										14,66							modéré
242	b	A4	10										5,21							modéré
243	u	A4	10										13,31							modéré
244	a	A3	8		2,70								2,70							modéré
244	b	A4	10				7,35										7,35			modéré
245	a	A1	6		3,50							3,50					3,50			modéré
245	b	A2	6				5,81						5,81							modéré
245	c	A3	8				1,50							1,50						modéré
246	u	A3	8						10,69								10,69		fort	assez fort
247	u	A3	8						15,70								15,70		fort	assez fort
248	u	A3	8				13,68								13,68				fort	modéré
249	u	A3	8				13,28								13,28				fort	assez fort
250	u	A4	10									19,09							fort	assez fort
251	a	A4	10								15,13								fort	fort
252	u	A4	10			11,83											11,83			fort
253	a	A4	10			2,78											2,78			assez fort
256	b	A4	10			3,45											3,45			assez fort

Etat d'assiette annuel des coupes d'amélioration

Parcelle	U. de gestion	Groupe	Rotation	Surface (ha) par années de passage en coupe																Enjeu écologique	Enjeu paysager
				2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020			
366	b	A4	10		12,23										12,23				très fort	fort	
367	u	A2	6					11,29							11,29				très fort	fort	
368	a	A2	6		3,56						3,56						3,56		très fort	fort	
368	b	A1	6			1,25						1,25						1,25	très fort	fort	
369	a	A5	10		9,32										9,32				très fort	fort	
369	b	A1	6			2,36						2,36						2,36	très fort	fort	
370	a	A4	10		8,98										8,98				très fort	fort	
370	c	A1	6			1,00							1,00					1,00	très fort	fort	
371	a	A2	6		7,56						7,56						7,56		fort	fort	
372	u	A2	6						11,56						11,56				fort	fort	
373	u	A5	10		11,57										11,57				fort	assez fort	
374	u	A2	6						9,14						9,14					modéré	
376	u	A5	10									9,14								modéré	
377	u	A5	10									9,14								modéré	
378	b	A4	10									1,13								modéré	
379	u	A5	10									9,13								modéré	
380	a	A5	10									9,40							très fort	fort	
380	b	A1	6					3,00							3,00				très fort	fort	
381	a	A1	6					4,30							4,30				très fort	fort	
381	b	A4	10						8,56								8,56		très fort	fort	
382	u	A5	10									9,92							fort	fort	
383	b	A5	10					5,12									5,12		fort	assez fort	
385	u	A5	10					12,10									12,10			assez fort	
387	u	A4	10					10,99									10,99			fort	
388	b	A4	10					6,31									6,31			fort	
389	a	A4	10		8,44										8,44				fort	assez fort	
390	u	A4	10									10,99								fort	
391	a	A4	10									0,50							fort	assez fort	
391	b	A1	6					8,00							8,00				fort	assez fort	
392	u	A5	10									10,99								assez fort	
393	b	A5	10								3,49								fort	assez fort	
394	b	A4	10								7,66									fort	
395	u	A5	10								12,12								fort	assez fort	
396	u	A4	10								12,48									fort	
397	b	A5	10								1,00								fort	fort	
398	u	A5	10		8,27										8,27				fort	fort	
399	u	A5	10		8,17										8,17				fort	fort	
402	u	A4	10						8,69								8,69			fort	

Etat d'assiette annuel des coupes d'amélioration

Parcelle	U. de gestion	Groupe	Rotation	Surface (ha) par années de passage en coupe															Enjeu écologique	Enjeu paysager
				2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
403	u	A4	10					9,38										9,38		fort
404	u	A4	10					7,72										7,72		fort
405	a	I	6					7,81												fort
405	b	A4	10					2,84												fort
406	b	A4	10								5,80									fort
407	u	A4	10								11,97									modéré
408	a	A4	10								9,08									fort
408	b	A2	6			2,50					2,50							2,50		fort
409	u	A4	10	9,78											9,78					fort
410	a	A4	10		8,65										8,65					fort
411	u	A5	10		10,40										10,40					fort
413	a	A4	10				7,59											7,59		très fort
413	b	A1	6	2,00						2,00							2,00			très fort
414	a	A1	6			4,50					4,50							4,50		assez fort
415	u	I	6	12,66						12,66							12,66			très fort
416	a	A3	8					3,10									3,10			très fort
416	b	A4	10					8,73										8,73		très fort
417	a	A4	10					7,54										7,54		fort
417	b	A3	8					2,50									2,50			fort
418	a	A5	10					5,92										5,92		très fort
419	u	A4	10				8,94										8,94			très fort
420	u	A5	10				12,88										12,88			très fort
422	u	A5	10					11,02										11,02		très fort
423	u	A4	10								9,58									fort
424	u	A4	10								8,18									fort
425	u	A5	10								7,88									fort
427	u	A4	10								8,63									fort
428	a	A5	10					9,15										9,15		fort
428	b	A1	6			2,50					2,50							2,50		fort
429	c	A1	6		1,50						1,50						1,50			fort
430	u	A4	10								9,81									fort
431	u	A4	10								8,39									fort
432	u	A4	10								7,80									fort
433	u	A4	10								14,36									fort
434	b	A4	10								2,00									fort
436	a	A4	10								1,21									assez fort
436	b	A1	6						8,00						8,00					assez fort
437	u	A4	10					9,14										9,14		assez fort

Inventaire routier

VOIRIE PRIVEE

NOM	Largeur (m.l.)	Revêtue (m.l.)	Empierrée (m.l.)	En terrain naturel (m.l.)	Total (m.l.)
RF de la Réserve	3,00			470	470
RF de Royaumont	6,00		2 615	825	3 440
RF Layon Le Normand	3,00			1 480	1 480
RF Layon Anthéaume	3,00			2 015	2 015
RF Layon du Prieur	3,00			2 160	2 160
RF Layon des Moines	3,00			2 230	2 230
RF du Buffet	4,00			2 220	2 220
RF Chaussée du Roi	5,00			1 530	1 530
RF du Champ Blanc	4,00			1 535	1 535
RF Allée des Princes	11,00			150	150
RF Layon de l'Enclave	2,50			260	260
RF Layon du Bois Brandin	4,00			660	660
RF du Bois Brandin	4,00			1 670	1 670
RF du Moulin	4,00			1 110	1 110
RF de la Justice	4,00			970	970
RF des Trois Frères	4,00			760	760
RF des Usages	3,00			350	350
RF de la Verrerie	4,00			3 900	3 900
RF des Brulis	4,00			870	870
RF de Chaumontel	4,00			620	620
RF du Fief Vitel	4,00			420	420
RF du Layon du Fief Vitel	2,50			430	430
RF de Chaumontel à Coye	3,00			1 730	1 730
RF de la Côte d'Orléans	3,00			1 035	1 035
RF du Layon des Sangliers	3,00			635	635
RF de la Domesse	4,00			1 590	1 590
RF Tournante de la Verrerie	3,00			550	550
RF des Closeaux	4,00			915	915
RF de Luzarches	4,00			2 865	2 865
RF Allée de la Ménagerie	8,00			735	735
RF Allée de la Charmée	3,50			330	330
RF des Bordures de la Charmée	5,00			1 040	1 040
RF de la Charmée	3,00			520	520
RF de la Pierre Tournante	4,00			1 990	1 990
RF d'Hérivaux	8,00	1 180		4 545	5 725
RF du Puits aux Chans	4,00			1 750	1 750
RF du Ballon	3,00			330	330
RF Manon	4,00			2 800	2 800
RF du Débat	4,00			1 805	1 805
RF du Layon du Blanc Fosse	2,50			1 505	1 505
RF des Moines d'Hérivaux	2,50			665	665
RF des Moines	2,50			1 310	1 310
RF de la Vallée aux Prêtres	4,00			1 920	1 920
RF Nibert	6,50		2 150	1 410	3 560
RF Chaussée Neuve	4,00			4 900	4 900
RF Layon Bourbon	2,50			3 470	3 470
RF Layon Gapart	2,50			2 360	2 360
RF de la Croix du Lude	4,00			2 810	2 810
RF de la Corne Pimeval	4,00			1 435	1 435
RF Saint Ladre	2,50			1 520	1 520
RF du Champoleux	3,00			1 185	1 185
RF de Coye	3,00			1 115	1 115
RF du Porchêne	3,00			1 285	1 285
RF Layon Champoleux	2,50			170	170
RF de la Reine Blanche	4,00	720			720

.../...

Inventaire routier

NOM	Largeur (m.l.)	Revêtu (m.l.)	Empierrée (m.l.)	En terrain naturel (m.l.)	Total (m.l.)
RF Chaussée de la Loge	5,00	140			140
RF de Viarmes	3,00	170		845	1 015
RF de la Fosse à Rohan	4,00	1 920		430	2 350
RF Alix	3,00			1 520	1 520
RF Laie Sommière	3,00			670	670
RF Chemin Latéral SNCF	4,00		2 300	2 500	4 800
RF Chemin Latéral SNCF	4,00		2 300	4 700	7 000
RF Clos de la Barre	5,00			305	305
RF du Château	4,50			325	325
RF Tournante Dunes Troublerie	3,50			930	930
RF des Bruyères	3,00			910	910
RF des Usages	3,00			1 160	1 160
RF Layon Bois de Royaumont	2,50			1 500	1 500
RF du Gros Hêtre	3,00			1 490	1 490
RF de la Troublerie	3,50			1 300	1 300
RF Layon Toudouze	3,50			1 425	1 425
RF Toudouze	4,00	2 050			2 050
RF du Mariscot	3,50			1 220	1 220
RF de l'Angle	4,50	1 520			1 520
RF Layon Bois de Suze	3,00			3 665	3 665
RF du Connétable	15,00			4 170	4 170
RF des Grès	4,00			1 705	1 705
RF des Postes	5,00			3 520	3 520
RF de la Fille Morte	4,50			2 660	2 660
RF des Bouleaux	3,00			450	450
RF du Bois ST Denis	4,00			900	900
RF Laie Sommière	2,50			1 710	1 710
RF Layon Croix Marquet	2,50			1 500	1 500
RF Poteau du Puits	4,00			1 050	1 050
RF des Houys	4,00			620	620
RF des Courses	4,50			490	490
RF Millard	7,00			4 080	4 080
RF des Aigles	7,50	1 740			1 740
RF de la Machine	5,00			230	230
RF du Bois Bourillon	6,00			590	590
RF de la Fontaine	5,00			400	400
RF de Diane	7,50			420	420
RF Layon du Puits	2,50			3 120	3 120
RF Laie Sommière	2,50			1 250	1 250
RF du Parc aux Pourceaux	2,50			1 200	1 200
RF Sylvie	4,00			1 490	1 490
RF Vieille Route	8,00	3 350		6 700	10 050
RF Laie Sommière	2,50			1 950	1 950
RF de l'Abreuvoir	4,50	500		1 880	2 380
RF du Duc d'Enghien	4,00			1 615	1 615
RF Première Route Ronde	4,50			6 990	6 990
RF Chapron	4,00			490	490
RF Belleval	3,50			3 650	3 650
RF du Mahieu-Vilain	3,00			1 210	1 210
RF Laie Sommière	3,00			1 140	1 140
RF des Tombes	4,00	2 540			2 540
RF Roquet	4,00			230	230
RF de Comelle	8,00		420	850	1 270
RF Grosse Borne	2,50			320	320
RF d'Avilly	7,00			2 360	2 360

.../...

Inventaire routier

NOM	Largeur (m.l.)	Revêtue (m.l.)	Empierrée (m.l.)	En terrain naturel (m.l.)	Total (m.l.)
RF Seconde Route Ronde	5,00			3 020	3 020
RF du Gâteau	3,00			1 210	1 210
RF de la Fosse aux Biches	3,00			730	730
RF Layon des Blanchisseurs	2,50			1 700	1 700
RF St Nicolas	3,50			1 230	1 230
RF de l'Entonnoir	9,00			1 350	1 350
RF des Vieilles Garennes	7,00			2 750	2 750
RF du Chêne Pouilleux	6,00		2 350	2 490	4 840
RF du Chapitre	4,00			1 700	1 700
RF de la Vignette	4,00			3 660	3 660
RF des Communes	4,00			1 255	1 255
RF du Poteau des Bruyères	3,00			900	900
RF des Bruyères	8,00			3 455	3 455
RF Layon d'Authueil	3,00			1 275	1 275
RF Layon Condé	2,50			4 250	4 250
RF de Pontarmé	8,00			2 440	2 440
RF Layon des Trois Poteaux	4,00			4 500	4 500
RF St Hubert	5,00			450	450
RF des Tilleuls	5,00			2 090	2 090
RF du Ministre	4,00			500	500
RF du Château	5,00			1 190	1 190
RF du Carnage	3,00			590	590
RF à Masson	3,00			300	300
RF du Héquet	4,00			4 950	4 950
RF des Houx	6,00			1 440	1 440
RF des Charmes	7,00			920	920
RF Layon du Bu	3,00			2 440	2 440
RF Layon Mentier	3,00			2 290	2 290
RF Notre Dame	3,00			2 065	2 065
RF de la Folie	8,00			785	785
RF du Bois Mousseron	3,00			830	830
RF des Sangliers	3,00			2 000	2 000
RF Layon des Marcassins	3,00			850	850
RF Chemin de la Mulette	3,00		220	355	575
RF Chemin des Fourmilions	2,50			415	415
RF Layon Franlieux	3,00		1 150	2 850	4 000
RF de la Fosse aux Cerfs	5,00			3 315	3 315
RF Neuve	8,00			4 010	4 010
RF du Reposoir	4,00			970	970
RF des Bruyères de la Victoire	4,50			600	600
RF de Thiers	5,00			2 160	2 160
RF de la Croix des Gendarmes	4,50			1 300	1 300
RF des Pins	4,50			705	705
RF du Jardin Sarrobert	4,50			1 270	1 270
RF Mesureur	4,00			660	660
RF de Haute Chaume	3,00			195	195
RF Tortue	3,00			430	430
RF de Charlepont	3,00			670	670
RF de Blamont	3,00			600	600
RF d'Incendie	3,00			260	260
RF de St Maximin	6,00			970	970
RF des Chariots	3,50			1 345	1 345
RF du Fouetté	2,50			1 150	1 150
RF de la Coharde	3,00			1 905	1 905
RF des Bourgognes	6,00			500	500
RF du Piloty	5,00			2 020	2 020

.../...

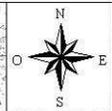
Inventaire routier

NOM	Largeur (m.l.)	Revêtu (m.l.)	Epierrée (m.l.)	En terrain naturel (m.l)	Total (m.l.)
RF de Vineuil	3,00			670	670
RF de la Carrière aux Daims	3,00			915	915
RF des Huguenots	3,50			1 800	1 800
RF d'Aumale	3,00			915	915
RF des Carrières	3,00			850	850
RF du Berceau	3,00			600	600
RF des Marchands	3,00			1 290	1 290
RF de St Maximin	3,50			1 280	1 280
RF Papillon	3,00			810	810
RF Neuve	3,00			1 685	1 685
RF du Connétable	6,50			1 410	1 410
RF du Milieu (Faisanderie)	3,00		120	780	900
RF Bonnard	3,00			1 135	1 135
RF Pannier	3,00			700	700
RF de la Vallée Pannier	3,00			1 110	1 110
RF de Courteuil	4,00			1 460	1 460
RF de la Petite Carrière	3,00			545	545
RF Petite Route Vallée Pannier	3,00			1 065	1 065
RF de la Petite Haie	4,00		826	750	1 570
RF du Milieu	3,00			1 485	1 485
RF de la Colleraie	3,00			1 670	1 670
RF des Genêts	3,00			1 120	1 120
RF des Firmettes	3,00			1 945	1 945
RF des Bruyères	3,00			710	710
RF du Lieutenant	3,50			1 895	1 895
RF des Quatre Frères	3,00			1 375	1 375
RF Chemin des Vaches			600	1 200	1 800
RF Chemin Vert				1 320	1 320
RF Chemin du Vieux Château				1 980	1 980
RF Chemin de Montgrésin à St Nicolas				2 820	2 820
RF Chemin de Thiers à Senlis				1 800	1 800
RF Chemin de Gouvieux à Senlis				550	550
TOTAL VOIRIE PRIVEE		15 830	15 045	294 595	325 470

Inventaire routier

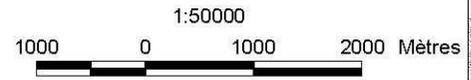
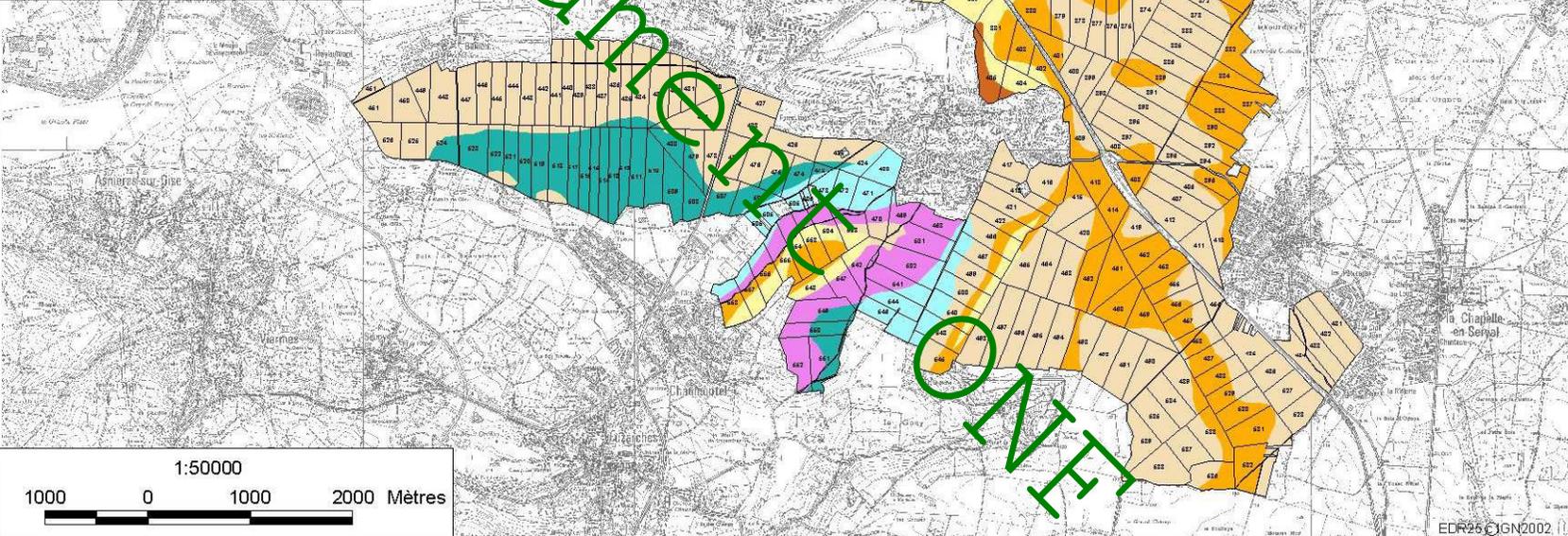
VOIRIE PUBLIQUE

Route	Revêtue (m.l.)	Empierrée (m.l.)	En terrain naturel (m.l.)	Total (m.l.)
RN 16	2 660			2 660
RN 17	3 460			3 460
RN 330	1 070			1 070
CD 924 A	4 700			4 700
CD 44	1 200			1 200
CD 138 (Chemin de Senlis)	1 980			1 980
CD 118	2 100			2 100
CD 606	3 300			3 300
CV St Maximin Apremont	2 030			2 030
CV St Maximin Chantilly	500		800	1 300
CV de la Cave	970			970
CV Royaumont Baillon	950			950
CV Royaumont Luzarches	500	1 300		1 800
CV des Usages	300			300
Route Manon	1 900			1 900
Route des Tombes	800	1 400		2 200
Chemin du Crochet de Coye	150			150
Chemin de Chantilly à Coye	800			800
Route de la Côte de Lamorlaye	800			800
CR de Baillon à Lamorlaye			2 750	2 750
CR des Usages de Chaumontel			1 750	1 750
CR de Thimecourt à Coye			1 500	1 500
CR de Chaumontel à Coye		300	1 210	1 510
Chemin de Paris			500	500
Voirie aux Porcs			420	420
Route de la Grange du Bois			1 400	1 400
CR des Essarts de Belle Fontaine à Survilliers			740	740
CR de Fosses à Senlis			1 250	1 250
Cavée St Martin			450	450
Route de la Ménagerie		1 450		1 450
Vieux Chemin de Coye à Chantilly			4 200	4 200
Chemin ferré			2 200	2 200
Chaussée Brunehaut			2 700	2 700
Chemin de Montgrésin			655	655
Chemin des Grès			3 065	3 065
Chemin de Thiers			2 700	2 700
Chemin de Senlis à Charlepoint			1 750	1 750
Chemin du Plâtre			2 400	2 400
Chemin des Bruyères			1 075	1 075
Vieux Chemin de Clairmont			2 000	2 000
Chemin de Courteuil à Aumont			900	900
Chemin de Chantilly à Apremont			2 200	2 200
Chemin Royal			1 250	1 250
Chemin des Chariots			1 400	1 400
Allée St Firmin			1 200	1 200
Allée d'Apremont			200	200
TOTAL VOIRIE PUBLIQUE	30 170	4 450	42 665	77 285
TOTAL GENERAL (vois publiques + privées)	46 000	19 495	337 260	402 755



-  alluvions assez bien drainées
-  calcaire superficiel
-  calcaire assez superficiel
-  sable sur calcaire
-  sable assez riche
-  sable pauvre
-  sable très pauvre
-  sable hydromorphe

DOCUMENT
OFFICIEL



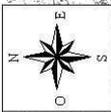
 DIRECTION TERRITORIALE
ILE-DE-FRANCE - NORD-OUEST

Agence régionale Picardie

FORET DU DOMAINE DE CHANTILLY
Propriété de l'Institut de France

REVISION D'AMENAGEMENT 2006 - 2020

Annexe 11
Carte des stations



Essence objectif :

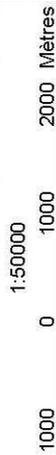
chêne pédonculé - frêne

chêne sessile

hêtre

pin sylvestre

pin sylvestre - chêne sessile - autres feuillus



1:50000

DOCUMENT CONFIDENTIEL



DIRECTION TERRITORIALE
ILE-DE-FRANCE - NORD-OUEST
Agence régionale Picardie

FORET DU DOMAINE DE CHANTILLY

Propriété de l'Institut de France

REVISION D'AMENAGEMENT 2006 - 2020

Annexe 12

Carte des essences objectif



Essence principale et classe de diamètre :

- chêne sessile ou pédonculé - jeunes peuplements
- chêne sessile ou pédonculé - petits bois
- chêne sessile ou pédonculé - bois moyens
- chêne sessile ou pédonculé - gros bois
- chêne sessile ou pédonculé - très gros bois
- hêtre - jeunes peuplements
- hêtre - petits bois
- hêtre - bois moyens
- hêtre - gros bois
- hêtre - très gros bois
- tilleul à petites feuilles - petits bois
- autres feuillus - jeunes peuplements
- autres feuillus - petits bois
- autres feuillus - bois moyens
- pin sylvestre - jeunes peuplements
- pin sylvestre - petits bois
- pin sylvestre - bois moyens
- pin sylvestre - gros bois
- autres résineux - petits bois
- autres résineux - bois moyens
- autres résineux - gros bois

Structure :

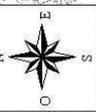
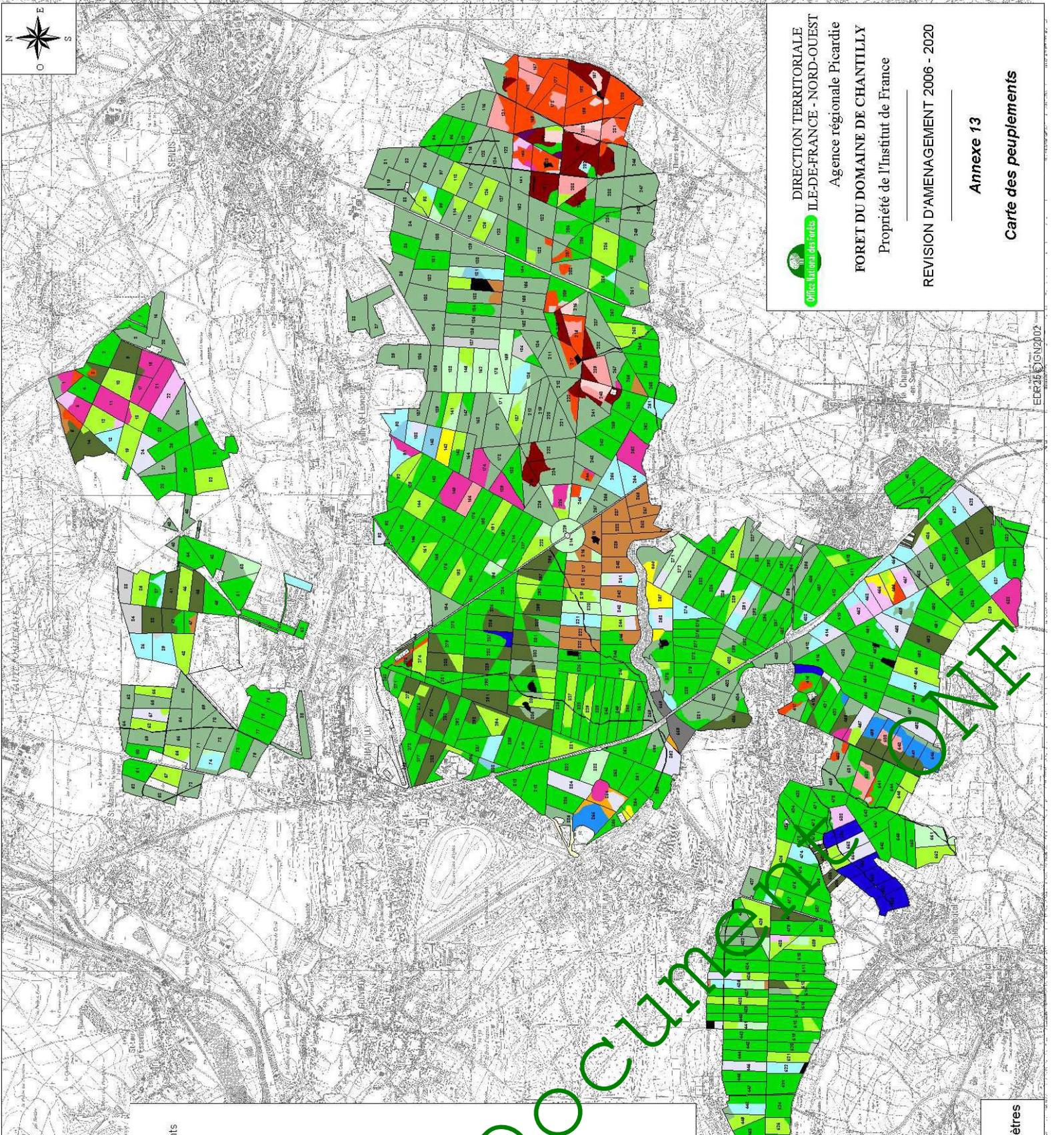
- futaie régulière
- mélange taillis-tutaire
- taillis

- vide reboisible
- vide non reboisible
- hors sylviculture

1:50000



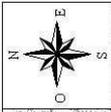
DOCUMENT



**DIRECTION TERRITORIALE
ILE-DE-FRANCE - NORD-OUEST**
 Agence régionale Picardie
FORET DU DOMAINE DE CHANTILLY
 Propriété de l'Institut de France
 REVISION D'AMENAGEMENT 2006 - 2020

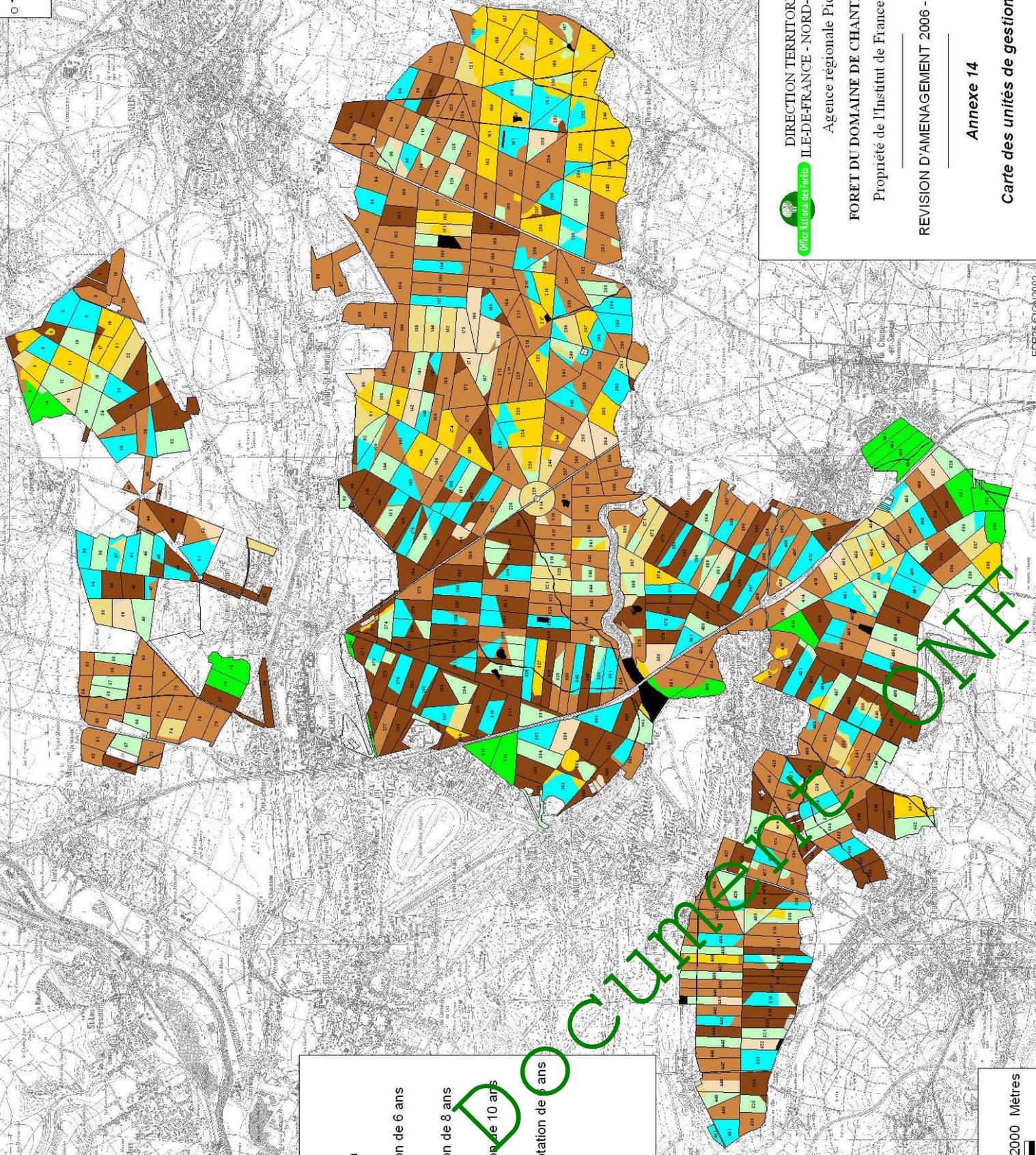
Annexe 13
Carte des peuplements

EDR25 ©IGN2002

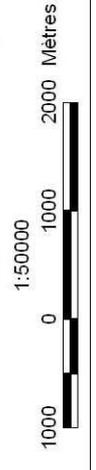


Classement :

	R	groupe de régénération
	A1] amélioration à la rotation de 6 ans
	A2	
	A3	amélioration à la rotation de 8 ans
	A4] amélioration à la rotation de 10 ans
	A5	
	I	groupe irrégulier à la rotation de 6 ans
	J	groupe de jeunesse
		vide reboisible
		hors sylviculture




DIRECTION TERRITORIALE
ILE-DE-FRANCE - NORD-OUEST
 Agence régionale Picardie
FORÊT DU DOMAINE DE CHANTILLY
 Propriété de l'Institut de France
 REVISION D'AMENAGEMENT 2006 - 2020
Annexe 14
Carte des unités de gestion



Plantes invasives

Nom	Secteurs de présence connus	Influences sur les milieux et le patrimoine naturels
<i>Buddleja davidii</i> Arbre aux papillons	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Marais de la Troublerie ▪ Carrefour de la Pierre tournante ▪ Carrefour des Grandes Ventes 	<p>Arbuste envahissant au niveau des friches héliophiles et nitrophiles.</p> <p>Sur le site, l'espèce est observée de façon assez ponctuelle et sur des stations généralement localisées et par conséquent ne constitue pas une réelle menace. Elle pourrait toutefois avoir un impact non négligeable sur les milieux herbacés d'intérêt écologique, notamment sur sol calcaire, en cas d'extension (par fermeture des milieux). L'évolution des populations de cette espèce est donc à surveiller, en particulier aux abords des talus de la voie ferrée où elle est régulièrement observée.</p>
<i>Prunus serotina</i> Cerisier tardif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Abords du carrefour du Souillard Saint-Nicolas : P173, 174, 175, 188, 189, 190, 191, 192, 214 et 227 ▪ Et ponctuellement : P34, 43, 390 et 495 	<p>Essence susceptible de poser un problème majeur d'envahissement des boisements naturels (chênaie acidophiles) et des landes (cf. forêt de Compiègne).</p> <p>Sur le site, elle a été observée récemment (depuis 2004) et de façon localisée jusqu'à présent, sous forme de jeunes plants et d'un individu adulte (semencier ?). Elle fait donc l'objet d'une attention particulière, avec déjà 2 campagnes d'arrachage et la coupe du semencier. Compte tenu de sa présence aux abords immédiats, l'évolution des populations de cette espèce est à surveiller, même si aujourd'hui le risque semble limité dans le domaine de Chantilly.</p>
<i>Reynoutria japonica</i> Renouée du Japon	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En aval du marais de la Troublerie 	<p>Espèce susceptible d'être particulièrement envahissante dans les friches et ourlets nitrophiles et héliophiles.</p> <p>Sur le site, elle n'est pas menaçante aujourd'hui. Elle n'a été observée que de façon ponctuelle sur les berges de la Thève et aux abords de Chantilly. Elle pourrait avoir un impact non négligeable sur des milieux herbacés d'intérêt écologique tels que les ourlets forestiers ou les milieux humides en cas d'extension (fermeture des milieux). Mais elle régresse rapidement dans des conditions écologiques forestières (diminution de l'ensoleillement).</p>
<i>Robinia pseudoacacia</i> Robinier faux-acacia	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bois de la Coharde ▪ Bois de la Basse Pommeraie 	<p>Essence susceptible de poser problème en raison de son extension (concurrence les essences forestières des boisements) et de l'enrichissement du sol en azote qu'elle génère (dégradation de la strate herbacée).</p> <p>Sur le site, elle ne semble pas poser de problème aujourd'hui. Elle a été observée de façon très ponctuelle, notamment au niveau de parcelles en régénération ; les individus recensés semblant en mauvais état sanitaire.</p>

Intitulé du site	Surface (ha)	Enjeux	Intérêt habitats	Intérêt faune/flore	Objectifs écologiques	Actions préconisées dans le cadre la gestion courante	Actions préconisées dans le cadre de la contractualisation (PNR, ENS, Natura 2000, chantier d'insertion...)
Butte aux Gens d'Armes	132	Secteur classé en Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux) et proposé en Zone Spéciale de Conservation; Site d'intérêt écologique (Charte du PNR); Valeur écologique globale: Très forte	Pelouses silicicoles sèches; landes sèches	Aigremoine odorante, Laîche des sables; Crassule mousse fleurie, Cynoglosse officinale, Bruyère cendrée, Cotonière naine, Sceau de salomon odorant, Potentille argentée, Teesdalie à tiges nues, Véronique printanière, Violette des chiens Pic mar, Pic noir, Gobemouche noir, Rouge queue à front blanc	Restauration et entretien de milieux landicoles et pelousaires	Eclaircie forte des peuplements de pins pour favoriser la présence de callune en sous-bois; extension des lisières le long des layons dans le cadre des coupes d'amélioration; non reboisement des landes ouvertes; maintien d'arbres morts et à cavités	Entretien des landes et pelouses; augmentation de la surface en lande et pelouse; gestion différenciée des layons et de leurs abords (exportation des produits de coupe et fauche...); maîtrise de la fréquentation
Lisière sud de Pontarmé	86	Site classé en Zone de Protection Spéciale; Valeur écologique globale: Forte	Chênaies-charmaies neutro-calciholes; bois marécageux d'aulnes et saules; ourlets forestiers thermophiles	Géranium sanguineum, Hypericum montanum; Lotus maritimus; Melica nutans; Pulmonaria longifolia; Thelypteris palustris Pic mar, Rouge queue à front blanc	Intégration intérêt écologique des habitats forestiers et associés (lisières thermophiles) à la gestion forestière	Maintien d'arbres morts et à cavités; protection des boisements humides lors des exploitations, drainage proscrit	Mise en place d'îlots de sénescence, étagement des lisières externes et gestion différenciée des ourlets thermophiles
Pelouse calcicole de Comelle et ses abords	70	Site classé en Zone de Protection Spéciale; Valeur écologique globale: Forte	Chênaies-charmaies calcicoles, ourlets forestiers thermophiles, pelouses calcicoles	Orchis pyramidal, Campanule à feuilles de pêcher, Fétuque hétérophylle; Gentiane croisettes, Héliobore fétide, Mélisse penchée, Mélisse à feuilles de mélisse, Néotie nid d'oiseau, Orchis militaire, Orchis singe, Orobanche du thym, Silène penchée, Dompvein officinal	Maintien, voire extension des pelouses et faciès d'embroussaillage sur sols calcaires	Eclaircie forte à proximité des lisières et clairières, maintien d'arbres morts et à cavités	Gestion différenciée des lisières et ourlets, maintien et création de clairières pour structurer un réseau de petites pelouses calcicoles
Coteaux de Comelle et de la Troublerie	113	Site classé en Zone de Protection Spéciale; Valeur écologique globale: Très forte	Chênaies charmaies calcicoles, hêtraies calcicoles, ourlets forestiers thermophiles, pelouses calcicoles	Doronic à feuille de plantain, Fétuque hétérophylle, Héliobore fétide, Millepertuis des montagnes, Iris fétide, Mélisse penchée, Mélisse à feuille de mélisse, Potentille argentée, hêne pubescent, Fragon petit houx, Silène penchée Pic mar, pic noir, Rougequeue à front blanc, Chiroptères	Maintien, voire extension des pelouses et faciès d'embroussaillage sur sols calcaires; Intérêt fort pour l'avifaune et les chiroptères	Maintien d'arbres morts et à cavités à envisager prioritairement dans ce secteur; Non reboisement des pelouses et ourlets calcicoles; Eclaircie forte à proximité des lisières et clairières	Restauration de milieux ouverts, gestion différenciée des ourlets et lisières, mise en place d'îlots de sénescence

.../...

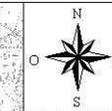
Intitulé du site	Surface (ha)	Enjeux	Intérêt habitats	Intérêt faune/flore	Objectifs écologiques	Actions préconisées dans le cadre la gestion courante	Actions préconisées dans le cadre de la contractualisation (PNR, ENS, Natura 2000, chantier d'insertion...)
Marais de la Troublerie	12,3	Secteur classé en Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux) et proposé en Zone Spéciale de Conservation; Valeur écologique globale: Très forte	Aulnaie frênaie, bois marécageux, roselières	Laîche de Maire, Marisque, Laîche pâle, Fétuque hétérophylle, Passerage des champs, Laiteron des marais, Pigamon jaune, Fougère des marais, Masette à feuilles étroites, Zanichellie des marais Intérêt remarquable pour les Odonates, Lépidoptères et Coléoptères	Restauration d'une mosaïque d'habitats ouverts sur cette zone humide remarquable	Secteur en série d'intérêt écologique hors production	Détails des actions à définir en relation avec le PNR et suivant les objectifs du docob Natura 2000
Carrefour du Crochet de Coye	158	Site classé en Zone de Protection Spéciale; Valeur écologique globale: Très forte	Chênaie charmaie neutro-calcicole, hêtraie calcicole, ourlets forestiers thermophiles, aulnaies frênaies marécageuses, bas marais alcalins, landes thermophiles	Calament des bois, Dantonie décubente, Bruyère à quatre angles, Mélisque penchée, Mélitte à feuilles de mélisse, Miroba nain, Sceau de salomon odorant, Chêne pubescent, Saule pourpre, Samole de Valérand, Molène floconneuse Pic mar, Pic noir, et intérêt important pour l'entomofaune	Préservation des habitats humides et calcicoles. Intérêt fort pour l'avifaune forestière	Maintien d'arbres morts et à cavités à envisager prioritairement dans ce secteur; non reboisement des pelouses et ourlets calcicoles, éclaircie forte à proximité des lisières et clairières; protection des zones humides en y limitant les exploitations forestières, drainage proscrit; prise en compte des milieux des secteurs à fort enjeu (suivant cartographie) lors des travaux et coupes	Mise en place d'îlots de sénescence, étagement des lisières externes et gestion des ourlets thermophiles, restauration de milieux ouverts, restauration du fonctionnement hydraulique des milieux humides
P 500 et 540 de la Forêt de Coye	22	Site classé en Zone de Protection Spéciale; Valeur écologique globale: Très forte	Chênaie charmaie neutro-calcicole humide, bois marécageux d'aulne, roselières, bas marais alcalins	Cardamine impatiente, Laîche jaunâtre, Laîche de Maire, Laîche écailleuse, Laîche tardive, Orchis tacheté, Héliobore fétide, Iris fétide, Choin noirâtre, Sélin à feuilles de carvi Leistre rufescent (coléoptère)	Préservation des milieux humides non boisés et boisés	Protection des zones humides lors des travaux et coupes; absence d'intervention sylvicoles dans les milieux humides de grande valeur patrimoniale; drainage proscrit; maintien d'arbres morts et à cavités	Restauration des conditions d'inondabilité, restauration des roselières et marais alcalins, entretien des milieux ouverts
Mare des Quatorze Arpents	0,5	Site classé en Zone de Protection Spéciale; Valeur écologique globale: Assez forte	Mare et zones de sources	Cardamine impatiente, Scirpe sétacé, Oenanthe aquatique, potamot coloré, renoncule divarquée	Restauration de l'alimentation hydrique de la mare et entretien des milieux humides	Classement du secteur en série d'intérêt écologique hors production	Restauration de la mare et de son alimentation, protection et gestion conservatoire des zones de sources en amont
Pain de sucre et mare de la route de la Ménagerie	0,5	Site classé en Zone de Protection Spéciale; Valeur écologique globale: Assez forte	Mare	Dor dille noire, Potamot à feuilles de renouée	Protection et gestion conservatoire de la mare et ses abords	Classement du secteur en série d'intérêt écologique hors production	Entretien de la mare

.../...

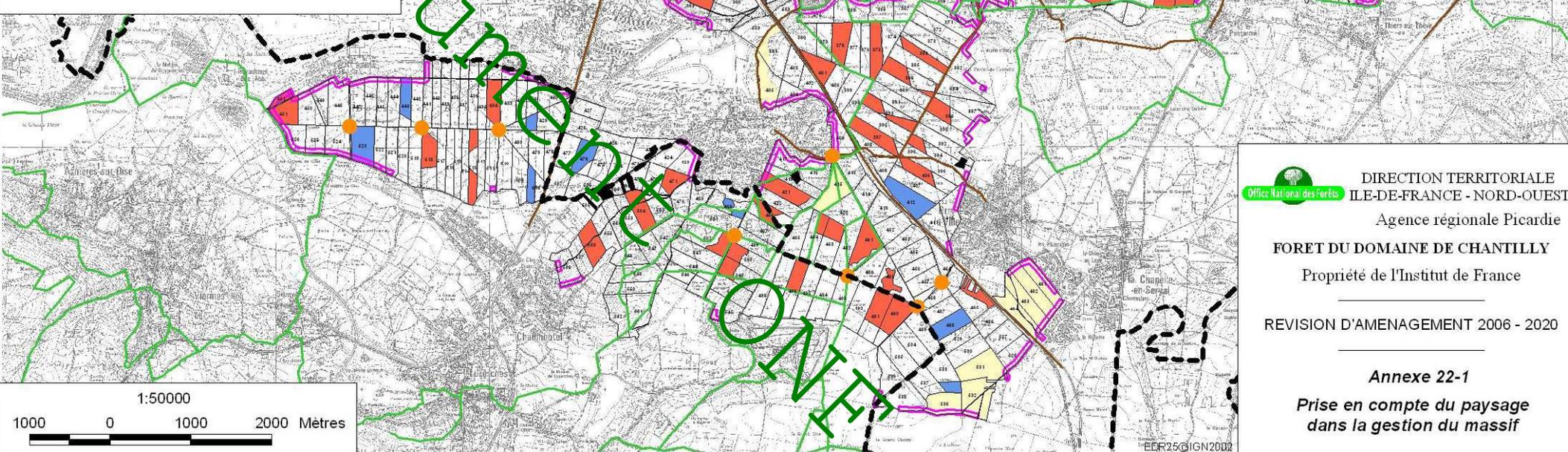
ONITE

Intitulé du site	Surface (ha)	Enjeux	Intérêt habitats	Intérêt faune/flore	Objectifs écologiques	Actions préconisées dans le cadre la gestion courante	Actions préconisées dans le cadre de la contractualisation (PNR, ENS, Natura 2000, chantier d'insertion...)
Pelouse calcicole de la Borne Blanche et ses abords	70	Site classé en Zone de Protection Spéciale; Valeur écologique globale: Très forte	Chênaie charmaie calcicole, ourlets forestiers thermophiles, pelouses calcicoles	Epine vinette, Géranium sanguin, Mélitte à feuilles de mélisse, Sceau de salomon odorant, Pulmonaire à longues feuilles, Chêne pubescent, Pic mar	Maintien, voire extension des pelouses et faciès d'embroussaillage sur sols calcaires	Maintien d'arbres morts et à cavités à envisager prioritairement dans ce secteur; non reboisement des pelouses et ourlets calcicoles, éclaircie forte à proximité des lisières et clairières	Restauration de milieux ouverts, gestion différenciée des ourlets et lisières, mise en place d'îlots de sénescence
Carrefour du Poteau d'Orry	108	Site classé en Zone de Protection Spéciale; Valeur écologique globale: Forte	Chênaie charmaie neutro-calcicole à acidiline, ourlets forestiers thermophiles	Campanule à feuilles de pêcher, Herniaire glabre, Mélisse penchée, Mélitte à feuilles de mélisse, Monotrope sucepin Tabac d'Espagne (Lépidoptère), Pic mar	Gestion forestière devant intégrer l'intérêt écologique	Maintien d'arbres morts et à cavités à envisager prioritairement dans ce secteur; éclaircie forte à proximité des lisières et clairières	Mise en place d'îlots de sénescence
Secteur des Trois Poteaux	215	Site classé en Zone de Protection Spéciale; Valeur écologique globale: Forte	Chênaie charmaie neutro-calcicole à acidiline, ourlets forestiers thermophiles	Pic mar, Pic noir, Rougequeue à front blanc	Gestion forestière devant intégrer l'intérêt ornithologique	Maintien d'arbres morts et à cavités à envisager prioritairement dans ce secteur; éclaircie forte à proximité des lisières et clairières	Mise en place d'îlots de sénescence

Document ONF



- carrefour à enjeux paysagers forts
=> *intégration des préconisations de gestion des carrefours en étoile (fiche paysage 5)*
- lisières à enjeux paysagers forts
=> *intégration des préconisations de gestion des lisières aux abords des zones urbanisées*
- parcelles à régénérer avec enjeux paysagers modérés
- parcelles à régénérer avec enjeux paysagers forts
=> *15% de peuplement maximum sur pied*
- parcelles à enjeux paysagers forts
=> *gestion en futaie irrégulière*
- ~ chemin
=> *intégration des préconisations de gestion aux abords des chemins de randonnée*
- ~ voie de circulation importante
=> *intégration des préconisations de gestion aux abords des axes de circulation*
- limite de département



DIRECTION TERRITORIALE
ILE-DE-FRANCE - NORD-OUEST
 Agence régionale Picardie
FRET DU DOMAINE DE CHANTILLY
 Propriété de l'Institut de France
 REVISION D'AMENAGEMENT 2006 - 2020

Annexe 22-1
Prise en compte du paysage dans la gestion du massif

